

**CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD**

**Séance publique du mercredi 19 février 2020 à 19h00
Openbare zitting van woensdag 19 februari 2020 te 19u00**

Mme la Présidente - Mevr. de Voorzitster, Catherine Moureaux :

J'ouvre la séance publique.

Introduction de deux points en urgence - Indienen van twee punten in dringendheid

Mme la Présidente :

Je voudrais vous demander l'urgence pour deux points. Vous avez probablement pu voir dans la presse la semaine passée que nous vous proposons de conclure une nouvelle convention d'occupation et de partenariat avec le RWDM. Il s'agirait que cette convention puisse passer aujourd'hui et prendre effet dès aujourd'hui.

Le deuxième point à introduire en urgence d'après nous, nous souhaitons pouvoir appliquer notre droit de préemption pour un bien sis rue de Liverpool n°41 dans le cadre du contrat de rénovation urbaine « Heyvaert-Poincaré ». C'est une occasion à ne pas manquer, c'est la raison de l'urgence.

Est-ce que je peux considérer que vous êtes d'accord avec l'urgence ?

*Le Conseil accepte à l'unanimité l'introduction des deux points suivants en urgence :
De Raad aanvaardt eenparig het indienen van de twee volgende punten in dringendheid :*

*20. Affaires juridiques - Occupation du Stade Edmond Machtens sis rue Charles Malis 61 - Conclusion d'une convention d'occupation et de partenariat avec la S.A. RACING WHITE DARING MOLENBEEK FUTURE - Approbation. (Complémentaire)
Juridische zaken - Bezetting van het Edmond Machtens Stadion gelegen aan Charles Malisstraat 61 - afsluiting van een bezettings- en samenwerkingsovereenkomst met NV RACING WHITE DARING MOLENBEEK FUTURE - Goedkeuring. (Aanvullend)*

*21. Département Infrastructures et Développement Urbain - CRU 5 « Heyvaert-Poincaré » : Opération A7 - Logements - Accord pour l'acquisition du bien situé Rue de Liverpool n°41 - 1080 Molenbeek-Saint-Jean dans le cadre du droit de préemption pour le contrat de rénovation urbaine 5 « Heyvaert-Poincaré ». (Complémentaire)
Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - SVC 5 "Heyvaert-Poincaré" : Ingrep A7 - Woningen - Akkoord voor de aankoop van het goed gelegen te 1080 Sint-Jans-Molenbeek, Liverpoolstraat 41 in het kader van het voorkeurrecht voor het Stadsvernieuwingscontract 5 "Heyvaert-Poincaré". (Aanvullend)*

Laurent Mutambayi entre en séance / treedt in zitting.

Mme la Présidente :

Avant d'entamer l'ordre du jour par l'interpellation des citoyens, je voudrais attirer l'attention de tous et toutes sur un grand évènement qui va prendre place le 6 mars dans notre commune.

Vous savez que ça fait déjà plusieurs années qu'on avait l'habitude de fêter des Molenbeekois de l'année et nous avons décidé de changer un tout petit peu la formule. Nous avons rebaptisé la forme « les étoiles de Molenbeek » pour faire briller Molenbeek au firmament de la Belgique et pourquoi pas hors de ses murs et donc, nous allons honorer nos étoiles le 6 mars à 19 heures dans la salle « des pas perdus » de la Maison communale qui est en train d'être bichonnée pour ça et faire un extraordinaire cadre, ça sera vraiment magnifique, à nos étoiles.

Il y aura des personnalités du monde sportif, des personnalités du monde culturel, des personnalités du monde associatif, des personnalités du monde économique et une surprise. La cérémonie sera parrainée par le réalisateur molenbeekois Nabil Ben Yadir.

Vous êtes tous invités à la cérémonie du 6 mars à 19 heures. Ce qu'il y a, c'est que c'est la Maison communale, les coursives de la Maison communale, une série de salles de la Maison communale, on aimerait bien que vous réserviez parce qu'il y a quand même quelques centaines de places seulement et ce sera plus facile si les personnes réservent.

Les Conseillers communaux ont des invitations personnalisées sur leurs bancs et, cher public, vous êtes évidemment cordialement invités pour honorer nos étoiles et vous trouverez tous les renseignements sur Facebook. Il y a un événement qui est en ligne et qui s'appelle « les étoiles de Molenbeek » où vous pouvez vous inscrire également.

Alors, madame Saliha Rais me rappelle que madame Rajae Jabbour et le groupe des RWDM Girls voulaient faire une petite annonce.

Je donne la parole à madame Rajae Jabbour.

Mme Rajae Jabbour :

Bonjour à toutes et à tous.

Je m'appelle Rajae Jabbour. Je suis présidente de la New Hope Fondation et ici, on est en compagnie de l'équipe U14 du RWDM Girls avec une des déléguées, Karima, si elle peut venir, le plus grand Club de Belgique de Filles, il faut quand même le rappeler et donc elle va vous expliquer l'action que nous menons en ce moment.

Karima :

Bonsoir à toutes et à tous.

Je n'ai pas l'habitude de parler devant autant de monde, mais je vais quand même le faire pour ces joueuses. Ça nous tient à cœur de pouvoir les aider. Comme on l'a noté sur le flyer, elles ont l'honneur de pouvoir participer à un tournoi international. Ce tournoi aura lieu à Tanger. Elles joueront uniquement contre des garçons, donc ça, il faut le souligner, elles ont un très haut niveau, elles ont énormément appris ici à Molenbeek et on veut représenter Molenbeek à l'étranger.

Pour cela, malheureusement, nous n'avons pas beaucoup d'aide, si ce n'est que leurs petites mains pour confectionner des bonbons qu'elles vendent au prix de 3 €. On peut aussi faire une don sur le compte de la fondation qui sera reversé intégralement à l'équipe pour la participation de ce voyage et on va aussi vous expliquer, les pays et les clubs où elles vont, donc c'est un tournoi international. Elles vont jouer contre de grandes équipes. Pour la France, on a le PSG, pour l'Espagne contre Malaga, Barcelone, Séville, Real Madrid, il y a la Hollande, l'Allemagne et tout ça, contre des garçons ! On doit les aider. On est un peu partout actuellement avec nos sachets de bonbons parce que c'est notre seule action.

Ça fonctionne, mais pas assez. Il nous reste quelques sachets. N'hésitez pas à venir en acheter. Soutenez-nous !

L'année passée, on a ramené la coupe à Molenbeek et cette année, on voudrait que les U14 ramènent la coupe à Molenbeek à nouveau. Comme je le dis et je le répète « ensemble on va y arriver ».

Merci à vous. On diffusera sur Facebook toutes les informations pour les personnes qui veulent soit acheter des sachets de bonbons soit faire un don.

Merci encore pour votre attention.

1. Secrétariat communal - Interpellation citoyenne relative au projet immobilier sur le site de l'ancien Dépôt-Design. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Burgerinterpellatie over het vastgoedproject op de site van het voormalige Depot-Design. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je vous donne la parole.

M. Caramalli :

Bonsoir.

Madame la Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Echevins,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

C'est la deuxième fois que j'ai l'honneur de vous interpeller. Comme la première fois, je le fais au nom des habitants du quartier Cheval Noir/Quai du Hainaut, qui veulent exprimer ici leur indignation concernant le projet immobilier sur le site de l'ancien Dépôt-Design.

En novembre 2018 déjà s'était déroulée une première commission de concertation relative à ce projet visant la construction de 3 blocs de tours, pour un total de 140 logements et 120 places de parking.

En résumé, la quasi-totalité des habitants de ce petit quartier calme et familial ont réagi, malgré les délais très courts et un dossier au service Urbanisme rédigé uniquement en néerlandais, pour faire part de leur inquiétude concernant un projet ayant un aspect de grande muraille coupant Molenbeek du centre-ville et densifiant un quartier qui est déjà le plus dense de Bruxelles et où il est notoire qu'il y a au contraire un grand besoin d'espaces ouverts et de structures publiques, ainsi que d'une réduction du bruit et de la pollution causés par les voitures.

Les habitants étant par-dessus tout consternés qu'un tel processus puisse avoir lieu en l'absence de toute participation citoyenne en amont, c'est-à-dire sans qu'ils soient consultés ou représentés au début de la conception de ce projet. Nous vous demandons en définitive de nous représenter en exerçant une forme de contrôle sur les projets immobiliers ayant lieu sur le territoire de Molenbeek. Là où les priorités des promoteurs privés sont essentiellement dans le profit, la commune a le pouvoir et la responsabilité de prendre en compte les réalités sociales et de mettre en valeur la qualité de vie de ses habitants.

Un an plus tard, nous en sommes maintenant à un deuxième passage en commission de concertation qui devait avoir lieu hier, mais qui a été repoussé de 2

semaines. Nous constatons que le processus est le même que la première fois : des délais extrêmement courts, un manque d'informations mise à disposition des habitants, et un dossier au service Urbanisme en néerlandais uniquement, dans un quartier qui est quand même majoritairement francophone.

De plus, bien que nous reconnaissons que des concessions ont été faites par le promoteur (via la réduction d'un étage et du nombre total de logements), la nature du projet n'a absolument pas changé. Sa densité reste élevée et les 122 logements et 110 places de parking qu'il comporte auront toujours un impact environnemental et social non négligeable sur le quartier.

Lors de notre première interpellation nous avons pourtant entendu plusieurs réponses encourageantes de la part des membres de ce conseil. Il y a par exemple Monsieur El Khannouss qui nous a dit qu'il « souhaiterait que les revendications portées par le collectif des habitants du quartier soient entendues » et « qu'on puisse d'une manière sereine aboutir à un projet qui correspond aux attentes des habitants ». Monsieur De Block puis Madame Turine ont plaidé pour que des règlements soient mis en place par la Commune pour « imposer la réalité du quartier au promoteur, au lieu que ce soit la vision du promoteur qui s'impose au quartier ». Monsieur Vossaert a soulevé l'importance de « ne pas encore augmenter la pression automobile dans nos quartiers » et monsieur Gjanaj, Echevin de l'Urbanisme, nous a affirmé que la Commune exigerait du promoteur l'inclusion d'une crèche de 400m² dans le projet. Finalement, Madame la Bourgmestre concluait en affirmant que « notre volonté est de nous inscrire de manière très moderne dans beaucoup plus de participations citoyennes à l'avenir ».

Mais le projet que nous avons découvert en cette deuxième commission de concertation ne répond à aucune de ces déclarations d'intentions. Le promoteur ne répond pas à l'exigence d'une crèche de Monsieur Gjanaj mais propose plutôt de nombreux espaces commerciaux (imaginez non pas un, mais plusieurs Cow-Boys, dont on voit bien que les marchandises coûteuses ne s'adressent pas aux Molenbeekoïses, mais bien à des publics plus aisés venant du centre). Plus encore, le projet est toujours débordant de dérogations concernant la profondeur ou la hauteur de constructions, et est en-dessous des normes sur de nombreux points ; quota de logements sociaux, quota d'espace vert, taux de perméabilisation des sols pour la construction d'un parking... Le sentiment général des habitants, à la lecture du projet, étant que le promoteur a fait l'effort minimum, voir même en-dessous du minimum.

Dans cette situation, Madame la Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Echevins, Mesdames, Messieurs les Conseillers, permettez-nous de revenir vers vous pour rendre des comptes sur ces paroles qui datent d'un an exactement. De quelle manière comptez-vous rendre effectives ces nobles volontés ? Comment la Commune va-t-elle représenter nos intérêts face au promoteur ? Va-t-elle imposer un taux d'espace vert au même niveau que les autres communes qui est de 75 m² par habitant là où il n'y en a que 0,5 m² par habitant dans notre quartier ? Va-t-elle répondre à la pression automobile et à la pollution, qui atteint des niveaux records dans notre quartier, en refusant la construction de toujours plus de parkings ? Va-t-elle faire reculer le processus bien visible de gentrification en imposant des priorités sociales et environnementales sur celles basées uniquement sur le profit des promoteurs ?

Nous demandons à l'administration communale d'acter sur ces constats, et en notre faveur, en imposant par exemple qu'en lieu et place d'un des trois blocs d'immeubles prévus dans ce projet immobilier, soit construit un parc.

En vous remerciant de votre attention et de vos réponses.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup monsieur.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

D'abord, je souhaiterais remercier le représentant des habitants pour son interpellation citoyenne. Monsieur, rassurez-vous, il y a un an j'avais affirmé qu'il était important de prendre en considération vos revendications et vos demandes, et ça n'a pas changé. C'est toujours notre position. Je suis surpris que les engagements qui ont été pris ici par les membres du Collège lors de votre première intervention n'aient pas été pris en considération dans la deuxième version proposée par le promoteur. Il ne faut pas se leurrer. Le promoteur n'est pas là pour faire du social, il n'est pas là pour s'intéresser à l'intérêt des citoyens, il est là pour gagner du fric, clairement et appelons un chat un chat. S'il pouvait monter à cinquante étages de niveaux, il le ferait sans aucun problème et la situation des habitants, la gentrification, le manque de place, la pollution, c'est le dernier de ses soucis. Il est donc indispensable, chers membres du Collège, que ce que revendiquent les habitants, soit pris en considération.

D'autant plus, moi qui suis Molenbeekois de naissance, j'ai pu voir l'évolution de la situation dans ce quartier, mais aussi dans d'autres quartier. La venue de ce type de construction, parce qu'on a besoin aussi je pense de nouvelles constructions, on a besoin d'un sang frais en terme d'habitants de la classe moyenne, je pense que c'est une nécessité pour maintenir l'équilibre même financier de la Commune. Il ne faut pas se leurrer et donc on ne va pas faire de la démagogie si on refuse ce projet au promoteur, il va faire un recours à la Région et probablement qu'il aura gain de cause à la Région et les positionnements de la Commune pourraient rester lettres mortes. Nous, ce qu'on souhaite, c'est que les responsables de la Commune accompagnent les promoteurs de ce projet et tiennent compte prioritairement des revendications faites par les habitants parce que je ne veux pas que demain, une partie des habitants de ce quartier soient obligés de quitter Molenbeek ou de quitter Bruxelles pour trouver des loyers abordables parce que la gentrification, ça veut dire des loyers inaccessibles, ce qui est déjà le cas pour une grande partie des molenbeekois aujourd'hui. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Avec le PTB, on partage les critiques que les riverains et plusieurs groupes de riverains expriment, pas seulement pour ce projet, mais pour plusieurs projets au long du Canal, que ces projets, comme je pense le Conseil Régional de Développement l'a exprimé, sont fait à mesure des promoteurs, ne répondent pas aux besoins et aux réalités des quartiers. Mais on constate qu'il y a un refus par la Commune et par la Région de régler cela. C'est évident que des citoyens, face au groupe d'intérêts financiers, doivent être appuyés par les autorités publiques. Si ce n'est pas le cas, vous vous faites écraser. Vos intérêts et nos intérêts se font écraser et donc au lieu de parler, le PTB a proposé pour d'autres projets comme les PAD, certaines propositions d'amendements. Je pense que les règlements communaux peuvent cadencasser certaines réalités ou des projets. Je crois même que ça a été fait pour obliger à construire des appartements à plusieurs

chambres. J'invite les riverains et le PTB est partant, de confectionner un règlement et le soumettre ici. Donc, la prochaine fois, ce n'est pas pour poser une question et puis entendre gentiment. Moi je suis prêt avec d'autres partis de réfléchir à un règlement et de le soumettre au vote et pourquoi pas peut-être innover avec une consultation populaire communale. Merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Merci monsieur De Block.

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Merci monsieur pour votre nouvelle interpellation qui démontre que les citoyens opèrent un suivi des dossiers et c'est important de revenir vers nous, quel que soit le niveau de pouvoir, la Commune a ses leviers. On ne peut pas supposer ce que la Région décidera, ce n'est pas aujourd'hui quelque chose de réaliste.

Maintenant je pense qu'on a tous et toutes un rôle à jouer. Ici, au niveau communal, on peut le faire et c'est pour ça que quand j'étais intervenu il y a quasiment un an, eh bien je reviens là-dessus, c'est que nos quartiers doivent être respectés et on ne doit pas pouvoir créer cette pression automobile, faire en sorte qu'on ait la meilleure qualité de l'air parce que derrière, il y a la santé qui est un enjeu et puis il y a Molenbeek, peut-être un village, une ville et on ne peut pas nier ça et donc, c'est pour ça que je pense qu'au niveau du Collège, il y a déjà un travail qui a été entamé et je pense qu'on doit continuer la concertation avec vous, et je pense que c'est ça aussi le rôle de l'opposition, c'est de rappeler ce rôle de concertation. On ne peut peut-être pas tout changer dans le projet, mais on peut intervenir à ce niveau-là et donc là, j'attendrai forcément ce que le Collège va vous répondre.

Maintenant, au niveau régional, on l'a dit aussi au niveau des PAD, il y a eu un processus de participation, mais il y a encore un débat qui est possible en commission. Donc certains veulent créer des nouvelles commissions, des commissions spéciales, des commissions extraordinaires, il y a la commission du développement territoriale qui existe et lors de laquelle on peut continuer le travail autour des projets qui sont portés pour de grands projets d'une telle envergure. Au niveau des PAD et au niveau de votre projet, je pense que c'est important de travailler ensemble.

Ça veut dire aussi qu'on ne va pas opposer la Région à la Commune, la Commune aux citoyens. On travaille ensemble et c'est pour ça que je vous remercie d'avoir fait ce suivi puisqu'on n'a jamais eu une interpellation citoyenne qui a été suivie d'une autre. Je pense que ça, c'est un message important aussi et je serai bien entendu intéressé par la réponse du Collège. Mais ceux qui siègent à la Région, je siège à la Région, je ferai aussi mon travail. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Vossaert.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Excusez-moi, mais je ne vais pas du tout parler ni de moi ni de ma formation politique, tout simplement parce que je trouve que les habitants qui se sont exprimés ce soir

se sont très bien exprimés. Ils ont été très clairs, très limpides avec beaucoup de pédagogie et donc je voudrais vraiment les remercier et je ne peux, avec mon groupe, et je pense avec l'ensemble des conseillers ici présents, que soutenir leurs doléances et leurs préoccupations. Evidemment, j'attends avec impatience les réponses qui vont être apportées. Je fais confiance à ce Collège qui représente aussi les habitants de cette commune et qui les défends non pas seulement ici, mais aussi à tous les autres niveaux de pouvoirs, et je pense que les habitants, quand ils viennent ici, ils n'ont pas envie d'être face à des discours où on se renvoie la balle entre la Région et les communes. Tout ce que les gens veulent, c'est être entendu, écouté et qu'on trouve simplement des solutions à leurs problèmes. Je suis impatient d'écouter votre réponse.

Je rajouterai peut-être un élément, c'est que j'ai bien entendu les habitants. Je n'ai rien à dire par rapport à ce qu'ils ont évoqué. Je souhaiterais aussi qu'on tienne compte de tous les habitants, ceux qui sont là et qui s'expriment, et puis les autres qui ne s'expriment parfois pas ou moins. Je sais que dans ce quartier, il y a beaucoup de logements sociaux et là aussi, il y a certainement une préoccupation à avoir par rapport à ce public-là. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Ikazban.

Je vais donner la parole à monsieur Gjanaj qui va faire le point sur le dossier en tant qu'échevin de l'Urbanisme.

Je veux juste faire un tout petit mot d'entrée de jeu. C'est évident que notre commune connaît une densité de population très très importante dans tous ses quartiers. Il faut souligner que le quartier dont on parle, est un quartier tout particulièrement dense, densité dont on a déjà eu l'occasion de parler à maintes reprises ici. C'est une vraie préoccupation pour nous aussi. C'est ce que je voulais dire pour commencer.

Je donne la parole à monsieur l'échevin Gjanaj.

M. l'échevin Gjanaj :

Merci encore pour cette interpellation. Pour être concret, comme l'a dit Jamal Ikazban, il faut quand même replacer aussi le projet dans son contexte historique.

Il faut savoir qu'il s'agit d'un projet privé et que les premières démarches urbanistiques remontent en mai 2016. Les promoteurs avaient alors demandé la constitution d'une chambre de qualité chargée de mettre autour de la table tous les acteurs : le Bouwmeester, la Région, la Commune, l'auteur de projet, les architectes, etc. pour arriver à un projet le plus harmonieux possible. En décembre 2017, lors d'une réunion de contrats de quartiers qui était localisée dans ce quartier, la coordinatrice avait demandé de présenter les premières esquisses de ce projet. Donc, il y avait eu une présentation.

Concernant ce projet, avant d'arriver à l'enquête public, il y avait déjà eu un nombre considérable de réunions entre tous les acteurs importants et même une présentation publique. La première enquête publique a eu lieu entre le 30 octobre 2018 et le 13 novembre 2018 à la suite de laquelle, le 20 novembre, la commission de concertation a émis un avis favorable sous conditions. Tenant compte des préoccupations des habitants, il avait été demandé de réduire tous les bâtiments en bordure du canal, d'un étage, de prévoir une crèche de 400 m² ainsi que des charges d'urbanisme en argent pour la création d'équipements de quartiers. Le 3 juin 2019, en fonction de l'avis de la Commune, la Région a demandé et obtenu des plans modificatifs. Une nouvelle enquête publique a eu lieu entre le

30 janvier de cette année, jusqu'au 13 février et une nouvelle commission de concertation avait lieu normalement hier, le 18 février, pour se prononcer sur la conformité des nouveaux plans par rapport aux conditions émises à la concertation précédente et à l'avis du Collège. Or, l'impossibilité de télécharger les plans, invalidait la procédure, donc un problème technique et donc, il y aura une nouvelle enquête publique et une nouvelle commission de concertation dans un avenir très proche.

Une partie des remarques qui ont trait à la densification du quartier et sur la dérogation à la hauteur de construction, donc il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer que le projet aurait pu proposer sans dérogation à la hauteur, un bâtiment en un seul bloc qui n'aurait pas dérogé, mais il a été préféré d'avoir un projet en plusieurs entités avec une variation des hauteurs avec aussi des espaces entre ces hauteurs-là.

En outre, pour répondre à la préoccupation de la densité, il a été demandé une réduction d'un niveau sur les trois entités en bordure du canal. Reconnaissons également que l'on est à proximité de l'hyper centre dans une zone où l'emprise n'est pas trop différente des autres bâtiments.

Le Collège en sa séance du 7 février 2019 a remis un avis en demandant une crèche de 400 m² et nous y tenons. Malheureusement l'autorité délivrante qui est la Région ne peut l'imposer et donc cela ne se trouve pas dans la nouvelle version des plans. Nous sommes en train d'avoir une discussion avec les promoteurs, pour essayer d'aboutir à ce sujet, mais nous n'avons pas d'instruments légaux en notre faveur.

Vous nous faites remarquer qu'il n'y a pas de logements sociaux, or, comme précisé précédemment, nous avons à faire à des promoteurs privés à qui il est légalement impossible d'exiger du logement social. Par contre, sur la parcelle B qui a été acquise par la Commune grâce au contrat de quartier dans le cadre du volet 2 il nous a été possible d'imposer 50% de logements conventionnés, soit de 7 à 9 logements.

Vous semblez ne pas être d'accord par rapport à la présence d'espaces commerciaux en préjugant de la clientèle à qui s'adresse ceux-ci, mais nous partons d'une situation où il n'y avait qu'une surface commerciale de quasi 6.000 m² qui n'était d'ailleurs pas destinée aux clients du quartier ou en tout cas à la population du quartier. A ce niveau-là nous avons une réduction des surfaces, 108 m², 152 m², 127 m² et 400 m² ainsi que l'équipement au rez-de-chaussée sur le bâtiment B ce qui correspond plus aux demandes de surfaces que l'on retrouve dans nos quartiers commerçants et notamment celui de la chaussée de Gand que l'on ne peut qualifier de poste avancé de la gentrification.

Le taux d'imperméabilisation des sols vous préoccupe également ainsi qu'à nous. C'est comme cela qu'il est établi que la perméabilité de 14 % sur tout le projet dont 50 % de la perméabilité sur l'espace vert de 25 % du bâtiment A, B et l'amélioration de la perméabilité sur le jardin de la partie C soit 14 % ce qui répond totalement au RRU qui en demande 12,5%. En outre, le jardin bénéficiera d'une couche de terre de 30 cm à 1 m, il y a donc plus qu'un effort minimal à ce sujet. Bien que ce soit insuffisant par rapport aux attentes et légitime de la population, nous ne pourrions pas demander plus que ce qui est légal, malgré notre bonne volonté.

En ce qui concerne votre préoccupation légitime par rapport à la pression automobile, le projet prévoit des parkings sous l'immeuble et en quantité relativement importante, soit 110 parkings pour 122 logements. On est donc à un taux de plus de 90%. Cela va donc éviter la pression de voitures en surface en ce qui concerne le parking et le nombre de parking pour vélos est passé de 202 à 224.

Enfin, pour ce qui est du nombre de logements à 3 chambres et plus, nous sommes à un pourcentage de 24,5% ce qui répond également à une des priorités de nos quartiers.

Ce Collège a pris en compte vos préoccupations. Il a été actif pour trouver des solutions qui y répondent au mieux. Je conçois volontiers que le projet qui sera présenté en enquête publique ne répondra pas totalement à vos demandes que nous entendons et respectons biens évidemment, mais il faut savoir que notre Collège ne venait en décembre-février donc entre la concertation et la décision du collège, dans sa décision qu'en tout bout de course par rapport à un projet qui avait démarré en mai 2016 sous la précédente législature et où le promoteur avait déjà eu plusieurs réunions avec la Commune et avec une présentation à la réunion du contrat de quartier.

En tant que responsables politiques pour cette nouvelle législature, nous sommes déjà en train d'imprimer notre marque avec une politique qui va beaucoup plus loin vers les préoccupations que vous avez exprimées, mais il est aussi de notre devoir d'assurer une continuité respectant les processus qui ont eu lieu avant notre venue, ce qui ne nous a pas empêcher de déjà mettre en avant des exigences pour une meilleure intégration de cette construction dans le quartier. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à l'interpellant.

M. Caramalli :

J'aimerais revenir sur ce que vous disiez. Apparemment, le projet a été présenté avec les acteurs importants autour d'une table en 2016 déjà, mais je pense que la première chose à faire, ça aurait été d'inviter des gens qui ont un vécu du quartier et donc on n'aurait peut-être pas eu la même réaction par rapport au projet si on l'avait présenté à nous, aux habitants et si on nous avait proposé d'émettre notre avis.

Ensuite, vous dites que vous êtes un peu, on a l'impression que vous êtes un peu pris en otage par les promoteurs et que vous devez de toute manière un minimum respecter leurs désirs, mais il me semble qu'il y a des outils que la Commune utilise en d'autres occasions comme, par exemple, les chartes d'urbanisme ou la préemption, excusez-moi je ne connais pas bien ces outils, mais je suis sûr que vous pouvez nous en parler. Avec ces outils-là, vous pouvez demander aux promoteurs, en partie en tout cas sur son projet, d'offrir aux habitants quelque chose qui leur soit agréable et donc en plus du sentiment général, c'est vraiment qu'on ne peut pas aller contre leurs envies, mais il me semble que vous pouvez mettre en place, il existe des outils que vous pouvez utiliser pour empêcher ce genre de projet abusif.

Vous dites que vous voulez respecter le projet tel qu'il a été donné par l'ancienne administration, mais ça veut dire qu'on est bloqué. Mais vous, vous pouvez aussi reprendre ce projet et prendre des nouvelles décisions par rapport à ça. Il faut rappeler qu'à la première commission, il y avait deux échevins et il y en a un qui s'est opposé au projet et finalement l'avis favorable, il est venu que d'une moitié des représentants de la Commune.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

Je pense qu'on entendra encore parler de ce point.

Question d'actualité posée par Monsieur Sumlu, conseiller communal ECOLO SAMEN, relative à la publication de la Cour des comptes relative aux déclarations des mandats et patrimoines de Messieurs Gjanaj et Achaoui.

Actualiteitsvraag van de heer Sumlu, gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, over de publicatie door de Rekenhof van de verklaringen over de mandaten en het vermogen van de heren Gjanaj en Achaoui.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Merci madame la Bourgmestre.

En découvrant le contenu des publications de la cour des comptes sur les déclarations des mandats et de patrimoine de ce vendredi 14 février 2020, nous constatons que deux échevins molenbeekoïses n'ont pas respecté leurs obligations : M. Gjanaj n'a pas rempli sa déclaration de mandats et M. Achaoui n'a pas rentré sa déclaration de patrimoine.

On voulait juste savoir quelles mesures vous comptez prendre ? Pourquoi est-ce que c'est encore arrivé parce que vous disiez dans les déclarations de politique générale en 2018 que vous mettriez beaucoup plus d'importance pour la transparence et la bonne gouvernance.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Sumlu.

Effectivement, j'ai découvert comme vous par la presse que mes deux collègues n'avaient pas rempli leurs obligations sur ce point.

Je dois dire que, sans vouloir les excuser, la multiplication des déclarations de mandats et certainement dans mon parti où on a en plus des obligations assez importantes au niveau du parti-même, font qu'il y a parfois une certaine confusion. Quand on est mandataire, c'est compliqué.

Ils m'ont clairement confirmé qu'il s'agissait d'un oubli de leur part et entre temps, c'est-à-dire dans les minutes qui ont suivi, je pense les deux se sont mis en ordre immédiatement. Je les remercie d'avoir fait le nécessaire avant la tenue de notre conseil et je vous remercie pour votre question.

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Merci pour votre réponse. Je comprends qu'il peut y avoir des oublis, mais je suppose qu'ici, on est devant deux personnes, je n'ai rien contre ces deux personnes, mais ils font de la politique depuis quand même pas mal de temps. Ils ont déjà fait des déclarations de mandats de patrimoine, je pense que ce n'est pas la première fois. Donc le côté compliqué, je suis un peu perplexe. Du côté oubli peut-être, mais bon, dorénavant, on va être beaucoup plus vigilant sur ces déclarations.

Question d'actualité posée par Monsieur El Khannouss, conseiller communal CDH-CD&V, relative aux photos dans la presse des déménageurs communaux devant le siège du Parti Socialiste de Molenbeek.

Actualiteitsvraag van de heer El Khannouss, gemeenteraadslid CDH-CD&V, met betrekking tot de foto's in de pers van de gemeentelijke verhuizers voor de zetel van de Socialistische Partij van Molenbeek.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M El Khannouss :

Merci madame la Présidente.

Vous savez ces questions d'actualité, je pense qu'aujourd'hui nous sommes en droit d'être très vigilants par rapport à ce qui se passe dans notre commune. Il n'y a pas un jour où les étoiles de certains membres sont ternies. Vous avez parlé d'organiser un événement où vous allez mettre en évidence les étoiles qui incarnent la population molenbeekoise. Il n'y a pas un jour où on ne parle pas du Collège et des membres de celui-ci, des échevins. On a eu trois échevins qui ont défrayé la chronique. On a eu des actes qui ont été posés qui ternissent l'image de la commune de Molenbeek, qui montrent que finalement, on a fait un bond en arrière de vingt ans. On peut tout se permettre. On peut harceler du personnel. On peut acheter du tapis rouge sans respecter les règles légales de marché public. Je ne parlerai pas de la gestion de l'école de foot de l'union Saint-Gilloise parce que je suis attaché, je l'ai dit, à la présomption d'innocence, mais néanmoins, il y a eu une omission de dire certaines choses. On a dit le contraire de la vérité et ici, il y a un fait qui s'est déroulé auquel j'ai assisté pour lesquels les choses sont faites dans les règles. Il y a un collège qui est passé qui autorisait de faire un transport pour l'association des pensionnés socialistes et il se fait que ça se déroule dans les locaux du Parti Socialiste.

Je souhaiterais, madame la Bourgmestre, mettre fin à ce quiproquo ou à cette confusion parce que je suis encore marqué par certaines pratiques du passé où il y avait une confusion comme ça entre le patrimoine de la Commune et je dirais les intérêts du parti politique que vous représentez, et donc moi, je souhaiterais clairement ici et je vais revenir à ma question d'actualité, vous comprendrez que je suis très inquiet parce que je voudrais qu'on sache exactement qui fait quoi, qui va où et surtout m'assurer que les partis politiques ne puissent pas à un moment donné bénéficier d'une quelconque façon que ce soit hors du cadre légal bien évidemment du soutien de la Commune, que ce soit en personnel ou en moyen matériel.

Je voudrais savoir ici si il ne serait pas plus judicieux de demander, madame la Bourgmestre, simplement qu'on puisse mettre de la clarté et qu'éventuellement soit votre formation politique déménage, soit que l'association des pensionnés trouve un autre mode de fonctionnement pour se faire livrer du matériel dans ce bâtiment, qui je le rappelle encore une fois, a permis que du personnel aille livrer du matériel et on ne sait pas finalement qui réellement a pu profiter de ce soutien logistique de la commune de Molenbeek. Merci.

Mme la Présidente :

Eh bien, je comprends que vous soyez inquiet parce que de tels troubles de mémoire, ça doit être très perturbant parce que je pense que vous avez approuvé année après année, ce type de choses et exactement pour les mêmes opérateurs aux mêmes adresses, et donc je vais juste répondre maintenant par les réponses des services qui sont extrêmement clairs.

Les demandes de mise à disposition du matériel communal sont soumises à un règlement que vous n'avez pas pu oublier non plus quand même, règlement relatif à la mise à disposition du matériel communal du 25 septembre 2015, voté dans ce conseil. Celui-ci précise dans son article 4 que diverses associations bénéficient de la gratuité de la location du matériel communal, mais qu'une caution est exigée. Parmi ces associations, il y a le Conseil des aînés, différentes associations ayant leur siège social sur le territoire de la commune, les écoles communales, etc. et cette caution est remboursable si le matériel communal est repris dans son état initial et en ce qui concerne votre demande relative au fait du vendredi 14 février 2020, il s'agit effectivement de l'association qui s'appelle « les amis des pensionnés socialistes de Molenbeek-Saint-Jean », c'est une association antédiluvienne et je le répète, que vous avez-vous-même aidé pendant des années sans que nous soyons au pouvoir, cette association qui a sollicité à ce qu'une partie de son matériel puisse être pris de la salle des fêtes communale du Sippelberg vers la rue des Quatre Vents où elle a son siège social. En effet, cette association avait occupé la salle des fêtes du Sippelberg le jeudi 13 février et avait également sollicité à ce qu'une partie de son matériel puisse être transporté de la rue des Quatre-Vents vers la salle des fêtes du Sippelberg. Pour rappel, et au cours de l'ancienne législature, cette association a toujours pu bénéficier de cette aide logistique.

En ce qui concerne le transport du matériel appartenant à une association, cette intervention s'applique sur base d'une délibération du Conseil communal qui date du 25 octobre 2007 qui régleme la récupération des frais d'interventions. En effet, les membres de l'amicale des pensionnés socialistes de Molenbeek-Saint-Jean sont âgés, ne sont plus véhiculés et sollicitent ce type d'intervention qui leur est alors facturée. Pour rappel, et au cours de l'ancienne législature, cette association avait également pu bénéficier de cette aide logistique.

Enfin, comme demandé, voici la liste des associations qui ont bénéficié de la mise à disposition gratuite du matériel communal durant l'année 2019 : Molenbeek Sport, mais aussi le FC Bosnia, les Amis de la Morale Laïque, l'école Saint-Joseph/Saint-Remi, l'école Serge Creus Champions Academy, Event Soccer Académy, l'école Saint-Charles, l'Ecole Saint-Martin, Mettwie en fête, Molensymo, Brussels Aquatic Synchroswimming de Brasse, la Cité Joyeuse, Haza Molenbeek, la Résidence Paloke, l'Athenée Royal Toots Thielemans, Move, Le Foyer, Vision Soldaire, l'AJ, De Brouille, Générations, Moskée Melvana, Ligue d'Entraide Islamique « Le Jardin Ensoleillé », Molenbeek Brussels Cycling Team, Coin Perdu ASBL, Molenbeek Shopping Center, l'Espoir ASBL, les amis du Scheutbos, l'Ecole du Cirque, Cycling Vlaanderen, GDM 2004, le Centre d'Entreprise de Molenbeek, nos écoles communales francophones et néerlandophones, le Relais Sacré, la 110eme Unité Scoute, le Conseil Consultatif des Locataires, Ma Dream Team ASBL et l'Institut des Ursulines.

Voilà ce que je pouvais vous répondre pour combler ces graves troubles de mémoire.

M. El Khannouss :

Je disais donc, merci docteur pour vos diagnostics. Je voulais sereinement vous dire que la seule association qui a la même adresse, le même siège social que votre parti politique, c'est l'association des pensionnés. Permettez-moi, au vu de ce qu'on a connu dans le passé, de m'interroger et d'être prudent, madame la Bourgmestre. Vous comprendrez que je sais que parfois, il y a confusion dans votre esprit et qu'on peut être amené, je ne dis pas nécessairement vous, mais des membres de votre formation politique, donc je vous conseille la plus grande des prudences parce que je rappelle qu'utiliser le matériel ou le personnel sans passer par une procédure légale est totalement illégal et je tenais tout simplement à la rappeler et c'est la raison qui m'a poussé évidemment à faire cette question d'actualité aujourd'hui, et on sera attentif pour le futur bien évidemment. Merci madame la Bourgmestre.

Question d'actualité posée par Monsieur El Khannouss, conseiller communal CDH-CD&V, relative aux photos dans la presse de la voiture de la bourgmestre garée en deuxième file.

Actualiteitsvraag van de heer El Khannouss, gemeenteraadslid van CDH-CD&V, over de foto's in de pers van de auto van de burgemeester die op de tweede rij geparkeerd stond.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss pour sa seconde question d'actualité.

M. El Khannouss :

Madame la bourgmestre,

Sincèrement avant de venir ici, j'ai failli passer, comme la fois dernière, dans une des meilleures librairies et faire l'acquisition d'un code de la route, mais je me suis dit que ça ne servait à rien de mettre encore 20 à 25 € là-dedans et qu'il faut que j'arrête parce que sinon vous allez vous retrouver à la fin de la législature avec une grosse bibliothèque.

Donc Madame la Bourgmestre, vous l'avez lu comme moi, dans la presse du 14 février, il y a un article qui parlait de votre de véhicule de fonction qui était stationné en double file pour la énième fois et donc vous comprendrez que vous avez l'obligation d'exemplarité par rapport à votre gestion de vos compétences, mais aussi du personnel qui dépend de vous et donc nous avons encore été, non pas choqués, mais presque habitués à ce non-respect des règles, que ce soit le Code de la route ou d'autres de la part de vos échevins. On l'a vu récemment dans la presse.

Je voudrais savoir si votre véhicule, a été verbalisé ? Si oui, combien de fois depuis octobre 2018 ? Et s'il y a eu des amendes, qui les a payées ?

J'attends avec beaucoup d'impatience vos réponses et surtout, qu'elles soient précises bien évidemment. Merci.

Mme la Présidente :

Je tiens tout d'abord à vous remercier. Ben oui ne soyez pas étonné. Je vous remercie parce que vous faites preuve d'une très grande vigilance ces derniers temps. On peut même dire qu'on vous sent aux aguets, à l'affût de la moindre information qui peut mettre en cause notre majorité et c'est votre droit le plus absolu et je dois dire qu'avec une telle vigilance, Molenbeek peut dormir tranquille.

La voiture de fonction de la Bourgmestre est conduite par un chauffeur. C'est la seule personne qui conduit cette voiture. Il est connu de tous mais par respect de sa personne comme pour tout membre de notre personnel, je ne vais pas en parler en son nom. Je veux dire que mon chauffeur est expérimenté dans la conduite. Il n'a certainement pas besoin de repasser son permis. Par contre, il est en permanence à mon service et il ne compte pas ses heures.

Dans ce contexte, effectivement une erreur au Code de la route peut intervenir. Je lui rappelle régulièrement d'être respectueux et scrupuleux dans le respect du Code de la route et je peux vous affirmer qu'il en est bien conscient. Je peux vous apporter une preuve à ceci. En réalité, aucune verbalisation, aucune amende n'ont été enregistrées depuis mon arrivée comme Bourgmestre pour cette voiture de fonction. Nous l'avons fait vérifier aujourd'hui même, et il est tout à fait évident et je pense que vous le savez certainement pour avoir

exercé le pouvoir dans cette Commune de nombreuses années, si un amende devait arriver, mon chauffeur, comme tous les chauffeurs de la Commune serait invité à payer lui-même cette verbalisation.

Je vous remercie encore pour votre question, votre affut, votre aguet et votre attention.

M. El Khannouss :

Je vous remercie pour votre réponse.

Vous comprendrez que cette question d'actualité s'inscrit dans le contexte général du disfonctionnement de votre collège et que mon interpellation n'est pas innocente. Je vais d'abord, ce n'est pas moi qui étais aux aguets, ce sont les citoyens qui sont extrêmement surpris que la première magistrate, à travers son chauffeur, ne montre pas l'exemple et ça ne les laisse pas indifférents. C'est une très bonne chose de contrôler le travail des membres du Collège, mais sachez, madame la Bourgmestre, que je pense qu'il est indispensable que ce que vous venez de dire par rapport au chauffeur, soit aussi d'application pour certains membres de votre Collège.

Je pense que l'exemplarité est nécessaire et indispensable et pas seulement dans la théorie, dans la parole comme vous venez de le faire à l'instant. Merci madame la Bourgmestre.

Mme la Présidente :

Eh bien je ne ferai qu'abonder dans votre sens.

Question d'actualité posée par Monsieur De Block, conseiller communal PTB*PVDA, relative à l'omission de de rémunérations dans les déclarations de mandats 2018 de Monsieur Achaoui.

Actualiteitsvraag van de heer De Block, gemeenteraadslid PTB*PVDA, met betrekking tot het weglaten van de bezoldiging in de mandatenverklaringen 2018 van de heer Achaoui.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

On a appris beaucoup ces derniers jours sur les déclarations de monsieur Achaoui.

D'abord, on a appris ce vendredi que, peut-être par oubli, il n'a pas déclaré son patrimoine. Ça n'a pas été publié à la Cour des comptes, peut-être un oubli. Je me rappelle quand on était autour des négociations et le PTB demandait l'obligation de publier les patrimoines, on m'a répondu : ça passera mal auprès de quelques-uns de mes candidats échevins. Maintenant, je comprends pourquoi.

La deuxième chose qu'on a pu apprendre dans le journal « Médor » encore aujourd'hui, c'est que lors d'une interview, le 17 janvier, monsieur Achaoui nie toucher un salaire dans l'école des Jeunes, pas de rémunération, pas de revenus. Il dit : « je vous ai dit, non, je ne veux pas être payé, d'abord économiquement parlant ce n'est pas intéressant », alors que dans la DH, quelques temps après cette déclaration et évidemment quelques temps avant cette publication dans « Médor », aujourd'hui, il reconnaît avoir touché des frais

de bénévolat, et important aussi, auprès du club professionnel, 1.250€ pour une mission de consultance. Dans l'interview du 17 janvier, je peux lire « le club professionnel ne vous paye pas non plus ? Je ne suis pas dans le club professionnel, je suis dans la gestion ici, rien à voir avec l'équipe professionnelle, voilà quoi ». Donc ça, c'est le deuxième élément.

Troisième élément, c'est qu'une des autres déclarations que monsieur Achaoui doit faire à la commune concernant ses activités privées et ses rémunérations et qu'il devrait faire pour 2018, a trainé. Il devait les rentrer pour le 1^{er} octobre et ça a trainé jusqu'après le 16 janvier. Elle a été publiée le 22 janvier. Peut-être un hasard le jour après où autour des jours où Médor l'interviewe sur ses rémunérations.

Maintenant, j'ai entendu et compris du Secrétaire communal que sa déclaration est de 2018 et que contrairement aux autres déclarations sur les patrimoines publics, il n'est pas obligé de déclarer immédiatement tout changement. Donc, il a quelques répit jusqu'en octobre 2020 pour éclaircir ses revenus privés pour sa société privée « Achaoui ».

On a appris aussi via la presse que cette affaire de consultance, cette mission de consultance, la facture est sur le nom de Nour Consulting, mais le paiement est bien sur le compte de sa société privée.

J'ai deux questions simples, et une simple réponse suffira, oui ou non : Est-ce que vous trouvez la conduite d'Abdellah Achaoui exemplaire? Pourquoi je vous pose la question ? Parce que je vous rappelle un accord de gouvernance entre le PS et le MR, SPA et Open VLD où je cite : « vous vous engagez à désigner que du personnel politique de conduite exemplaire et vous vous engagez à remplacer les mandataires si il s'avère que tel n'est plus le cas ».

Ma deuxième question est donc est-ce que vous comptez respecter vos engagements de votre accord de gouvernance? Une réponse simple, vu la longueur de l'ordre du jour d'aujourd'hui me suffira, avec un oui ou un non. Merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Merci monsieur De Block.

Je dois dire que j'étais assez mal à l'aise au moment de recevoir votre question d'actualité. Vous savez que c'est moi qui doit juger de la pertinence d'une question d'actualité et les trois quarts de votre question d'actualité en fait, sont du sujet qui fera débat par après par le fait que sept conseillers ont rentrés des interpellations et donc ici, vous avez tourné autour d'un tout petit élément qui s'est rajouté à la fin et auquel je vais répondre tout de suite en question d'actualité, et préemptez lourdement le débat pour la suite. Je ne vais pas aller dans le débat de fond par respect pour vous collègues, les autres conseillers communaux, qui ont introduits des questions et qui ont introduits des questions parfois avant vous, j'en suis désolée, sur ce sujet. Donc, nous aurons le débat mais en dehors de votre question d'actualité dans le débat, tel qu'il était prévu à l'ordre du jour de ce Conseil.

Ma seule réponse qui a trait véritablement au titre de votre question d'actualité et à l'élément d'actualité, c'est très simple et vous l'avez déjà mentionnée. En réalité il n'y a pas omission des rémunérations de Monsieur Achaoui dans sa déclaration à la commune jusqu'ici, puisque il déclare les revenus et les mandats de 2018 aujourd'hui. Pas ceux de 2019 et en 2018, tout ceci n'existait pas. Il l'a clairement dit et c'est évident pour tout le monde. Donc, je vous remercie pour votre question et le reste, prendra place dans le débat.

M. De Block :

J'avais posé deux questions très simples, pas besoin de...

Mme la Présidente :

Qui préemptent lourdement le débat et qui ne respectent pas vos collègues.

M. De Block :

Je comprends que vous voulez éviter le débat ici. J'ai posé des questions simples. Est-ce que vous trouvez la conduite d'Abdellah Achaoui exemplaire ? Je vous ai cité trois éléments précis, factuels, apparus dans la presse dans les derniers jours, tout à fait dans le cadre d'une question d'actualité que je n'aurai pas pu poser dans une interpellation normale et vous allez voir que l'interpellation agit essentiellement sur les questions, sur le défraiement et à l'Union et les explications là-dessus, les heures qu'il a prestées pour cela, etc. Ici, il s'agit de questions précises apparues dans les derniers jours et sur lesquelles tout conseiller a le droit de poser la question. Deux questions vous ont été posées et vous répondez zéro. Est-ce que vous trouvez la conduite d'Abdallah Achaoui exemplaire en ayant oublié sa déclaration de patrimoine, en étant trop tard avec sa déclaration de 2018 et en ayant, selon la déclaration, et en comparant les réponses plus tard dans la DH, menti dans l'interview à Philippe Engels du Médor. Est-ce que vous comptez respecter vos engagements de votre accord de gouvernance oui ou non ? Deux questions simples, oui ou non ? Vous ne répondez pas. Je vois qu'aujourd'hui, les gens ici, le public ici, n'auront pas de réponses.

Mme la Présidente :

Je vois que vous cherchez effectivement à prendre le pas sur les autres conseillers. Vous connaissez tout comme moi le règlement et donc le débat aura lieu avec les questions et les interpellations et chacun a les siennes, des sept conseillers qui se sont inscrits et je ne vois absolument pas au nom de quoi vous exigeriez d'être le premier servi sur ce débat pour lequel vous n'êtes pas le premier à avoir rentré vos interpellations.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Est-ce qu'il serait possible, si on a l'accord de l'ensemble des conseillers, après l'intervention des responsables du CPAS, d'entamer ce débat, de changer l'Ordre du jour, je fais une demande et je demande monsieur le Secrétaire, si on peut voter cette demande, je souhaiterais qu'on inverse l'ordre du jour de notre séance et qu'après l'intervention des responsables du CPAS, qu'on puisse avoir ce débat sur la gouvernance en début d'entame, en présence du public qui est présent dans la salle. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block pour le dernier mot sur cette question.

M. De Block :

Je voudrais consulter monsieur le Secrétaire communal qui est garant de l'application de l'ordonnance et de la Nouvelle Loi communale, est-ce que j'ai le droit de poser ces questions sur base des éléments qui sont parvenus dans l'actualité après jeudi minuit ? Est-

ce que j'ai le droit, comme tout autre conseiller, comme certains qui ont utilisé ce droit pour poser des questions sur le patrimoine ? Est-ce que j'ai ce droit ?

Deuxième question : est-ce que madame la Bourgmestre est obligée de répondre sur les deux questions précises posées dans cette question d'actualité ?

Mme la Présidente :

Monsieur le Secrétaire, vous êtes interpellé directement. Je vous donne la parole.

M. le Secrétaire communal :

Monsieur De Block, vous avez pu poser votre question et là, il y a déjà une réponse à une partie de votre question.

Maintenant, le Bourgmestre a répondu. Nulle part dans le règlement, il y a une obligation dans le sens dans lequel elle doit répondre. Elle vous a répondu et la question de monsieur El Khannouss, elle est à poser à la Présidente du conseil. Ce n'est pas moi qui dirige les débats. Si elle met aux votes votre proposition, c'est son droit.

Mme la Présidente :

Je veux bien tous les votes du monde. Je comprends que durant les derniers conseils communaux vous n'êtes jamais resté jusqu'au bout et que ça doit être très difficile pour vous de rester jusqu'au bout. Ça, je comprends. A part ça, je pense qu'il y a une logique à ce qu'une commune soit dirigée d'abord avec les dossiers longuement préparés au cours des collèges successifs par les échevins et que nos conseillers aient l'occasion de se pencher sur ce travail avant d'entamer les questions des conseillers et je n'ai qu'une seule demande à vous faire et c'est toujours la même, si vous voulez qu'on change de règlement d'ordre intérieur, mais vous avez tout loisir entre chefs de groupes de vous réunir et de faire une proposition.

Monsieur El Khannouss, votre stratégie de l'incident à chaque conseil communal, ça lasse tout le monde, en fait.

On va faire un vote.

Je vous propose de formuler la question de la manière suivante : qui souhaite modifier l'ordre du jour tel que monsieur El Khannouss l'a proposé ?

Si vous votez « oui » cela signifie que nous examinons le débat amené par les conseillers avant les points proposés par le Collège.

« Oui » pour changer l'ordre du jour. « Non » pour ne pas changer l'ordre du jour.

La demande de Monsieur El Khannouss de modifier l'ordre du jour du conseil est refusée par 27 votes négatifs et 8 votes positifs.

Het verzoek van de heer El Khannouss om de agenda van de Raad te wijzigen wordt verworpen met 27 stemmen tegen en 8 stemmen voor.

Hassan Ouassari entre en séance / treedt in zitting.

Abdallah Kanfaoui entre en séance / treedt in zitting.

2. Finances - CPAS - Budget 2020. Financiën - OCMW - Begroting 2020

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Bastin.

Mme Bastin, Présidente du CPAS :

Je vais immédiatement rassurer tous mes collègues, c'est que lundi nous avons fait une présentation sur le budget du CPAS et que majorité et opposition qui étaient présents ont dit combien c'était transparent et combien ils avaient bien compris tout ce que nous avons exposé. Nous avons la transparence et on en était satisfait.

Je dois vous remercier de faire passer notre point en premier lieu et je voudrais également donner mes remerciements aux fonctionnaires du CPAS qui sont venus et lundi soir et ce soir pour m'accompagner et nous éclaircir si il y a des questions par rapport à ce budget.

Les chiffres et la technicité ont été développés ce lundi et je désirerai ce soir pouvoir, au niveau de la note de politique générale, développer les points qui me semblaient les plus important.

Vous n'êtes sans doute pas sans ignorer que le programme informatique du système social, de tout ce que les assistantes sociales utilisent était précédemment le « CPAS 2000 » et qui a été clôturé le 31 décembre de manière tout à fait obligatoire parce que la maintenance ne pouvait plus être maintenue et le 1^{er} janvier on basculait dans ce que vous avez peut-être entendu dans la presse c'était « Sociabili ». C'est-à-dire que c'est un tout nouveau programme social qui permet aux assistantes d'avoir d'abord un perçu complet du dossier et en même temps de pouvoir fonctionner sur un modèle qui est identique pour tous les allocataires ce qui facilite grandement les choses surtout au niveau de la lecture de ces dossiers. Donc, ça a été, vous pouvez vous en rendre compte, d'abord je voudrais dire que ça a été fait de manière tout à fait magistrale par le service informatique qui le 1^{er} janvier a pu constater que tout avait extrêmement bien fonctionné, que tous les dossiers avaient été basculés d'un programme dans l'autre avec je signale quand même des nuits qui ont été passées à essayer de faire tout ce travail et que donc non seulement les allocataires ont eu leurs dossiers bien suivis, mais qu'en plus tous les paiements ont été effectués, ce qui est extrêmement important pour des allocataires qui doivent avoir des montants de revenus donnés à temps pour payer les loyers, etc. Tout ça s'est fait parfaitement, mais inutile de vous dire que cela ne s'est pas fait sans difficultés au niveau du personnel parce que changer de programme informatique, c'est quelque chose d'extrêmement lourd et donc la charge par assistante sociale et ce qui leur est demandé a été quand même assez, je ne dirai pas difficile, mais changer les choses vous savez combien cela demande d'énergie et actuellement nous nous sommes dit que la première chose à faire pendant le premier trimestre était de stabiliser le fonctionnement de cette nouvelle implantation.

Nous sommes extrêmement attentifs à voir comment les réactions se font par rapport au personnel et aux charges qu'ils ont dû assumer et pour cela d'abord, il y a eu une préparation très importante qui s'est faite à partir du mois d'octobre, bien sur tout ça a été programmé et phasé d'ailleurs et actuellement, il y a une équipe mobile qui vient en renfort pour aider les assistantes sociales qui ont un retard un peu plus important dans leur dossiers.

La deuxième chose qui est à réorganiser et qui nous semblait extrêmement importante, c'est tout ce qui concerne les articles 60. Il y a eu une ordonnance régionale qui

nous demande d'activer 10% du quota de nos allocataires en article 60, ce qui signifierait que nous devrions à peu près avoir 610 dossiers en charge. Actuellement, nous en avons 415 et j'aime autant vous dire que c'est vraiment une charge très lourde, très importante de trouver des employeurs et de trouver des allocataires qui sont suffisamment formés que pour rentrer dans ce type d'insertion. En plus, vous savez peut-être que maintenant, non seulement il faut pouvoir trouver des employeurs, mais ils doivent aussi être agréés et puis plus tard être mandatés. Donc ils doivent avoir les deux qualités pour pouvoir accepter les articles 60. Ça veut dire en bref que ce fonctionnement doit être réfléchi et que nous nous sommes dit que l'ordonnance est bien sur parue, mais les modalités de fonctionnement ne le sont pas encore tout à fait et que donc nous allions profiter de cette espèce de temps pour réfléchir à une autre activation de tous les allocataires sociaux qui devraient être réinsérés. Il n'y a bien sûr pas que l'objectif article 60, il y a la réinsertion complète des allocataires.

Nous avons prévu de faire un cursus approfondi qui permet d'abord, parce qu'il faut bien se dire que la majorité de nos usagers ne pratique pas la langue française ou néerlandaise et donc la toute première chose, c'est pouvoir leur permettre d'avoir un acquis au niveau de tout ce qui est langue et puis lorsque le langage courant, je dirais est acquis, éventuellement les former dans un langage un peu plus technique qui leur permettra d'être orienté au bout d'un certain temps vers des métiers en pénuries. Parce que nous avons l'ambition de faire le relevé sur toute la région bruxelloise des métiers qui sont en pénuries et des métiers d'avenir pour lesquels nos allocataires pourraient être formés.

En effet, il y a des structures tels que par exemple Bruxelles Formation qui nous permet à la fois de faire des pré formations vers lesquelles nous enverrions nos usagers et puis des formations. Ce qui signifie qu'au bout de ce temps où ils sont encadrés, ils arriveraient déjà avec un acquis et des outils extrêmement intéressants qui leur permettraient de rentrer dans des fonctions ou ils seraient performants et pourraient donc finaliser leur formation pour être article 62 et aussi être mis à l'emploi. Donc, c'est un petit peu à l'inverse de ce que l'on fait actuellement, où on envoie nos usagers vers des postes d'article 60, sans nécessairement avoir les formations qu'il faut pour pouvoir y travailler de manière efficace et donc, nous voudrions bien inverser, nous essayons et nous essayons de mettre en place ce qui nous permettrait d'inverser cette procédure. Ça va bien sûr avoir une influence sur les classes que nous avons, puisque sur la région bruxelloise, il y a tout un réseau maintenant de systèmes, d'asbl etc. qui peuvent accueillir nos usagers et par des techniques tout à fait adaptées, leur faire acquérir les rudiments de la langue orale française ou néerlandaise.

Ce que nous voulons aussi et ce que nous avons noté dans notre note de politique générale, c'est tout ce qui est le développement de la communication dans notre structure. En effet, le personnel qui est quand même assez important, appartient à une grande institution qui est le CPAS et je pense que quand on est heureux, fier de travailler dans une structure, eh bien ça donne une motivation bien plus forte au personnel et ça leur permet aussi d'intégrer tout ce qui leur est demandé. Ça leur permet aussi d'être créatif par rapport à leur travail et d'exercer leur profession avec une vue tout à fait prospective et d'avenir. La communication est extrêmement importante. Les services doivent essayer de travailler de manière transversale et pour cela, nous avons réfléchi à toute une série de possibilités. Nous avons déjà, l'année passée, fait Viva for Live où on a été étonnés de voir que l'ensemble des membres du personnel se sont mobilisés pour arriver à un projet. Je pense que c'est ce qui donne l'opportunité aussi au personnel de travailler non plus par strate verticale, mais de se côtoyer, de se connaître, d'avoir des échanges de bonne pratique et donc de fournir un travail collectif beaucoup plus intéressant et qui permet réellement des échanges pour fonctionner d'une manière positive.

Alors, il faut savoir aussi que nous avons des postes clés, que nous devons recruter comme par exemple le directeur des Affaires sociales que nous n'avons toujours pas réussi

au bout de deux sessions d'examens que nous avons organisé, nous n'avons pas réussi à trouver la perle qui pourrait fonctionner dans cet emploi, mais bien sûr, nous allons réorganiser une troisième session et nous espérons vraiment pouvoir trouver cette personne parce qu'elle manque dans notre organigramme, mais elle manque surtout sur le terrain. C'est un poste tout à fait indispensable et ce serait indispensable aussi de trouver cette personne pour combler le vide actuel.

Nous aimerions aussi pouvoir recruter un médecin conseil qui nous permette au niveau de tout ce qui est hospitalisation, frais médicaux, de pouvoir nous aider, y compris qui serait un lien avec les médecins agréés que nous avons sur la commune et ce serait vraiment très important d'avoir ce lien entre le CPAS et tout le personnel médical de la commune.

La loi organique aussi a créé quelque chose de nouveau qui est le comité directeur. Là aussi, nous avons une transversalité qui va pouvoir se mettre en place, qui a déjà commencé à se mettre en place c'est-à-dire, monsieur Rozen ici présent, qui est le Secrétaire faisant fonction, fait très régulièrement des réunions avec tous les directeurs des différents départements, ce qui permet de faire passer les informations de la direction, en leur demandant de descendre par les différents échelons de la hiérarchie jusqu'au personnel de terrain.

Il faut savoir aussi que l'aide sociale continue d'évoluer et là, les chiffres dans le budget le montrent très bien, c'est que nous avons une aide médicale urgente qui est en croissance et bien sûr aussi un revenu d'une RIS et un IRIS qui sont en augmentation.

On sait bien que malheureusement notre commune se paupérise et que l'appel est de plus en plus fait au CPAS. L'évolution de notre population est je dirais, non seulement en paupérisation, mais également au niveau comportemental, pose un certain nombre de problèmes au niveau de la violence, au niveau des troubles psychiatriques. Je suppose qu'à la Commune, vous rencontrez la même chose, les mêmes difficultés et donc, nous essayons de créer un réseau qui nous permette de faire des relais, parce que les assistantes sociales ne sont pas prêtes à travailler avec des pathologies qui deviennent de plus en plus lourdes et doivent donc déléguer à des services compétents les personnes qui posent des troubles psychologiques ou psychiatriques relativement graves et donc, il faut établir un relevé de tout ce qui est disponible sur notre commune. Là aussi, le médecin conseil pourrait grandement nous aider, mais malheureusement, nous ne trouvons personne actuellement qui veut occuper ce poste.

Ce que nous avons fait pour voir quels sont éventuellement les difficultés de notre personnel, ben nous avons fait faire une étude avec la charge psychosociale de notre personnel et nous attendons, je pense que c'est la semaine prochaine que nous allons avoir les résultats, ce qui sera extrêmement important. Ça va nous permettre dans toutes les entités du CPAS, à ce que le personnel, de manière anonyme, puisse signaler leurs difficultés au niveau de leur charge de travail.

Nous avons donc une équipe mobile pour les assistantes sociales, mais nous avons aussi une équipe au niveau technique. C'est-à-dire que les problèmes techniques qui peuvent se résoudre assez rapidement sont faits par cette équipe technique extrêmement mobile qui va dans les différentes antennes, qui essaie de faire des réparations assez souvent d'urgence, mais de manière tout à fait extrêmement valable. Ça nous permet aussi, cette équipe technique, d'avoir un personnel qui apprend, qui est en insertion professionnelle et donc, on joint deux choses, à la fois une formation professionnelle et aussi l'utilisation d'une équipe mobile.

Quand je vous parle de paupérisation, il faut savoir que notre population est malheureusement dans un circuit de difficultés financières et sociales sont de plus en plus importantes et cela signifie qu'elles font appel à notre service de médiation de dette qui est je dirais submergé de demandes et qui essaient de palier, d'aider, d'accompagner les personnes qui ont vraiment des difficultés au niveau de la gestion de leur budget.

Il faut savoir également que les fonds « énergie », pourtant ce qui est très important pour notre population, ces fonds énergie diminuent malheureusement. Au fur et à mesure, nous nous rendons compte que nous pouvons en disposer nettement moins, alors que les besoins eux sont criants et en augmentation.

Pour palier également à ce problème de paupérisation, nous avons, nous nous sommes proposés de reprendre dans le giron du CPAS « Amphora », « Amphora » étant une épicerie sociale et où pas mal de nos allocataires s'adressent pour pouvoir avoir des repas, des paquets de nourritures qu'ils peuvent aller chercher et donc je pense que quand nous aurons pu absorber « Amphora » de manière complète, ce sera vraiment un grand plus et quelque chose de très intéressant pour les allocataires, pour la population molenbeekoise qui est paupérisée puisque nous l'ouvrons probablement à d'autres personnes que uniquement à nos allocataires et donc, je crois que c'est quelque chose d'extrêmement intéressant.

Vous savez que la population molenbeekoise est composée en grande partie de jeunes fort heureusement, mais les jeunes qui ont moins de 25 ans sont souvent infra qualifiés et leur encadrement est d'autant plus important que nous savons que les jeunes, c'est l'avenir de notre commune et que les assistantes sociales sont tout à fait conscientes de la manière dont il faut accompagner ces personnes. Nous sommes très fiers de pouvoir dire que, bien sûr, notre public cible, on peut construire avec eux des projets individualisés d'insertion sociale et ces projets individualisés d'insertion sociale sont mis en pratique et on est très fier aussi de se dire que sur cinq jeunes qui s'adressent à nous, attention nous en avons à peu plus de 2.500, il y en a deux qui sont accompagnés dans des études, des études qu'ils terminent et le minimum que nous nous sommes fixés pour leur accompagnement, c'est le cycle secondaire supérieur. C'est l'outil que nous essayons de donner à tous pour pouvoir démarrer dans leur vie d'adulte.

Il y a aussi une expérience qui est faite de projets individualisés mais qui est centré essentiellement sur des jeunes tout à fait infra qualifiés bien sûr, mais en décrochage complet, et à la fois du point de vue scolaire, et à la fois du point de vue social et donc ça s'appelle *Niets* et nous avons remarqué qu'il y a manifestement chez ces jeunes qui sont accompagnés de manière individuelle en groupe, mais avec des enseignants qualifiés pour les accompagner de manière individuelle, il y a des résultats tout à fait probants auprès d'eux et qui font que 90% d'entre eux raccrochent soit à l'emploi, soit à des études. C'est une expérience qui nous a servi et que nous essayons d'appliquer d'ailleurs au maximum aux jeunes dont nous avons en tutelle.

Il n'y a pas que les jeunes bien sûr. Vous savez que la population molenbeekoise, si elle a beaucoup de jeunes, elle a aussi beaucoup de personnes âgées. Ces personnes âgées doivent être encadrées, aidées. Nous avons un projet autour d'Arcadia qui est *Alliance habitat* et qui va nous permettre d'avoir, si vous voulez, un cœur central d'aide à des personnes qui sont en état physique ou mental déficient, mais autour, qui va pouvoir avoir des habitations où il y aura un lien avec le centre, le personnel médical, le personnel qui distribue des repas, etc. C'est un projet extrêmement intéressant qui permet d'avoir à la fois des lits mrs, mais également des studios, des appartements flats où des personnes encore plus valides pourront séjourner.

A l'arrière d'Arcadia nous avons ce qu'on appelle *La vieilleuse heureuse*. Nous ne pouvons pas démolir ces bâtiments. Nous pouvons uniquement les rénover, ce que nous sommes occupés à faire. Il y a 8 appartements qui sont encore occupés. Il y en a 4 qui vont être occupés maintenant au 1^{er} mars et donc 3 qui sont prévus pour le 1^{er} juin. Sur les seize bâtiments, il y en a qu'un qui ne sera pas occupé complètement.

Il y a d'autres structures aussi qui nous permettent d'encadrer et d'aider les personnes âgées. Il y a les repas à domicile, tout ce qui est l'aide des aides familiales et des aides ménagères. Il y a un service à domicile qui est relativement conséquent. Il y a aussi le projet *Lemaire* dont vous avez probablement entendu parler qui va nous permettre aussi d'avoir un deuxième centre de jour puisque le premier se trouve au parc Marie-José. Il est extrêmement bien fréquenté du point de vue nombre, je veux dire. Les gens y semblent particulièrement heureux et peuvent sortir ainsi de leur solitude. Il y a la formule « Kangourou » qui nous permet d'avoir dans deux maisons de la rue de Bonne une alliance avec des personnes âgées qui vivent en communauté avec ce qu'on appelle « la maman Kangourou » qui est une personne seule avec deux enfants et donc, il y a là une entité et une formule de vie avec des personnes âgées qui est particulièrement intéressante et puis, nous avons le projet « Campine » où les personnes âgées vivent avec des étudiants.

En plus de ça, je voudrais aussi vous dire combien nous sommes heureux de pouvoir avoir eu avec la « MAIS », eu une convention qui nous permet de disposer de cinquante kots étudiants. Ça veut dire que ces étudiants qui ont des problèmes de vie, d'environnement dans leur milieu familial ou qui se retrouvent complètement seuls peuvent occuper des studios où ils sont dans un contexte d'accompagnement social d'abord puisqu'il y a une assistante sociale qui travaille avec eux, mais aussi dans un environnement qui leur permet de se consacrer un maximum aux études et de réussir leurs études avec le plus de chance possible.

Nous avons une cellule « logement ». Je vous avoue qu'elle est particulièrement noyée dans toutes les demandes. C'est vrai que le logement à Molenbeek, je ne vous donne pas un scoop, est quelque chose de tout à fait crucial. C'est quelque chose qui nous tient particulièrement à cœur, Madame la Bourgmestre et moi, étant donné que dans les PI, si les gens ont un projet individualisé d'insertion, c'est d'abord en ayant un toit qu'ils pourront le mieux possible le réaliser.

Alors la dernière chose dont je voulais vous parler, c'est « le Relais » qui est notre maison d'accueil. Il y a une nouvelle ordonnance qui est parue et qui va probablement changer l'aspect et le fonctionnement des maisons d'accueil en région bruxelloise, mais les modalités de fonctionnement ne sont pas encore tout à fait fixées, mais c'est important que vous sachiez que cette ordonnance existe et que l'application des arrêtés se fera probablement dans les mois à venir.

Voilà, madame la Bourgmestre, j'ai fait très rapidement un topo de la note de politique générale avec ce qui a été mis dans le budget pour pouvoir répondre à toutes ces demandes. Merci pour votre écoute.

Mme la Présidente :

Merci madame Bastin.

Est-ce que je peux demander aux conseillers qui sont intéressés par ce débat-ci de s'inscrire ?

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard :

Je tiens à particulièrement remercier les représentants du CPAS qui sont ici aujourd'hui et qui nous ont fait part d'un travail qui est sérieux, qui est en faveur des allocataires, du personnel du CPAS, le tout dans le respect des législations auxquelles ils doivent s'adapter, mais aussi dans une perspective d'avenir de l'institution et en faveur toujours des allocataires. Je vais demander aux responsables du CPAS qui sont ici ce soir d'encourager et de féliciter tout le personnel pour leur travail au quotidien parce qu'être confronté tous les jours à la souffrance, à la déstructuration, n'est pas chose évidente.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup madame Piquard.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Merci beaucoup pour les explications. Je ne vais pas prendre beaucoup de temps, mais je voudrais souligner deux, trois préoccupations du PTB par rapport au CPAS.

Tout d'abord, je tiens à excuser Luc qui a été à la section réunie mais qui malheureusement comme deux autres, sont à la maison avec la grippe. Je trouve que c'est incroyable comment la majorité a tenu à cette épidémie. Qu'est-ce que vous prenez comme pilule ?

Premièrement, ce qui continue à nous inquiéter à terme, c'est le fait que le CPAS de Molenbeek se vende que vous faites beaucoup avec les moyens que dans la pratique la part qui est investie dans le personnel est plus petite qu'ailleurs, plus basse que la moyenne de la région. Evidemment, ça a comme conséquence une charge de travail supérieure. Je suis vraiment, et nous sommes curieux de prendre connaissance de cette enquête sur le bien-être au travail. Lors des réunions précédente, on a posé des questions sur la charge de travail, le nombre de dossiers par assistant social, comment le diminuer ? Est-ce qu'on arrive à engager assez de personnel pour diminuer cette charge ?

Un deuxième problème que nous voyons, c'est évidemment la diminution des articles 60, la possibilité de réinsertion et on se pose la question, si il n'y a pas moyen avec la commune de faire un plan ambitieux pour augmenter la capacité d'encadrer. Vous me répondez. Je pense, par exemple, à des propositions qui ont été faites, pas juste par le PTB, mais par d'autres aussi, sur organiser des cuisines, une cuisine collective, cuisine populaire comme la Cuisine bruxelloise, mais pour Molenbeek. Entre autres ce genre d'initiatives nous semble possible dans les moyens, des capacités de la commune, du CPAS ou en tout cas des organisations publiques autour.

Vous avez souligné les différents fonds qui diminuent au niveau de l'énergie. Alors que les factures d'énergie explosent, les subsides diminuent. Je n'ai pas très bien compris si la Commune reprend une partie des demandes sur fonds propres et est-ce que cela compensé ? Selon mes notes, vous compensez une partie sur fonds propres, mais est-ce que c'est suffisant pour les demandes ? Ça, c'est une première question.

Ma deuxième question, la même chose au niveau de Vivaqua et d'Hydrobru. On annonce que les prix de l'eau vont augmenter, d'abord l'indexation, mais on dit déjà « pour l'instant », donc probablement, ça va causer l'augmentation des factures, et donc aussi pour le public du CPAS.

Troisièmement, au niveau du budget pour la pauvreté infantile, je vois et énergie qui diminue, donc les moyens pour cela et les factures d'eau, le fonds pour l'eau et la pauvreté infantile et pour la médiation de dettes. Là, je tire quatre petites sonnettes d'alarme parce que ce sont vraiment les quatre fils pour les gens les plus précaires où les moyens diminuent.

Une dernière question. Tantôt, on va intervenir au niveau de la problématique de l'école Toots Tielemans, mais je pense que c'est vraiment important pour la Commune d'être attentive à ce genre de problème vu que vous dites : « Ok, le problème de public infra qualifié est essentiel, et donc, si l'école à Molenbeek n'aura plus de perspective en septembre pour offrir des cours, ben pour une partie de ces jeunes, et pour les Molenbeekois, leur carrière scolaire prendra fin. Ça nous inquiète énormément et donc, est-ce que la commune ou le CPAS a discuté comment embaucher dans des stages, dans des formations autres qu'articles 60, spécifiquement des jeunes pour une expérience de travail ou un stage ? Merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Merci monsieur De Block.

Ik geef het woord aan mevrouw Dekens.

M. Dekens:

Best Collega's,

Ik wens gewoon enkele punten aan te halen die we in 2020 plannen bij het OCMW. Heel kort want onze voorzitter heeft het al uitgebreid toegelicht.

Eerst misschien de sociale dienst waar veel van mijn collega's gemeenteraadsleden zelfs met mij ook als OCMW raadslid in het comité zetelen. We hebben vandaag meer dan 6000 mensen die het leefloon genieten in onze gemeente. We hebben ook een stijging van 20% van de dossiers "dringende medische hulpverlening". We zijn een gemeente en een OCMW dat mensen zonder papieren goed onthaalt en ook hun aanvragen voor medische hulpverlening correct behandelt en ik spreek noch niet van de Vlaamse gemeenten maar dat kan zelfs niet van alle Brusselse gemeenten gezegd worden.

Zoals onze voorzitter zei zijn we dit jaar overgeschakeld samen met de gemeente Schaarbeek, want we doen ook aan synergiën om dingen samen te doen en de kost te drukken overgeschakeld naar een nieuw doel om onze sociale dossiers te beheren. Wij vangen ook vandaag de vermindering van de federale kredieten op van het fonds Vande Lanotte en dat is eigenlijk het fonds waarvan wij vroeger de tussenkomsten in de facturen van gas en elektriciteit van de mensen betaalden en dat is echt de laatste jaren fel verminderd. Het is zo dat vandaag eigenlijk maar de helft door het federaal gedragen wordt en de andere helft door het OCMW van Molenbeek.

We hebben een beetje hetzelfde verhaal met de facturen van het water van de mensen. Daar ook merken we dat zelfs het fonds "Hydrobru" altijd minder wordt en dat wij altijd meer en meer moeten tussenkomen. Dit is natuurlijk te wijten aan het feit dat onze gemeente verarmd. De mensen dankzij de federale politiek hebben minder en minder middelen en wij vangen dit op.

Qua schuldbemiddeling, on dit souvent qu'il y a plein de gens qui vont au CPAS et qui profitent. Moi, je peux vous assurer que les gens qui vont au CPAS y pensent dix fois, et beaucoup de gens le voient comme une honte de devoir aller au CPAS pour avoir de l'aide.

C'est ce qu'on constate aussi en médiation de dettes. Ils viennent nous voir trop tard pour les aider. Vaak hebben ze al een enorme achterstand in betaling van facturen opgebouwd en hebben onze sociaal assistenten dus ook heel veel werk om die mensen te helpen en eigenlijk een plan af te spreken met al hun schuldeisers om ervoor te zorgen dat dat ze er toch op een redelijk termijn vanaf geraken sinon, ce sont des gens qui payent à vie des dettes. C'est incroyable!

Autre chose. La présidente l'a déjà dit aussi. On continue à travailler à notre réinsertion socio professionnelle. Vous dites que vous êtes inquiets, qu'on n'a pas encore les six cents contrats articles 60 qu'on aimerait bien, mais ça demande beaucoup de travail et surtout, ce qu'on constate, c'est que nos personnes qui sont au RIS ont besoin de beaucoup de préparation. Il faut des cours de langue, il faut des cours préparatoires avant qu'on arrive à la possibilité de leur proposer un contrat article 60. Er is heel veel werk om die mensen geleidelijk aan terug naar de arbeidsmarkt te brengen via artikel 60 contracten en we doen dat niet alleen. Daarvoor werken we ook als OCMW samen met vele partners en dat vraagt ook van onze mensen veel werk om die werkgevers te vinden die onze artikel 60 een kans willen geven.

En logement, je suis personnellement très heureuse qu'on ait un peu plus d'habitations en transit, parce que ça aussi, le nombre d'adresses de référence, le nombre de mamans avec des enfants qui se retrouvent à la rue, augmentent et ça me rend très triste et je suis très contente qu'on ait pu investir aussi là-dedans. On a nos jeunes, want ook dat wij hebben van die 6000 zijn er 2500 min 25jarigen die leefloon genieten en worden opgevolgd bij ons met hun opleiding, hun vorming met huisvesting, enz. om toch te proberen dat ze op een of andere manier terug in het circuit geraken en zelf later op eigen benen hun eigen leven kunnen leiden.

Nos personnes âgées, on ne les oublie pas non plus. On travaille à moderniser la maison de repos. On travaille à l'encadrement, aux formations du personnel et même, je ne sais pas si vous le savez, on a aussi des lapins à la maison de repos maintenant. On constate de plus en plus que le contact avec les animaux est très important aussi pour les personnes âgées. Si on pouvait, on irait plus loin et donc petit à petit, on essaye quand même de créer pour nos personnes âgées une vie normale.

Een ander belangrijk element waar we nu gaan meer op inzetten is de verbetering van onze onthaalruimtes, zowel hoofdzetel als antennes. L'accueil des visiteurs de nos antennes, il n'y avait pas tellement de budget les années passées, maintenant avec un peu plus d'aide de la Commune, on va travailler à ce que ce soit rendu plus agréable pour les visiteurs et du coup, ça diminuera le stress et ça devient plus agréable pour le personnel de travailler à nos accueils.

On peut payer tout ça grâce à l'allocation communale qui augmente tout de même cette année avec 1.000.007 € et ça nous permet de garder nos services sociaux au niveau qu'il faut qu'il soit même que les crédits fédéraux diminuent chaque année. Zelfs al bedraagt de toelage maar 25% van onze uitgave, want we zitten bijna op 120.000.000 EURO op jaarbasis, is het toch dat we dit echt brood nodig hebben om onze dienstverlening te verzekeren en met de weinige middelen die we hebben in het OCMW en in onze gemeente slagen we erin een humane gemeente te zijn ook voor onze armste inwoners. Kunnen we meer centen gebruiken? Zeker maar ik wil hier toch welk zeggen dat wij blij zijn met de steun van de burgemeester en schepenen die resulteert in de verhoging van de gemeentetoelagen en dit ondanks de vele noden in de gemeente. Ge kunt een euro maar een keer uitgeven en ik ben blij dat deze meerderheid, onze burgemeester en schepenen, deze middelen toch willen inzetten ook voor het OCMW en de armste van deze gemeente. Dat wil zeggen dat zij hem niet kunnen uitgeven in hun bevoegdheden.

Rest mij eigenlijk het personeel te danken voor hun aanwezigheid hier maar voor al het personeel eigenlijk van het OCMW voor hun inzet en ook aan onze zeer beperkte leiding parce que notre cadre est très limité et qu'ils continuent à chercher des nouvelles opportunités pour que notre CPAS soit géré au mieux et donc le groupe PS/SPA approuvera le budget proposé.

Mme la Présidente:

Heel erg bedankt mevrouw Dekens.

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

D'abord, je voudrais vous remercier pour lundi soir. C'était une bonne présentation assez transparente. Vous avez répondu à mes questions juste pour la prochaine fois, je trouve que pour les personnes qui ne sont pas néerlandophones, si vous projetez quelque chose en néerlandais, d'avoir au moins sur papier la traduction en français, ce qui nous aidera aussi à comprendre tous les mots qui étaient cités pour le budget CPAS.

Comme prévu chaque fois que j'interviens, ce n'est pas que pour critiquer, mais il y a aussi de bonnes choses. Je les mets en avant-plan. Je trouve que vous maintenez 63% du budget pour le personnel, c'est une bonne chose, mais attention à la diminution et si on diminue la charge, et du bien-être au travail pour les années à venir. On sera attentif à ça.

Nous remarquons les investissements qui sont faits pour la maison de repos « Arcadia », c'est une très bonne chose, mais nous ne sommes pas d'accord sur l'augmentation de prix, comme vous nous avez montré pendant les sections réunies lundi.

Il y a une augmentation de dotation communale en 2020 qui est de 1.645.000 €. Par contre, cette augmentation ne reflète pas les intentions qui ont été listées dans la note de politique générale à l'indice financier du budget 2020 qui a été présenté au début de la législature. Premièrement, il y a une diminution régulière des fonds alloués aux aides à l'énergie et à l'eau. Nous apercevons une diminution de 1.365.151 € dans le secteur de la médiation de dettes, alors que dans la note de politique générale et à l'indice financier du budget 2020, on semble mettre en avant la volonté d'investir dans ce secteur. Dans la même note au point 2.2.2., insertion socio-professionnelle, nous remarquons une volonté d'augmenter les équipes et alors, nous, nous posons la question comment vous comptez financer ce dernier ?

Nous, le groupe ECOLO SAMEN souhaitons nous abstenir car nous remarquons que votre budget 2020, il permet seulement de couvrir l'augmentation des coûts et non respecter votre politique ambitieuse de la note de politique générale CPAS 2020.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Comme Madame Dekens a tout dit, je vais quand même ajouter ma petite pierre. D'abord, évidemment pour remercier le personnel du CPAS et la présidente, et me dire qu'on peut être fiers d'être à Molenbeek parce que quand on entend ce qui se passe dans certaines autres communes, ça a l'air nettement moins cool.

Je suis contente que le projet de la MAIS qu'on a mis sur pied avec l'ancienne législature continue et permette à des jeunes de pouvoir poursuivre leurs études dans de bonnes conditions. Je suis heureuse aussi de voir qu'« Amphora », non seulement se maintient, mais qu'en plus, veut pouvoir s'offrir à des personnes autres que les allocataires. Heureuse aussi que le projet « Lemaire » tant attendu se concrétise. Très heureuse aussi que le nombre d'accueil transit augmente, qu'on s'occupe bien de nos personnes âgées et donc bien entendu que le groupe MR va soutenir ce budget. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Daif.

M. Daif :

Je remercie madame la présidente du CPAS et l'équipe de direction qui l'accompagnent. Je m'excuse de ne pas avoir été là lundi parce que c'est un sujet qui me tient à cœur et j'étais dans l'impossibilité d'être présent. Néanmoins je ne vais pas être long.

Madame la présidente, vous avez parlé tout à l'heure dans le cadre du projet « alliance habitat », c'est un projet en partenariat avec le Logement molenbeekois piloté par le SLRB. Effectivement, il y a une vingtaine de studios qui sont prêts et il y aura bientôt une réunion avec le Logement molenbeekois pour voir la répartition, pour voir comment on va occuper ces locaux-là.

Je vous ai interpellé lors de la présentation de la note de politique générale concernant, comme je vous l'ai dit la dernière fois, nous sommes maintenant une population de cultures différentes qui vieillit et qui exige aussi, par respect à ces personnes-là, notamment à travers toutes les convictions, soit philosophiques ou religieuses, je souhaiterais savoir dans le budget notamment par rapport à des repas à domicile, par exemple pour les musulmans principalement, le repas halal comme on dit, et enfin une catégorie de la population, les SDF, les personnes qui sont domiciliées chez nous qui prennent comme domicile une adresse de référence les CPAS, malheureusement je croise quand même de plus en plus ce genre de population, je souhaiterais savoir quel type d'accompagnement pour ce type spécifique parmi ceux-là par exemple, il y a des parents qui ne savent pas voir leurs enfants parce qu'ils n'ont pas de logement, parce qu'ils n'ont pas d'emploi et donc voilà, il y a des drames à côté des drames personnels qu'ils vivent, il y a aussi des drames familiaux.

Je souhaiterais savoir quel est la politique du CPAS spécifique par rapport à ce type de population. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Duquesne.

M. Duquesne :

On a beaucoup parlé des missions du CPAS, elles sont importantes, je n'y reviendrai pas. J'aimerais m'arrêter un instant sur le personnel du CPAS. Pour être un membre du conseil de l'action sociale depuis plus d'un an et avoir lu des centaines de dossiers, j'aimerais vraiment témoigner de la qualité, du professionnalisme et du travail à la fois de la direction, mais aussi des membres et des travailleurs sociaux du personnel qui font un métier difficile au contact des plus démunis, tous les jours, mais avec beaucoup d'empathie et de compréhension et on est passé très vite sur le travail de la migration qui s'est passée, mais en tant qu'informaticien, et pour en avoir fait de nombreuses dans ma carrière, je sais à

quel point c'est techniquement difficile et surtout cet éternel frein à la résistance au changement du personnel qui s'est superbement passé ici au CPAS et j'en prends pour preuve ce qui s'est passé dans d'autres communes qui ont fait exactement la même migration et où il y a eu de nombreux retards de paiement auprès des allocataires, ce qui ne s'est pas passé chez nous.

J'aimerais au nom du groupe MR, mais vous enchaînez peut-être, au nom du conseil communal, demander à la présidente de remercier toutes les équipes qui ont travaillé sur cette migration parce qu'elles ont fait un superbe travail. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Je voudrais commencer par excuser mon collègue, Hassan Ouassari, qui était présent à la section réunie, mais qui malheureusement est encore retenu à une réunion qui va incessamment sous peu, ah il est là, il vient d'arriver, je ne sais pas s'il va prendre la parole, mais je voudrais aussi à mon tour saluer et remercier le personnel du CPAS qui est en première ligne pour pouvoir accueillir et accompagner les personnes qui sont souvent laissées au bord du chemin dans la société.

Le CPAS déploie de nombreux projets pour pouvoir les réinsérer, d'abord leur donner une dignité parce que les réinsérer sur le marché de l'emploi, je voudrais savoir Madame la présidente du CPAS, au niveau des articles 60, je sais que la législation a changé récemment et que le nombre de ceux-ci a été augmenté pour le CPAS de Molenbeek. On le sait tous pour ceux qui sont intéressés à ce poste-là, c'est un moyen de pouvoir réinsérer les personnes qui sont exclues du marché de l'emploi à travers un emploi sur le marché de l'emploi en leur donnant la possibilité de redevenir actif et théoriquement après qu'ils soient passés par ce chemin-là, ils auraient dû ou ils doivent subir une formation qui normalement leur faciliterait la réinsertion sur le marché du travail.

Je souhaiterais savoir concrètement comment les choses se passent aujourd'hui. Est-ce que cette philosophie qui était celle qui dominait, lors de la création de ces postes, si on a mis des moyens dans l'accompagnement et dans la formation de nos articles 60 ou est-ce que ça se passe encore comme on a fait pendant des années, où on les fait travailler finalement et malheureusement certaines administrations où certaines structures privées profitent de cet effet d'aubaine d'avoir une main-d'œuvre bon marché et en fin de contrat n'ont pas de formation pour pouvoir se réinsérer plus facilement sur le marché de l'emploi.

Mon collègue, Mohamed Daif, a abordé une question qui me tient à cœur. Nous avons effectivement dans notre Home de plus en plus de personnes issues de différentes communautés, et je souhaiterais savoir qu'est-ce qui est mis concrètement en œuvre pour pouvoir répondre aux exigences qui sont celles des personnes que ce soit sur le plan convictionnel, qui sont accueillis chez nous, très concrètement, est-ce que nous avons la capacité ou la volonté de pouvoir offrir par exemple une nourriture halal ou kasher ou végétarienne éventuellement pour les personnes qui le souhaitent ? Si ce n'est pas le cas qu'est-ce qu'on peut faire concrètement en termes d'investissement dans nos cuisines pour pouvoir le plus rapidement possible permettre à ces personnes qui sont souvent en fin de vie de pouvoir finir leur vie avec dignité, et que nous montrons que nous respectons leurs convictions. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à M. El Bouazzati :

M. El Bouazzati :

Je remercie les collaborateurs du CPAS pour le travail qu'ils font cette année. J'ai juste proposé une petite solution pour pouvoir diminuer la charge du travail. Suite à la visite qu'on a eu vendredi à la Maison communale, on a pu discuter avec la cheffe de service de la Population et à la limite, j'ai trouvé une solution qui pourra diminuer la charge de travail, c'est-à-dire en soi de pouvoir faciliter les documents administratifs pour le personnel du CPAS, pour le personnel de la MAIS, pour le personnel du Logement molenbeekois, ainsi donc pour pouvoir diminuer le nombre de personnes qui puissent revenir et retourner en proposant chaque fois un autre rendez-vous. Du coup, ça fait donc moins de personnel, moins de travail et le fait que les documents administratifs arrivent directement en collaboration avec les fonctionnaires communaux, ça diminuera fortement le nombre de personnes qui doivent retourner à ces trois entités. J'aurais aimé qu'on fasse un groupe de travail avec les chefs de service, aussi bien service étranger que service population, pour pouvoir offrir cette facilité pour les habitants molenbeekois et aussi pour nos collaborateurs du CPAS, du Logement molenbeekois et de la MAIS. Merci.

Je soutiens fortement le travail et le budget qui n'est pas encore énorme, mais on espère qu'il sera beaucoup plus important.

Mme la Présidente :

Madame Bastin, est ce que vous souhaitez répondre ?

Je vous donne la parole.

Mme Bastin, Présidente du CPAS :

Inutile de vous dire que je suis particulièrement contente de pouvoir transmettre à tout le personnel du CPAS vos remerciements, vos félicitations parce que vraiment, ils le méritent. Je vous le signale vraiment parce que non seulement, ils sont confrontés à un nombre important de dossiers à traiter, mais comme je vous l'ai dit, à un certain type de changement de population, violences, problèmes psychologiques et ils arrivent à maîtriser toute cette problématique de manière tout à fait conviviale, sereine et ils méritent vraiment tous nos remerciements et ce sera transmis demain matin à tout le personnel. Merci beaucoup.

Je ne sais plus qui, mais j'ai pris note des questions que vous avez posées. On a parlé de beaucoup plus de moyens. Alors, il est vrai qu'on ne demanderait pas mieux que de pouvoir engager beaucoup plus de personnel bien sûr, mais il faut vous dire qu'on a réfléchi. D'abord il y aura la charge, l'expérience psychosociale, l'étude qui a été faite par rapport à la charge psychosociale et qui nous donnera des résultats et pour lesquels on pourra essayer d'adapter, donner des réponses, mais il y a également un développement d'une cellule et tout ça en interne, la CDU, c'est-à-dire la cellule des usagers qui va demander un certain nombre de documents et là, je rejoins la dernière personne qui a parlé qui donc est chargée de collationner tous les documents absolument indispensables pour que les dossiers puissent être traités de manière valable. Donc, c'est une première étape après l'accueil par les Stewards bien sûr, mais c'est donc une première étape qui permet à l'assistante sociale d'avoir vraiment un dossier déjà complet quand la personne arrive à l'entretien. Ça permet également de doubler. C'est ce que nous avons voulu faire, c'était doubler le temps d'entretien avec les allocataires. Au lieu de ce soit 20 minutes comme maintenant, 20

minutes c'est vraiment très très court pour pouvoir faire une anamnèse valable, connaître la personne, discuter avec elle, etc. nous avons augmenté ça à 40 minutes et donc, ce sera déjà une augmentation.

Il va sans dire aussi que nous sommes toujours sous la tutelle et que donc, tout engagement de personnel doit être justifié. Nous avons un Inspecteur qui est très attentif. Les choses se sont bien sûres améliorées par les finances de la Commune, mais nous sommes toujours très vigilants à essayer de gérer le budget et les dépenses communales, nous savons que c'est de l'argent public, le mieux possible et en bonne mère de famille puisque maintenant c'est une femme qui gère les choses. C'est la petite blague.

Par rapport aux articles 60, justement la nouvelle ordonnance nous permet un encadrement beaucoup plus fondamental. Partout, et c'est ça que j'ai parlé d'agrément et de mandatement pour que la société puisse accueillir des articles 60, ils doivent mettre à la disposition des articles 60 du personnel qui les encadre, qui les forme et il est donc tout à fait exclu qu'un article 60 puisse être considéré comme du personnel bon marché à qui on demande d'exécuter des tâches qui ne sont pas du tout dans la description de fonction dans laquelle il a été engagé. Cette nouvelle ordonnance a vraiment un aspect positif par rapport à la manière dont les articles 60 sont considérés.

Maintenant, Monsieur Duquesne a parlé aussi du programme informatique. Je voudrais tout de même vous signaler que Sociabili est un programme qui a été au départ de Charleroi vraiment conçu pour les services publics. C'est bien la première fois que c'est du public adapté au public et non plus du privé qui donne un programme informatique qui est tout à fait limité dans lequel nous ne pouvions pas intégrer nos demandes et nos spécificités. Sociabili, si vous en entendez parler, c'est vraiment quelque chose de tout à fait novateur et qui nous permet de correspondre le mieux possible à toutes les demandes puisque il est en travail, en évolution constante.

On a aussi posé des questions par rapport à tout ce qui était fonds énergie. En effet, on constate bien sûr que ce fonds énergie et eau a diminué, mais sachez que ces dossiers énergie sont traités au service de médiation de dettes et que donc, chaque dossier est examiné de manière individuelle avec une réponse adaptée à la famille, aux circonstances familiales, à l'environnement de cette famille et d'ailleurs, je voudrais dire qu'il y a quand même certains de nos usagers qui demandent une adresse de référence parce qu'ils se trouvent dans des situations extrêmes, sociales très difficiles et que donc, en ayant l'adresse de référence, ils peuvent avoir leur chômage etc., qui leur est adressé et sortir de cette dépendance au niveau économique.

Je reviens à ce qui est les montants énergie, chaque dossier est examiné, lorsque ce fonds ont été totalement utilisés, ça devient sur fonds propres et donc, nous n'avons absolument aucune exhaustive par rapport à ce fonds. Les personnes qui sont en besoin, d'ailleurs nous ne savons pas à quel moment est-ce que ce fonds est terminé ou pas, mais donc tous les dossiers sont examinés de la même manière avec autant d'objectivité et pour répondre aux besoins des familles, mais alors à ce moment-là, nous savons par le service des finances, que ça revient sur fonds propres, c'est-à-dire aussi sur l'allocation communale, mais tous les dossiers sont examinés et on y répond avec le plus d'objectivité et de justesse possible.

La pauvreté infantile, ce fonds-là, il n'a pas diminué. Il est utilisé de manière tout à fait complète est j'aimerais autant vous dire qu'on fait beaucoup d'actions qui permettent aux enfants, il y a des activités extérieures, il y a des stages, il y a énormément de choses qui permettent aux enfants d'être pris en charge, il y a tout ce qui est activités sportives aussi, stages, équipements, etc., donc ce fonds-là est très très utile et il est bien utilisé et à bon escient soyez rassurés.

Pour l'informatique encore, on a essayé de permettre aux services sociaux d'être déchargé notamment des lignes de paiements qui se font maintenant par ce nouveau programme informatique de manière tout à fait directe tandis qu'avant, c'étaient les assistantes sociales qui devaient y travailler et avoir ça en charge. Maintenant c'est automatisé et ça leur permet aussi d'être dégagées de ces obligations-là.

Par rapport à « Arcadia » je pense qu'il y a une petite confusion dans la mesure où c'est le projet « Lemaire », la SLRB intervient dans 44 studios et donc ce site-là en effet, c'est à la SLRB et nous avons le centre commun, mais donc ces logements sont dépendants de la SLRB et nous en avons l'infrastructure.

Par rapport aux repas, vos préoccupations sont tout à fait légitimes, mais sachez qu'aussi bien à la maison de repos qu'à la maison Kangourou, qu'au parc Marie-José et que dans les familles, il y a tous les jours la possibilité d'avoir un deuxième menu. Il n'y a pas qu'un menu standard. Il y a le choix possible avec un deuxième menu qui à ce moment-là quand il y a des aliments qui ne conviennent pas, le choix peut se faire sans aucun problème pour que ça corresponde aux besoins et aux nécessités des personnes qui sont affiliées aux repas.

Je parlais de l'adresse de référence, il y a également et nous avons rencontré ce matin d'ailleurs des représentants de Housing First, c'est aussi une expérience qui est faite où il y a un encadrement par rapport à des personnes qui ont totalement dévissé du point de vue social, toxicomanie, etc. et où ces allocataires sont pris en charge de manière très différenciée, polyvalente pour essayer de les sortir des problématiques qu'ils vivent et qui sont très très lourdes.

Je pense avoir répondu à toutes les questions, Madame la bourgmestre.

Je pourrais parler comme j'ai dit déjà depuis pas mal d'années très très longuement du CPAS parce que c'est un sujet particulièrement passionnant et vous savez que je suis passionnée, mais je suis tout à fait à votre disposition pour éventuellement faire une séance qui est consacrée totalement à ce sujet. Merci.

Mme la Présidente :

Merci madame la Présidente.

Est-ce qu'un des conseillers qui a pris part au débat jusqu'ici souhaite une réplique ?

Pouvez-vous approuver ?

4 conseillers communaux présents ne prennent pas part au vote

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 30 votes positifs, 4 abstentions.

4 aanwezige gemeenteraadsleden nemen niet deel aan de stemming.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 30 positieve stemmen, 4 onthoudingen.

Mme la Présidente :

En conséquence de quoi, le budget du CPAS est approuvé pour 2020.

Est-ce qu'il y a des justifications d'abstention ?

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

On en a discuté pour apporter un vote « pour », pour soutenir le personnel, les efforts du personnel qui doit à notre avis travailler dur pour faire face à toutes ces demandes-là, mais on veut s'abstenir sur le budget parce qu'on pense que sur plusieurs points, le budget ne peut pas correspondre aux besoins réels du terrain et donc, ce serait trop rose pour dire que le budget est parfait.

**3. Secrétariat communal - Molenbeek Formation asbl - Démission d'un mandataire - Rachid MAHDAOUI.
Gemeentelijk Secretariaat - Molenbeek Formation vzw - Ontslag van mandataris - Rachid MAHDAOUI.**

Mme la Présidente :

Il s'agit d'une prise d'acte.

Le Conseil prend acte.

De Raad neemt akte.

**4. Instruction publique - Représentant politique de l'ASBL "Molenketjes" - Démission de Madame Khadija Zamouri.
Openbaar onderwijs - Politieke vertegenwoordiger van de VZW "Molenketjes" - Ontslag van Mevrouw Khadija Zamouri.**

Mme la Présidente :

Il s'agit d'une prise d'acte.

Le Conseil prend acte.

De Raad neemt akte.

**5. Instruction publique - Représentant politique de l'ASBL "Molenketjes" - Désignation d'un nouveau membre de l'assemblée générale - Jef Van Damme.
Openbaar onderwijs - Politieke vertegenwoordiger van de VZW "Molenketjes" - Aanstelling van een nieuw lid van de algemene vergadering - Jef Van Damme.**

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 34 votes positifs, 4 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 34 positieve stemmen, 4 onthoudingen.

**6. Enseignement francophone - Approbation du projet d'établissement de l'école n°11.
Franstalige onderwijs - Goedkeuring van het schoolproject van school nr. 11.**

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**7. Enseignement - Approbation d'une convention entre l'Administration communale et l'asbl AJM (Association Jeunesse molenbeekoïse) pour l'occupation de locaux de cours à l'Institut Machtens, Enseignement communal de Promotion sociale.
Onderwijs - Goedkeuring van een overeenkomst tussen het gemeentebestuur en de vzw AJM (Association Jeunesse molenbeekoïse) voor de bezetting van de cursusruimten in het Instituut Machtens, gemeentelijk onderwijs voor sociale promotie.**

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**8. Prévention - Convention avec la Région de Bruxelles-Capitale en matière de lutte contre le décrochage scolaire.
Preventie - Overeenkomst met het Brussels Hoofdstedelijk Gewest betreffende de strijd tegen schooluitval.**

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

M. Achaoui prend la présidence de la séance - M. Achaoui neemt het voorzitterschap van de zitting.

**9. Mobilité - Mission d'éducation au vélo - Convention Pro Velo 2019-2020.
Mobiliteit - Opvoedingsopdracht van de fiets - Overeenkomst Pro Velo schooljaar 2019-2020.**

M. le Président, A. Achaoui :

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Je vous remercie monsieur le Président. J'aurais bien voulu savoir si Provélo s'occupait aussi de l'apprentissage du code de la route et si l'apprentissage de vélo se limitait à apprendre à pédaler et avoir de l'équilibre ou si vraiment il y avait une mise en situation importante, parce que j'ai cru comprendre que pour les adultes, il n'y a pas le code de la route, on apprend simplement à se tenir sur un vélo ? Je vous remercie.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Je voulais juste savoir si cela existait avant et le montant a varié et je vous encourage à faire plus.

M. le Président :

Je donne la parole à madame Gilles Goris.

Mme Gilles Goris :

Je voulais savoir quelles étaient les écoles qui étaient impliquées dans le projet ?

M. le Président :

Je vais répondre, puisque c'est une question qui concerne la mobilité.

Première réponse, bien évidemment il s'agit d'une convention qui ne date pas de cette année-ci, mais c'est une reconduction de cette initiative qui est financée par la Région. Bien évidemment que dans le programme de formation, on tient compte de l'initiation et du code de la route, puisqu'il y a l'encadrement qui est très stricte et donc, c'est assez pointu. Par rapport à la troisième question, je pense que la convention s'ouvre à toutes les écoles. Il n'y a pas une école spécifique aujourd'hui, mais je n'ai pas la réponse précise par rapport à votre question. Je pourrais me renseigner, mais la convention et le programme est très large, mais je pourrais éventuellement vous répondre très rapidement par rapport à la question combien d'école et quelles sont les écoles qui sont directement concernées. Merci à vous.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**10. Développement Durable - Subventionnement par Bruxelles Environnement pour des projets environnementaux et durables (appel à projets 2019) - Conventions.
Duurzame Ontwikkeling - Subsidiëring van Leefmilieu Brussel voor milieu- en duurzame projecten (projectoproep 2019) - Overeenkomsten.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**11. Propriétés communales - Place Communale, 28-29 à Molenbeek-Saint-Jean - Location d'un espace commercial sis au rez-de-chaussée et 1er étage - Approbation du projet de bail commercial.
Gemeentelijke eigendommen - Gemeenteplein 28-29 te Sint-Jans-Molenbeek - Verhuur van de commerciële ruimte gelegen op de gelijkvloer en de 1ste verdiep - Goedkeuring van het project van handelshuurovereenkomst.**

M.. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

**12. Département Infrastructures et Développement urbain - Projet « Ulens » - Construction d'une école primaire et d'une crèche néerlandophones sur le terrain sis rue Ulens 40/44 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Modification de la convention de collaboration entre GO!, la commune de Molenbeek-Saint-Jean et la VGC concernant la durée du droit de superficie, l'étendue du droit de superficie, le nombre de places dans la crèche et les dates d'attribution du marché ainsi que de réception provisoire et définitive.
Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Project "Ulens" - Bouw van een Nederlandstalige basisschool en een Nederlandstalig kinderdagverblijf op het stuk grond gelegen Ulensstraat 40/44 te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Wijziging van de samenwerkingsovereenkomst tussen het GO!, de gemeente Sint-Jans-Molenbeek en de VGC met betrekking tot de duurtijd van het recht van opstal, de vloeroppervlakte van het recht van opstal, het aantal plaatsen in het kinderdagverblijf en de datums van de gunning van de opdracht evenals van de voorlopige en definitieve oplevering.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

13. Département Infrastructures et Développement Urbain - Service Marchés Publics - Marché de services relatif à la mission complète d'auteur de projet en vue de la démolition et de la reconstruction des ateliers communaux sis rue des Osiers 15 à Molenbeek-Saint-Jean - CDC 20.001 - Fixation et approbation des conditions du marché et de l'avis de marché.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Dienst Overheidsopdrachten - Opdracht voor diensten betreffende de volledige studie van projectontwerper met het oog op de afbraak en de heropbouw van de gemeentelijke werkplaatsen gelegen te Wissenstraat 15 in Sint-Jans-Molenbeek - Bestek 20.001 - Vaststelling en goedkeuring van de voorwaarden van de opdracht en van de aankondiging van de opdracht.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Daif.

M. Daif :

Je trouve que c'est une excellente démarche parce que les ateliers communaux, on en a besoin et ils sont dans une situation difficile et je trouve que c'est un point positif de moderniser les ateliers communaux et de leur permettre de travailler.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

On trouve ça super pour les travailleurs de ce site très ancien. En projet d'architecture, c'est bien, mais effectivement, une réalisation c'est mieux. Je voudrais savoir pourquoi s'est prévu ?

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

Vous savez que le site des ateliers communaux est un site en très mauvais état et nous avons lancé le défi de le rénover entièrement, mais en même temps, de maintenir les ateliers sur place. Ce sera quelque chose d'assez difficile parce que ça veut dire qu'on va devoir travailler en phases et donc, nous lançons ici l'étude, l'étude qui ne sera pas seulement technique, mais aussi une étude pour justement permettre une opérationnalisation par après qui permettra de rester sur place, tout en rénovant bâtiment par bâtiment et donc de travailler en sorte de chaises musicales sur place. J'espère qu'on pourra lancer la première phase des travaux en 2021. Ça, c'est le but.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

14. Département Infrastructures et Développement Urbain - PTI 2016-2018 - Projet 2 : Réaménagement de la Place Jef Mennekens - Acquisition d'une parcelle cadastrée 4ème division, section C, numéro 215 C2 sise rue de Koninck - 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Approbation.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Driejarig investeringsprogramma 2016-2018 - Project 2: Heraanleg van het Mennekensplein - Aankoop van het perceel gekadastreerd afdeling 4, sectie C, nummer 215 C2 gelegen te 1080 Sint-Jans-Molenbeek, de Koninckstraat - Goedkeuring.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Milis

M. Milis :

Merci monsieur le président. Je voudrais quand même savoir en quoi consiste ce projet de réaménagement de cette place Jef Mennekens qui est effectivement un lieu de parking totalement illicite et sauvage, et donc je voulais savoir en quoi consiste effectivement ce projet d'aménagement ?

M. le Président :

Je donne la parole à madame Gilles Goris.

Mme Gilles Goris :

Évidemment, on peut se réjouir qu'il y a une rénovation de cette place qui est importante où l'on voit régulièrement courir des rats. Je m'inquiète simplement à nouveau de voir qu'il y aura un solde de plus de 300.000 € qui sera réglé par des emprunts et régulièrement le collège achète, rénove sur fonds propres, sur emprunt et donc voilà c'est juste une petite vigilance à avoir parce que nous ne sommes qu'en début d'année. Il y a encore beaucoup de mois à couvrir.

M. le Président :

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci monsieur le président.

D'après ce que j'ai lu, on va mettre des bandes pour cyclistes de chaque côté est-ce qu'on va rendre la rue De Koninck en sens unique en la resserrant ?

Et ma deuxième question : il y avait quand-même des contestations sur les aménagements de la place Mennekens. On avait parlé de faire un marché et puis le projet a apparemment un peu boité, est-ce que c'est le projet qu'on nous a présenté en section réunie il y a un bout de temps qui sera maintenu ou ce sont des aménagements nouveaux ?

Est-ce qu'il y a à nouveau une concertation ? je vous remercie pour les réponses.

M. le Président :

Merci pour les questions.

Je donne la parole à monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Tout d'abord, ceci ne concerne pas le projet, on ne présente pas ici ce soir le projet d'aménagement. Je veux bien vous l'expliquer à un autre moment, si vous le voulez. D'ailleurs on planifie évidemment une réunion d'information pour les riverains et nous avons déjà commencé à contacter les différents commerces dans le coin pour leur expliquer l'aménagement.

Il ressemble en partie à ce qui avait été prévu dans le passé mais il y a quand-même certains changements par rapport à ce projet original et il ne prévoit plus la mise en place d'un marché actuellement. Donc il n'y a pas de projet de marché sur place, par contre il prévoit de rendre la place beaucoup plus agréable, de la verduriser, de la sécuriser parce que c'est vrai que c'est un endroit assez archaïque et dangereux pour le moment, tout en maintenant les emplacements de stationnement qui sont actuellement au total dans cet axe. Parce qu'on ne parle pas seulement de la place mais aussi de la rue De Koninck qu'on mettra en partie en sens unique en effet. Mais c'est un peu difficile de vous expliquer tout le projet, ce n'est pas l'objet de la délibération ici.

L'objet de la délibération, c'est l'achat d'un bout de terrain qui appartient à CityDev. Si vous voyez la rue De Koninck, vous voyez qu'elle n'a pas un profil droit, elle a un profil un peu bizarre, c'est-à-dire qu'au plein milieu de la rue il y a une sorte d'encoche d'une vingtaine de mètres qui fait en sorte que cette rue a un profil assez bizarre. Ce qu'on fait c'est qu'on crée un alignement normal en suivant les façades et pour cela on achète une parcelle de CityDev qui pour le moment n'a pas de fonction chez CityDev. Nous achetons cette parcelle et cela aura pour conséquence de pouvoir permettre justement l'installation d'une piste cyclable, d'un large trottoir mais aussi de garder le nombre de places de stationnement actuellement dans le projet. Cette parcelle nous permet de réaliser un beau projet, un meilleur projet que celui qui était initialement prévu et donc nous demandons aujourd'hui votre autorisation d'acheter cette parcelle de moins de 100m² mais qui permettra vraiment d'améliorer sensiblement la totalité du projet.

M. le Président :

Oui madame Evraud, mais très court.

Mme Evraud :

Une des choses qui étaient contestées c'était le passage sur les voies de tram. On voulait supprimer ce passage à la place Mennekens pour ramener toute la circulation à la rue Osseghem et ça c'était vraiment une idée complètement dingue. Est-ce que ça fait partie des changements qui sont prévus ?

M. l'échevin Van Damme :

Comme je vous le disais, je ne veux pas rentrer dans les détails mais je veux bien vous expliquer ça après.

M. le Président :

Ce que monsieur Jef Van Damme a rappelé, l'important c'est qu'il y aura justement une séance d'information à laquelle vous êtes tous conviés, de plus amples précisions et informations quant à ce projet seront données.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

15. Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Rénovation Urbaine « Heyvaert - Poincaré » CRU 5 - Acquisition du bien sis rue de Liverpool 43 - 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Approbation.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Stadsvernieuwingscontract "Heyvaert- Poincaré" SVC 5 - Aankoop van het goed gelegen te Liverpoolstraat 43 - 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Goedkeuring.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

16. Police administrative - Règlement général de Police - Adoption d'un nouveau texte commun aux 19 communes de la Région Bruxelles-Capitale.

Administratieve politie - Gemeenschappelijk Algemeen Politiereglement- Goedkeuring van het Gemeenschappelijk Algemeen Politiereglement voor alle 19 Brusselse gemeenten.

M. le Président :

J'allais vous proposer que le point soit momentanément reporté en attendant le retour de madame le Bourgmestre, la voilà, je cède la parole à madame la présidente.

Mme Moureaux reprend la présidence de la séance - Mevrouw Moureaux herneemt het voorzitterschap van de zitting.

Mme la Présidente, Catherine Moureaux :

Brièvement le contexte.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je viens de déposer une série d'amendements et je m'excuse pour le fait qu'on n'a pas pu faire ça avant mais on a fait vérifier par un avocat et avec les absences à cause des maladies, je n'ai pas pu finir avant.

Je propose, il n'y a pas d'urgence spécifique pour ce mois-ci, qu'on prenne le temps de lire, éventuellement qu'on en discute à la prochaine section réunie, qu'on puisse statuer à ce moment-là si ça vous va.

Mme la Présidente :

Je vais couper assez fort court à la discussion je pense. J'aimerais mieux qu'on ne soit pas ridicule, ceci a été débattu au conseil de police, longuement, votre conseiller était là, monsieur Vancauwenberg, il a posé d'ailleurs des questions tout-à-fait intéressantes auxquelles il y a eu des réponses je pense tout-à-fait intéressantes. Il était assez content du débat dans mon souvenir. Je me souviens bien de ce débat et ici il s'agit quand-même de l'aboutissement d'un travail de plusieurs années de l'ensemble des communes qui a abouti dans ce texte qui vous est présenté ici, qui est déjà passé je pense dans l'un ou l'autre des conseils communaux de notre zone, qui passe aujourd'hui chez nous, qui passe demain à Ganshoren, pour une convention prise entre les communes au conseil de police, à l'issue du conseil de police dont je viens de parler pour une mise en œuvre à partir du 1^{er} mars. Donc je ne pense que ce soit une bonne chose, et je m'en réfère peut-être aux paroles parfois très sages de notre collègue monsieur El Khannouss, pour notre commune de s'illustrer en retardant ce processus qui a déjà été extrêmement long, qui a déjà fait l'objet de maints débats et pour lequel, je rappelle par ailleurs qu'il nous permet toujours d'avoir une grande marge de liberté puisque nous pouvons ajouter toute une série de choses dans la suite, je ne vois pas qu'il soit de bon augure aujourd'hui pour notre commune de se distinguer en changeant des choses à ce texte commun, fruit d'un long labeur commun.

Aussi je propose que nous votions aujourd'hui, que ce soit avec ou sans vos amendements, s'il faut rejeter vos amendements pour aller dans ce sens, c'est ce que je préconise.

Monsieur El Khannouss, si vous êtes d'accord, on va peut-être quand-même entendre monsieur De Block répondre sur ma proposition.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Évidemment il y a le processus et qui donne à chaque organe sa compétence. Le conseil communal est compétent pour voter ce règlement de police et donc je trouve que justement ce n'est pas très logique de dire que le conseil communal n'a qu'à juste avaler finalement tout ce qui a été dit ou fait ailleurs. C'est notre rôle justement d'approuver. Il y a un processus d'harmonisation dans différentes communes et donc les conseillers du PTB vont déposer exactement les mêmes amendements partout. J'espère qu'ils sont écoutés, ils valent la peine, ils ont été élaborés justement parce que lors de la discussion au conseil de police on a jugé qu'il fallait vraiment faire un travail de fond. Et donc on vient chez vous avec un travail de fond. Il y a eu plusieurs interventions sur les SAC, les règlements de police durant la période passée, on a dit qu'il faut vraiment avoir une fois une discussion, c'est le moment de le faire.

Mme la Présidente :

Monsieur El Khannouss vous voulez prendre la parole ?

M. El Khannouss :

Très brièvement madame la présidente.

Je vous rejoins sur une partie de vos propos. Effectivement c'est un règlement, un RGP qui concerne l'ensemble de la zone. Venir comme ça en séance, même s'il y a des éléments que je trouve relativement intéressants à discuter, ce serait évidemment mettre en difficulté la commune de Molenbeek qui serait la dernière à ne pas valider, ici au sein de ce

conseil, ce règlement général de police qui, comme vous l'avez dit, est le fruit d'un long travail qui a duré plusieurs années.

Je serais partisan éventuellement qu'on valide aujourd'hui ou qu'on s'abstienne, ce règlement général de police. Mais vous avez dit dans votre intervention qu'il était possible de pouvoir ajouter des choses. Il y a tout le débat sur 'faut-il ou pas sanctionner les mineurs', j'ai ma religion là-dessus, je pense qu'il ne serait pas opportun de bloquer aujourd'hui ce texte parce que c'est un outil qui est très important pour tous ceux qui garantissent la tranquillité dans nos quartiers. Mais il y a des choses qui peuvent être modifiées et je trouve qu'il y a certains éléments ici, est-ce qu'on pourrait éventuellement trouver un lieu pour que si nous proposons des modifications cela se fasse dans une logique d'harmonie sur l'ensemble des communes de la zone ? Si vous avez une proposition à faire pour pouvoir en même temps peut-être satisfaire la demande de notre ami du PTB et voir comment on peut contribuer à améliorer ce texte. Merci.

Mme la Présidente :

Madame Piquard, vous vouliez prendre part au débat ?

Mme Piquard :

C'est-à-dire que je trouvais que tous ces amendements déposés sur la table là maintenant, ça ne va pas parce qu'on n'a pas le temps d'en prendre connaissance de façon sérieuse. Si, comme madame la bourgmestre l'a dit ce soir, il est possible plus tard d'amender certaines choses ou en tout cas de rajouter certaines choses il me semble que la première instance concernée devrait être le conseil de police et puis ensuite tout cela repasserait ici pour entérinement.

Mme la Présidente :

Tout-à-fait, vous me coupez l'herbe sous le pied, c'est ce que j'aurais proposé. C'est parfait.

Vous présentez les amendements, allez-y monsieur De Block.

M. De Block :

Domage mais c'est comme ça.

C'est un règlement de police qui vaut la peine d'être discuté sérieusement, je ne prolongerai pas de trop.

Mme la Présidente :

Vous avez 5 minutes, c'est ça qui est prévu à l'ordre du jour.

M. De Block :

Déjà, j'ai l'impression qu'aucun changement sur ce tronç n'est possible si j'entends bien la bourgmestre. Alors à quoi ça sert de proposer ça ici au conseil communal ? C'est-à-dire qu'on peut rajouter des choses mais pas enlever des choses, donc ça veut dire que sur ce tronç rien ne peut être touché. Alors à quoi ça sert de discuter ici ? Et je m'excuse vraiment mais on a fait un travail de fond là-dessus. J'espère que tout le monde a bien réfléchi avant de, par exemple, punir de grimper aux arbres pour 350 €, ça c'est dans ce

règlement, c'est dans ce tronç. Faire 'belleke trek' comme on dit en flamand, sonner chez les gens, je dis juste qu'il y a des choses là-dedans, je vais les présenter brièvement.

Il y des choses à dire au niveau, je ne sais pas comment on va faire, est-ce que je peux demander une interruption de séance pour que les gens puissent prendre connaissance ? Ne fût-ce que pour lire pendant un 1/4h et puis on passe les articles, ça ne va pas bloquer éternellement la séance.

Mme la Présidente :

Vous pouvez utiliser vos 5 minutes pour présenter vos amendements. Vous en avez déjà utilisé 1.

M. De Block :

OK, alors on va aller très vite.

Je propose par exemple l'amendement 13, article 43, on interdit de grimper dans les arbres. On propose de supprimer cela et de garder : 'escalader des clôtures, constructions et installations quelconques'.

Le même article interdit les jeux bruyants, on trouve que c'est trop vague et on voudrait garder : 'se livrer à des jeux ou exercices violents'.

Il y a toute une partie en fait où on essaie de limiter le droit de manifestation à une autorisation préalable. Nous pensons que ce n'est pas quelque chose qu'on doit faire et qu'on doit justement explicitement dire que l'autorisation ne peut pas être utilisée pour diminuer le droit de manifestation.

Il y a un amendement, article 12, où on soutient qu'il ne faut pas manquer de respect envers les policiers mais on voudrait rajouter, c'est l'amendement 9, que la police ainsi que les agents communaux sont quant à eux obligés de traiter les citoyens avec respect, ils sont à l'écoute des citoyens et le relais de leurs préoccupations aux instances et services compétents, c'est quelque chose qui est dans le code déontologique, c'est bien de le rajouter aussi dans le règlement.

Il y a parfois, je vais essayer d'être bref, il y a dans l'amendement 1 toute l'application de ce règlement sur l'espace virtuel, selon nous il y a lieu de supprimer cet article parce qu'en fait il y a déjà des lois en vigueur pour pouvoir régler cela.

Amendement 2, pour nous c'est important, une question de principe, on pense que quand il y a des sanctions administratives communales, on ne doit pas les appliquer aux jeunes de moins de 18 ans. Si des mineurs violent le présent règlement il y a lieu de trouver d'autres solutions que les SAC qui ne seront pas du tout efficaces et qui seront par ailleurs payées par les parents parce qu'ils sont civilement responsables. Donc c'est vraiment un choix clair, j'aurais bien voulu faire un débat intéressant là-dessus, malheureusement on ne me le permet pas. On suit l'orientation des délégués généraux aux droits de l'enfant, Bernard De Vos et Bruno Vanobbergen qui critiquent de plus en plus, on veut criminaliser quelque part les nuisances associées à la jeunesse.

Pour les mêmes SAC, on propose plusieurs amendements. Amendements 3, 4, je pense 5, et 6, où chaque fois qu'il y a le mot 'peut', 'le fonctionnaire sanctionnateur peut proposer une prestation citoyenne', on propose de remplacer par 'doit'. C'est-à-dire que c'est une obligation du fonctionnaire sanctionnateur de proposer une prestation citoyenne, que ce

n'est pas son choix mais que cela fait partie du processus. Je pense que ce sont des choses essentielles.

Je vais me concentrer sur l'essentiel. Amendement 15, je pense que c'est, on va se concentrer sur l'essentiel, voilà.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup monsieur De Block pour votre effort de concision, merci.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voudrais simplement dire quelque chose qui a déjà été évoqué par un de mes collègues avant moi. Je ne vais pas me prononcer sur le fond des amendements qui sont proposés parce que l'effort a été fait d'en rédiger mais le problème c'est qu'ils sont déposés en séance. Et, 22 amendements, je trouve que c'est un peu difficile de faire un travail sérieux. Maintenant, votre groupe est important, le PTB sort des élections avec un groupe beaucoup plus important donc il a des représentants au conseil de police qu'il n'avait pas avant. C'est là qu'il faut déposer des amendements, c'est là qu'il faut venir éventuellement avec ce genre de demandes de modification et créer vraiment un débat parce que, comme l'a dit tout à l'heure madame la bourgmestre, on a eu vraiment un débat intéressant au conseil de police où beaucoup de questions ont été évoquées, de part et d'autre d'ailleurs, il n'y avait pas de différence entre majorité et opposition, et je trouve que c'est là le lieu et si on a créé des conseils de police, c'est pour ça aussi. Je suis d'accord avec vous quand vous évoquez quelques points qui sont vraiment intéressants, on ne peut pas improviser ici à moins de faire une interruption de séance d'une heure ou deux mais je ne sais pas si tout le monde a envie de le faire. Moi ce que je propose simplement c'est de ne pas voter vos amendements ce soir et d'approuver ce qui est à l'ordre du jour, simplement, et de vous inviter à revenir au conseil de police. Nous sommes quelques-uns ici à être membre et nous sommes impatients d'avoir ce débat dans le lieu adéquat, c'est-à-dire le conseil de police.

Mme la Présidente :

Monsieur De Block, en fait quand on vote un protocole commun aux 19 communes, ce n'est évidemment pas pour avoir une commune qui se distingue, c'est l'inverse, on essaie de faire un travail de base commun. C'est intéressant ensuite d'avoir des spécificités et c'est exactement la manière dont cela a été réfléchi et ça a été réfléchi exactement de cette manière avec un exemple précis, c'était l'âge de sanction administrative communale, qui est distinct d'une commune à une autre et qui restera distinct d'une commune à une autre. Donc il y a vraiment moyen d'exercer ces spécificités d'une commune à l'autre avec un règlement général commun. Mais ici l'effort est fait et c'est un effort magistral qui est, je le répète, je suis vraiment désolée de me répéter, le fruit de plusieurs années de travail. Donc vous pouvez dire 'on arrive, on n'aime pas du tout le fruit de plusieurs années de travail et on veut tout changer et on a fait appel à un avocat et on a 22 amendements'. Il se fait que moi j'incite plutôt les conseillers à respecter le travail qui a été effectué jusqu'ici.

M. De Block :

On arrive à la fin du compte. Je dois dire que j'hésite moi-même entre juste évacuer tous les amendements et en même temps avoir une discussion intéressante. Mais si vous dites que de toute façon, ce n'est pas intéressant, ce n'est pas possible de changer, alors je voudrais proposer la chose suivante : de faire un choix de trois amendements qui sont

simples à comprendre et sur lesquels je demande un vote et je propose que les autres soient discutés alors au conseil de police.

Mme la Présidente :

Mon objection principale est celle du fait que nous nous distinguons alors qu'il s'agit de l'approbation d'un règlement commun. Je vais maintenir cette objection à vrai dire, quel que soit le nombre des amendements. Je pense que là où vous avez tout-à-fait raison, il sera plus facile par après d'ajouter des choses que d'enlever des choses. Si vous voulez soumettre des choses que vous voulez enlever au vote, pourquoi pas, allons-y, ça a un sens et demain nous pourrions ajouter. Mais j'insiste moi sur le fait de reconnaître le travail qui a été fait en vue d'harmoniser une partie qui est un socle du règlement général entre les communes.

M. De Block :

Je pense que je vais alors me concentrer sur l'amendement 13 qui est spécifique au fait de grimper aux arbres et les jeux bruyants.

Je voudrais me concentrer sur les amendements 3, 4, 5 et 6 dans lesquels on change que ce n'est pas une possibilité mais que le fonctionnaire sanctionnateur doit proposer une prestation citoyenne.

Mme la Présidente :

Vous pouvez redire les numéros s'il vous plait ?

M. De Block :

Les amendements 3, 4, 5, 6 : chaque fois on remplace le mot 'peut' par 'doit'. Je propose cet amendement qui est à mon avis compréhensible, c'est que toutes les alternatives doivent être proposées et ne sont pas juste à la volonté. Et l'amendement 13.

Mme la Présidente :

J'ai noté 3, 4, 5, 6, 13. Est-ce qu'il y a autre chose ?

M. De Block :

Je regarde.

Mme la Présidente :

Stop, c'est moi qui dirige la séance les amis.

C'est fini monsieur De Block.

M. De Block :

Dans ce cas-ci oui.

Et l'amendement 2, les sanctions administratives.

Mme la Présidente :

L'amendement 2 aussi, d'accord, on va voter.

Pouvez-vous approuver ?

*Les amendements déposés par le PTB*PVDA sont rejetés par 25 votes négatifs, 3 votes positifs et 6 abstentions.*

4 conseillers communaux présents ne prennent pas part au vote.

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 26 votes positifs, 3 votes négatifs, 5 abstentions.

*De amendementen ingediend door PTB*PVDA worden verworpen met 25 stemmen tegen, 3 stemmen voor en 6 onthoudingen.*

4 aanwezige gemeenteraadsleden nemen niet deel aan de stemming.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 26 positieve stemmen, 3 negatieve stemmen, 5 onthoudingen.

17. Police administrative - Protocole d'accord en matière de sanctions administratives communales en cas d'infractions mixtes (majeurs).

Administratieve politie - Protocolakkoord rond gemeentelijke administratieve sancties bij gemengde inbreuken (meerderjarigen).

Mme la Présidente :

Est-ce que je peux proposer le même vote pour le protocole d'accord en matière de sanctions administratives qui est donc le protocole qui finalise la manière dont travaillent les fonctionnaires sanctionneurs en bonne harmonie avec le parquet ?

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Je suis juste un tout petit peu étonné. Dans l'article 2 'traitement des infractions mixtes', point 1, le traitement est différencié selon les infractions mixtes. Le procureur du roi s'engage à ne pas entamer de poursuites pour les infractions mixtes ci-énumérées, donc on arrive aux articles 461 et 463 qui stipulent le vol à l'étalage pour un préjudice d'un montant total inférieur à 250 € commis par un auteur identifié ou identifiable sauf celui commis par une personne en séjour illégal. Est-ce que nous en tant que commune hospitalière, dans cet article-là, on accepte de faire la différence pour quelqu'un qui volera pour moins de 250 €, qu'il n'y aura pas de poursuites, et que quand il s'agira d'une personne en tout cas en séjour illégal, on acceptera qu'il y ait une différence de traitement si cette personne est en séjour illégal ? Merci pour votre réponse.

Mme la Présidente :

Y a-t-il d'autres questions sur ce point ? Alors je réponds.

Ici aussi, l'idée, et c'est l'aboutissement du même travail, c'était d'avoir quelque chose de commun. Ce qu'il se passe là, pour le cas que vous décrivez, c'est qu'on ne se contente pas de la sanction administrative communale dans le cas dont vous parlez. Ça laisse la porte ouverte, la possibilité à ce qu'il y ait d'autres poursuites. Vous avez raison, c'est un traitement différencié, c'est un traitement différencié du fait qu'il existe d'autres lois qui s'appliquent aux personnes en séjour illégal et qui ne s'appliquent pas aux autres citoyens.

Pouvez-vous approuver ?

3 conseillers communaux présents ne prennent pas part au vote.

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 27 votes positifs, 3 votes négatifs, 5 abstentions.

3 aanwezige gemeenteraadsleden nemen niet deel aan de stemming.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 27 positieve stemmen, 3 negatieve stemmen, 5 onthoudingen.

**18. GRH - Règlement de travail - Annexe 2 - Règlement des congés - Modification.
HRM - Arbeidsreglement - Bijlage 2 - Verlofregeling - Wijziging.**

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

**19. Economat - Centrale d'achat relative aux services postaux par l'administration communale de Molenbeek-Saint-Jean 2020 - 2023 - Approbation de principe - Passation d'une procédure ouverte européenne via un accord-cadre.
Economaat - Aankoopcentrale met betrekking tot postverwerkingsdiensten door het gemeentebestuur van Sint-Jans-Molenbeek 2020 - 2023 - Principeakkoord - Plaatsing van een Europese Openbare procedure via een raamovereenkomst.**

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

1 conseiller communal présent ne prend pas part au vote

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 36 votes positifs, 1 abstention.

1 aanwezige gemeenteraadslid neemt niet deel aan de stemming.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 36 positieve stemmen, 1 onthouding.

**20. Affaires juridiques - Occupation du Stade Edmond Machtens sis rue Charles Malis 61 - Conclusion d'une convention d'occupation et de partenariat avec la S.A. RACING WHITE DARING MOLENBEEK FUTURE - Approbation. (Complémentaire)
Juridische zaken - Bezetting van het Edmond Machtens Stadion gelegen aan Charles Malisstraat 61 - afsluiting van een bezettings- en samenwerkingsovereenkomst met NV RACING WHITE DARING MOLENBEEK FUTURE - Goedkeuring. (Aanvullend)**

Mme la Présidente :

Nous arrivons à un point que je veux vous exposer brièvement. Je présente le point introduit en urgence concernant le changement de convention d'occupation et de partenariat avec le RWDM en ce qui concerne l'occupation de notre stade.

Nous avons, RWDM et commune, revu la convention. L'essentiel de la convention reste inchangé. Il y a deux différences importantes, le RDWM est passé d'un statut d'Asbl à un statut de société anonyme, c'est le changement qui est décrit dans les premiers articles.

Puis, vous avez un article qui a changé fondamentalement, qui est l'article 10. Dans la nouvelle convention, telle qu'elle vous est proposée aujourd'hui, notre école des jeunes est beaucoup plus protégée et choyée qu'elle ne l'était dans la convention précédente. Il faut vous souvenir que dans la convention précédente, il y avait cinq lignes qui sont les cinq premières lignes encore aujourd'hui de l'article 10 dans la version qui vous est fournie et il n'y avait pas, à proprement parler, d'obligation de résultats, le texte était assez orienté sur les moyens et très léger. Ici, on a trouvé un accord qui, à mon avis, se fait au plus grand profit de centaines de jeunes molenbeekois puisque le RWDM et la RWDM Academy, l'école des jeunes, doivent collaborer pour garantir un certain nombre d'éléments.

Certainement le plus important, est le premier. C'est-à-dire que dans les deux ans, l'académie du RWDM doit comprendre 40% des jeunes qui sont molenbeekois. Il faut savoir qu'aujourd'hui on tourne à peu près autour de 31%. Et donc il y a bien une bonne centaine de jeunes qui est potentiellement concernée par ce changement, c'est très important.

Comment est-ce qu'on va faire ? On anticipe un petit peu sur ce que l'échevin des sports vous avait déjà expliqué lorsqu'on a fait le débat sur les chèques sport, c'est-à-dire la volonté de notre commune de s'orienter vers un système où on interviendrait dans les frais sportifs des joueurs et joueuses, non pas par le biais de chèques où il y a une déperdition vers la société privée qui imprime les chèques mais dans une relation directe de la commune avec les clubs. Ceci est mentionné dans le deuxième tiret de l'article 10 : « la commune interviendra dans les cotisations d'affiliation dans le cadre de sa politique d'accessibilité aux sports pour les jeunes molenbeekois », ce qui va permettre qu'on puisse aider, nous commune, l'académie des jeunes à effectivement accueillir 40% de jeunes qui sont des molenbeekois.

Un autre point extrêmement important qui sera protecteur pour nos jeunes, c'est qu'hormis l'indexation annuelle, les cotisations d'affiliation ne seront pas augmentées de façon importante. Il faut savoir que dans les dernières années, les cotisations d'affiliation ont augmenté. Cela ne sera plus permis et si c'était le cas, la convention d'occupation du stade pourrait être résiliée, c'est le propos de l'article 16.

On a également assuré le fait que le matériel sportif resterait inclus dans le prix de la cotisation, ça ne ferait pas l'objet d'un supplément de cotisation.

On a conclu ensemble que le RWDM Academy pourrait assister en tant qu'observateur aux réunions du conseil d'administration du club professionnel.

Et vous allez voir qu'il y a encore une série d'autres éléments qui sont plus des détails.

Cette convention change donc radicalement deux choses, une protection beaucoup plus grande de l'école des jeunes, beaucoup plus de molenbeekois à l'école des jeunes, l'accès garanti beaucoup plus important dans notre grand club aux jeunes molenbeekois et d'autre part, la transformation acceptée, le passage du club d'Asbl en S.A.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Deux, trois petites questions par rapport à cette convention. Evidemment je me réjouis qu'il y ait une convention qui soit reconduite. Je me réjouis qu'il y a une attention particulière, même si concrètement je ne vois pas très bien comment on pourrait s'assurer que les résultats soient au rendez-vous en matière de représentation des molenbeekois au sein de l'école des jeunes, ces fameux 40%, néanmoins j'ai une question qui pour moi est

très importante : on a vu que les entrainements ont été interrompus à cause d'un problème technique, il n'y avait plus de chauffage, il n'y avait plus d'installations qui étaient opérationnelles, qu'est-ce qui a été décidé par rapport à cette demande d'investissement qui a été faite par le club, par rapport au chauffage et à l'eau chaude, c'était une urgence du moment, est-ce qu'une solution a été apportée ? Parce que j'ai pu lire dans la presse, comme vous je suppose, la déclaration de monsieur Van Damme qui disait que c'était de la responsabilité de l'occupant alors que quelqu'un qui a de petites notions de droit par rapport aux baux, par rapport à une occupation, sait très bien que les installations de chauffage et les installations de plomberie, sauf évidemment les entretiens, relèvent de la responsabilité du propriétaire, qu'en est-il par rapport à cette question ? si vous voulez bien me répondre, merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Si vous permettez, je vais rester dans le sujet, dans le point, puisque cela parle de la convention, pas d'autre chose.

D'abord je voudrais rappeler qu'à Molenbeek-Saint-Jean, le sport c'est une tradition, c'est quelque chose d'extrêmement important, non seulement pour notre population, nos habitants, mais aussi pour l'image de la commune. Et quand on parle du RWDM ce n'est pas seulement le sport, c'est aussi un patrimoine culturel, le patrimoine historique de Molenbeek-Saint-Jean, je pense que c'est un élément important à rappeler ici.

Je voudrais également rappeler que, je me souviens, j'étais sur les bancs de l'opposition, avec d'autres, on s'est battu fermement pour convaincre la majorité en place à l'époque, de donner une chance de renaissance au RWDM. Heureusement, on a réussi à convaincre une partie de cette majorité à l'époque, qui est toujours d'ailleurs dans la majorité aujourd'hui, donc je la remercie, de donner une chance à la renaissance du RWDM et j'avais dit à l'époque que c'était important parce que le RWDM représente ce que je viens de dire mais aussi parce qu'avec le football on n'est jamais à l'abri des accidents et des surprises, c'est ce qui est arrivé puisque le White Star a disparu mais je n'y reviendrai pas. Donc finalement, de l'opposition, vous voyez que parfois on peut amener de bonnes idées, de beaux combats qui aujourd'hui nous permettent de récolter des fruits.

Pour revenir à la convention, je voudrais féliciter le collègue parce que non seulement, finalement dans cette convention, et je ne vais pas revenir sur tout ce que vous avez cité, je constate simplement que vous maintenez un cachet molenbeekois important au RWDM. Je trouve que c'est quelque chose d'important, le RWDM est un club qui a des supporters, écoutez bien, parce que vous n'écoutez pas tous, dans le monde entier, le RWDM a des supporters dans le monde entier et je trouve que c'est important de lui garantir cette identité molenbeekoise.

En plus de ça, je trouve que dans cette convention, finalement vous garantissez un peu la pérennité des activités puisque je vois que vous liez certains événements sociaux qui sont extrêmement importants, en tout cas pour mon groupe, notamment en termes de cotisations.

Puis, et je clôturerai, vous avez parlé des étoiles tout à l'heure, madame la bourgmestre, on a commencé ce conseil avec des étoiles qui étaient là, pas filantes même si elles sont parties, les Girls, les Girls RWDM c'est certainement à l'image de ce Molenbeek

que nous aimons, que nous défendons et que nous voulons faire battre dans le cœur des gens, ici à Molenbeek et partout dans le monde. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Dekens.

Mme Dekens :

Justement, je vais rebondir sur ce qu'a dit monsieur Ikazban. On les a vues tantôt, les RWDM Girls doivent sur base de ça conclure une convention avec monsieur Dailly parce que la RWDM Academy, ce n'est pas nous. Le RWDM Girls c'est une Asbl à part, avec un numéro de football, een Koninklijke Belgische Voetbalbond apart, wij hebben ons eigen stamnummer en wij zitten in een Nederlandstalige competitie en dus de RWDM Academy dat zijn de jongens en niet de meisjes en dus ik hoop ook steun te krijgen van de gemeente voor het onderhandelen van onze conventie met de heer Dailly van RWDM'F' nu.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Milis.

M. Milis :

Merci madame la présidente.

Effectivement cette convention, je me réjouis de lire cette convention et de voir qu'elle a été modifiée en ce sens qu'elle va assurer une certaine pérennité pour effectivement le club de foot à ce stade et je ne peux que me réjouir et valider cette convention, ce que nous ferons au sein de notre groupe. Merci.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

Vous avez raison, vous avez posé une question mais qui n'était pas du tout dans le sujet. Monsieur Van Damme, est-ce que vous pouvez répondre à la question de monsieur El Khannouss ?

M. Van Damme :

Monsieur El Khannouss, je n'exécute que la convention qui a été signée jusqu'à maintenant, qui a été signée par vous, par le collègue précédent.

Mme la Présidente :

Vous pouvez ne pas être satisfait par la réponse mais il y a une réponse qui a été apportée.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

21. Département Infrastructures et Développement Urbain - CRU 5 « Heyvaert-Poincaré » : Opération A7 - Logements - Accord pour l'acquisition du bien situé Rue de Liverpool n°41 - 1080 Molenbeek-Saint-Jean dans le cadre du droit de préemption pour le contrat de rénovation urbaine 5 « Heyvaert-Poincaré ». (Complémentaire)
Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - SVC 5 "Heyvaert-Poincaré" : Ingrep A7 - Woningen - Akkoord voor de aankoop van het goed gelegen te 1080 Sint-Jans-Molenbeek, Liverpoolstraat 41 in het kader van het voorkooprecht voor het Stadsvernieuwingscontract 5 "Heyvaert-Poincaré". (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Exerçons-nous notre droit de préemption pour la rue de Liverpool 41 si tant est que les autres opérateurs publics intéressés ne finalisent pas leur achat ? C'est un point un peu technique, c'est un point protecteur qui nous ouvre des possibilités dans le futur, je pense que c'est utile.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

22. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur De Block, Conseiller communal PTB-PVD*A, relative au site Delhaize - Report du 22/01/2020.
Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door de heer De Block, Gemeenteraadslid PTB-PVD*A, met betrekking tot de Delhaize-site - Uitsel van 22/01/2020.

Mme la Présidente :

La première motion est une motion relative au site Delhaize, c'est une motion déposée il y a déjà deux conseils par le PTB et pour laquelle j'ai cru comprendre que les chefs de groupe se sont mis d'accord sur des modifications. Est-ce que c'est correct ?

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

On a eu un échange et on a suggéré de modifier la dernière partie du conseil. Je l'ai déposé d'ailleurs auprès du secrétaire et je pense que mon collègue est satisfait de la modification proposée et donc on peut voter là-dessus.

Mme la Présidente :

Donc l'amendement remplace le dispositif qui était prévu au départ ?

M. Ikazban :

La fin. Le 'décide' en fait, normalement ce n'est pas un 'décide' dans une motion, c'est une 'demande', 'demande' au collègue, il y a 4 articles. Je les lis ?

Mme la Présidente :

En synthèse peut-être.

M. Ikazban :

Rapidement, enfin, je ne sais pas s'il faut les lire.

On remplace la dernière partie de la motion qu'on garde telle quelle, il n'y a pas de problème, et on demande au collège, dans l'article 3, d'organiser une réunion des sections réunies du conseil communal afin d'évoquer plus largement l'avenir de ce site avec dans la mesure du possible la présence de Citydev afin d'exposer les différentes possibilités de développement de ce site.

L'article 2, solliciter auprès du nouveau propriétaire une visite du site pour les membres du conseil communal de Molenbeek afin de visualiser ou d'en visualiser les enjeux.

Article 3, dès que possible organiser une réunion d'information et de consultation auprès des riverains au sujet de l'avenir de ce site.

Article 4, récolter et analyser des idées d'utilisations définitives et provisoires de ce site auprès des riverains et des associations molenbeekoises.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je suis content qu'enfin cette motion aboutisse et qu'elle donne la possibilité aux riverains d'être informés, dès que possible, j'espère dès que possible, on reviendra peut-être avec des questions précises là-dessus. Ne repoussons pas de trop le moment jusqu'à ce que tout soit cadencé. Donc l'intention de cette motion est que les riverains soient impliqués dans le processus avant, qu'ils puissent encore peser justement dans la logique de l'intervention des citoyens et qu'ils ne doivent pas découvrir deux ou trois années après le début des réflexions quelque part des faits accomplis et qu'on dise ensuite que ça ne va plus, que tout est lancé déjà. Je pense que c'est important, j'insiste là-dessus.

Sinon, l'article 4 dit qu'on veut récolter et analyser les idées d'utilisations définitives et provisoires de ce site, je pense que c'est vraiment important de donner aux citoyens et associations la possibilité de co-réfléchir. Il y a beaucoup de créativité, beaucoup de demandes et donc je suis vraiment content que le collège a pris en compte cette volonté et se dit ouvert à laisser aux riverains et aux associations cette possibilité de co-réfléchir sur le futur du site.

J'espère que tout le monde votera, soutiendra cette idée et je pense que les riverains et les associations vous en seront reconnaissants.

Mme la Présidente :

Donc on est bien d'accord que les quatre articles qui sont là remplacent ceux qui étaient antérieurement dans le texte.

M. De Block :

Oui.

Mme la Présidente :

Les citoyens vous remercient. Merci beaucoup les chefs de groupe d'avoir bien travaillé.

Pouvez-vous approuver ?

Les amendements déposés sont acceptés à l'unanimité.

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 37 votes positifs.

De ingediende amendementen worden unaniem aanvaard.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

**23. Secrétariat communal - Motion déposée par le PTB*PVDA, relative à la transparence sur les mandats publics et privés et les rémunérations.
Gemeentelijk Secretariaat - Motie ingediend door de PTB*PVDA, betreffende de transparantie inzake openbare en privé mandaten en de vergoedingen.**

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je vais être très simple.

Je vais me concentrer sur « le conseil décide ».

Sur le site de la commune, je pense que c'est important de publier aussi les rémunérations respectives des mandats délivrés ou dérivés, dans les intercommunales etc., des conseillers et des mandataires. Je suis allé voir dans le rapport annuel, ce n'est pas le cas, donc les mandats sont mentionnés mais pas les rémunérations. Je crois même que l'ordonnance sur la transparence le prévoit et l'impose. Donc cet article 1 ne devrait même pas exister mais je voudrais quand-même souligner l'évidence et que Molenbeek se conforme à l'ordonnance.

Le deuxième point est, je pense, plus important, justement relatif à l'importance de publier les patrimoines vu que nous avons remarqué que plusieurs échevins n'avaient pas publié ces patrimoines. Et je voudrais en fait rappeler aux conseillers, aux mandataires ici que dans plusieurs pays en Europe et en Amérique, la publicité du patrimoine fait partie des mœurs de l'éthique politique, il n'y a personne qui remet ça en question, personne qui trouve que c'est un problème de vie privée comme certains l'ont prétendu quand une motion comparable a été présentée par le PTB il y a quelques années. Il y a un monsieur qui était là tantôt, je ne sais pas s'il est toujours là, un italien, qui m'a montré sur son Smartphone pour sa commune toutes les déclarations du patrimoine des conseillers et échevins, il m'a montré, je voudrais proposer même un amendement sur ma propre motion, je ne vais pas le faire, j'y reviendrai.

La publicité des décisions du collège pour tous les citoyens.

Je vais me limiter à cela. Je voudrais peut-être ajouter, vu que tantôt, à la question d'actualité, on a remarqué, on a souligné que pour toutes les déclarations de mandats et rémunérations publiques, il y a une obligation pour les mandataires de communiquer des changements immédiatement à la commune. Ca existe, c'est inscrit dans l'ordonnance de la

transparence, sauf pour celles qui sont publiées sur le site internet et donc quelle est la différence ? Justement, ce sont les activités privées et les rémunérations privées. Je pense que les citoyens n'ont pas seulement le droit d'être au courant sur la situation réelle des rémunérations et mandats publics mais aussi sur les activités privées sinon on devra attendre un an et demi pour pouvoir constater de possibles contradictions d'intérêts. Je voudrais donc rajouter que dans cet effort de transparence, on demande aussi aux mandataires qui sont soumis à l'article 7, paragraphe 2, d'aussi communiquer immédiatement les changements au secrétaire communal qui les publiera sur le site de la commune comme c'est le cas actuellement mais vu que les changements immédiats ne doivent pas être communiqués, on peut à chaque fois attendre une année. Je voudrais proposer cela, un effort que les mandataires molenbeekoïses font volontiers dans un effort d'être les champions de la transparence. Merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci madame la présidente.

Très rapidement, cette motion, personnellement, cela ne me dérange absolument pas qu'on fasse des déclarations de revenus, évidemment c'est une obligation légale pour les mandataires, quel que soit le niveau de pouvoir. Je rappelle que les personnes qui occupent des responsabilités au sein de l'exécutif sont obligées de faire des déclarations de patrimoine auprès de la Cour des comptes, c'est une obligation légale qui existe déjà, qui ne sont pas publiées à ce stade-ci, lieu où justement on implémente ces législations. C'est l'occasion peut-être au niveau du parlement de faire du lobbying pour ça, on décide de le faire, personnellement je trouve que c'est une très bonne chose, comme dans les pays nordiques, mais il ne faut pas, je pense, être plus catholiques que le pape à ce stade-ci. Je pense que si on peut déjà exiger que tout le monde...

(rires - gelach)

M. El Khannouss :

...vous savez qu'après minuit je me lâche, faites gaffe....et donc soyons quand-même crédibles lorsqu'on propose des motions pour qu'elles soient soutenues par un maximum de personnes. Il y a cet aspect aujourd'hui qui est défendu par certains, du respect de la vie privée. Moi je dis à titre personnel que cela ne me dérange absolument pas mais néanmoins je pense qu'aujourd'hui, si on doit voter cette motion, et je suis prêt à le faire avec les gens de mon groupe, c'est qu'au moins la question du patrimoine soit retirée et qu'on se contente au stade d'aujourd'hui de parler évidemment de déclaration qui est faite comme le prévoit le cadre légal auprès de la cour des comptes.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard :

Je vous remercie madame la présidente.

Je suis tout-à-fait, plus ou moins d'accord avec monsieur El Khannouss parce qu'en fait, la déclaration de patrimoine que nous rentrons en tant que mandataires à la cour des

comptes, elle est rentrée sous enveloppe fermée. Vous avez la déclaration des revenus, ça c'est accessible, la déclaration de patrimoine est rentrée sous enveloppe fermée, en tout cas quand j'étais échevine c'était comme ça et si je rencontrais un problème, même encore aujourd'hui, puisque je suis encore conseillère communale, cette enveloppe peut être ouverte bien évidemment. Et elle doit être adaptée à chaque fois que le patrimoine change dans un sens ou dans l'autre. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci madame la bourgmestre.

Evidemment que mon groupe est tout-à-fait favorable à avoir un maximum de transparence. On est surtout pour le respect de la loi et des règles en place et en vigueur et il y en a. Mais ce que propose ici le PTB, en fait j'ai l'impression de revivre une précédente séance où on va chercher dans la note de politique générale de cette majorité des lignes, des points et puis on propose des motions avec ça. Je sais que vous n'avez pas voulu participer au pouvoir, à l'exercice du pouvoir, vous êtes venus avec plein d'idées, il n'y a qu'à, il n'y a qu'à, il n'y a qu'à et au moment où il faut prendre ses responsabilités vous ne l'avez pas fait. Je trouve que c'est un peu facile de berner les gens en reprenant ce que la note de politique générale, ce que cette majorité prévoit déjà de réaliser, en tout cas en grande partie. Et vous savez, et je l'ai dit précédemment avant d'être interrompu par vous, je l'ai dit précédemment, vous savez, on juge la politique d'un collège au bout des six ans. Donc ce collège s'est engagé face à la population avec un programme à réaliser dans les six ans. Il y a beaucoup de domaines où elle est déjà très loin, il y a beaucoup de domaines où elle a déjà dépassé les espérances, il y a d'autres domaines, évidemment, qui sont en chantier mais donc c'est un peu facile de venir à chaque fois avec ce qui est déjà prévu par la majorité qui est en place. C'est bien essayé mais, je vais dire, maintenant on connaît ce petit jeu-là, je propose simplement au PTB, la prochaine fois, quand vous avez du soutien massif de la population, faites-en bon usage et allez au pouvoir au lieu de rester au balcon à hurler et à dire qu'il n'y a qu'à et finalement de l'opposition on ne sait rien faire d'autre. Le confort de l'opposition et l'exercice du pouvoir ce sont deux choses différentes. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

S'il n'y a plus de conseillers qui souhaitent intervenir, j'aimerais dire un mot.

La situation quelle est-elle ? Aujourd'hui nous publions sur notre site les mandats des membres de notre conseil au sein de tous les organismes, communaux, intercommunaux, régionaux et c'est vrai que la seule indication reprise, c'est de savoir si le mandat est rémunéré ou pas. Je dois insister sur un point. L'ensemble des mandats qui sont liés à des organismes communaux ici à Molenbeek sont exercés à titre gratuit. Donc ça c'est une règle très simple et je pense que la plupart des gens le sait.

Pour ce qui concerne les organismes régionaux, les intercommunales ou la SISPE, les mandataires perçoivent un jeton de présence et le plafonnement des rémunérations a été fixé par un arrêté du gouvernement bruxellois qui date du 7 septembre 2017. Je vais rappeler les montants, celui-ci plafonne les jetons de présence d'un administrateur à 120 € brut, avec un maximum de 2.400 € brut par an et 300 € brut avec un maximum de 12.000 € brut par an pour les fonctions de président ou de vice-président. C'est un nombre de fonctions aujourd'hui extrêmement restreint en région bruxelloise. Les organismes liés à la

région ou les intercommunales telles que Vivaqua, Sibelga etc...sont par ailleurs dans l'obligation de publier dans leurs rapports d'activité un rapport de gouvernance et celui-ci reprend les rémunérations des administrateurs. Ça signifie quoi ? Ça signifie qu'effectivement, dans notre accord de majorité il est mentionné que nous allons afficher de manière très simple sur le site internet les rémunérations perçues et ceci, cette information, en fait elle existe déjà, vous l'avez compris, simplement elle est dans deux endroits, il faut réunir les deux informations. Et donc effectivement, nous pouvons intégrer ces informations dans un tableau et effectivement c'est une intention qui a été marquée et je remercie monsieur Ikazban de l'avoir rappelé, dans notre déclaration de politique. Donc nous rendrons transparent ce qui est déjà transparent, conformément à notre accord de majorité et aux lois et aux règles en vigueur. Autrement dit, effectivement, le premier point de votre 'décide' il est un peu..., c'est à dire qu'il est largement inspiré de toute une série d'autres choses et effectivement nous allons le faire.

Je viens sur le deuxième point qui vous tient particulièrement à cœur, il s'agit de la déclaration de patrimoine. Je crois que c'est madame Piquard qui a déjà un peu rappelé le mécanisme. Actuellement, les membres du collège déclarent leur patrimoine auprès d'un seul organisme, il s'agit de la cour des comptes, c'est un organisme fédéral et la loi qui entoure la manière dont nos mandataires doivent témoigner à la cour des comptes est une loi fédérale. Cette déclaration, comme le prévoit la loi, est anonyme. Même le fonctionnaire du service de la cour des comptes n'a pas accès à cette information qui est considérée en Belgique comme relevant de la stricte vie privée du mandataire. Ce dispositif anonyme ne peut être levé que par un juge d'instruction qui doit le faire dans le cadre d'une enquête judiciaire lorsque le mandataire serait soupçonné d'un fait délictueux ou d'un enrichissement illégal. Donc cette enveloppe qui recèle l'évolution du patrimoine au cours du temps telle que déclarée par la mandataire sert en cas de suspicion ou d'enrichissement lié à la fonction et est ouverte à ce moment-là. C'est la manière dont la Belgique, il semble que PVDA, PTB y tiennent, fonctionne aujourd'hui. Et donc, en fait, cour des comptes, législation belge, niveau fédéral, ça ne relève en rien des prérogatives de notre conseil d'imposer ce type de dispositions à nos membres. Vous comprendrez que sur cet aspect des choses, je ne peux pas vous suivre monsieur De Block et donc j'invite la majorité à ne pas soutenir votre projet de motion. C'est-à-dire que je ne peux pas le qualifier d'illégal mais disons que nous serions peut-être, nous nous distinguerions de manière tout-à-fait étonnante et je veux simplement l'illustrer d'une manière concrète. Cela signifierait, monsieur De Block, cela signifierait quelque part que nous devrions créer une cour des comptes molenbeekoises et donc je ne suis pas sûre que ce soit une bonne idée.

M. De Block :

Je vois que ça met vraiment mal à l'aise et que les esprits n'ont pas encore évolué ici en Belgique, en tout cas à Molenbeek, en tout cas parmi le partis ici autour de la table.

Juste pour information, oui j'ai repris cette motion presque copiée/collée d'une motion qui a été envoyée bien avant évidemment votre accord de politique générale, parce que j'ai l'impression que toutes les idées que le PTB pousse et qu'après formellement vous mettez dans votre accord et qui après ne sont pas réalisées, chaque fois que le PTB le rappelle vous dites que vous êtes en train de le faire. Là je vous dis que la loi vous l'impose déjà et vous ne le faites pas, donc il y a, je souligne, j'aimerais bien qu'au niveau de la publicité, ces choses doivent être publiques, ce que je vous demande c'est que toutes ces données publiques soient sur le site de la commune, accessibles aux molenbeekoises pour qu'ils ne doivent pas, justement, les chercher dans différents endroits. C'est une question simple, elle a été posée par le PTB il y a trois ans, je me rappelle, +/- 3 ans, je vous la répète parce qu'apparemment votre volonté de publicité ou de transparence n'est pas aussi urgente que cela.

Deuxième chose, oui je connais la loi, je connais l'ordonnance, je vous demande, en tant que conseillers, ici autour de la table, de vous engager à plus de transparence. C'est un choix, vous pouvez voter cela, vous pouvez vous engager à cela. Et oui, c'est la Belgique, mais la Belgique, malheureusement, au niveau de la transparence n'est pas la championne de l'Europe ni du monde et là, je vois qu'à certains moments, sur la transparence, quand il y a des autres qui sont champions, on dit que c'est illégal, oh, illégal. En France, les députés doivent déclarer publiquement leur patrimoine, en Italie, les conseillers doivent déclarer publiquement leur patrimoine, au Canada, les députés et les conseillers doivent publiquement déclarer leur patrimoine, au Danemark, c'est le cas, même dans certains pays de l'Amérique Latine c'est le cas, mais oh, oh, oh, ici à Molenbeek cela relève de la vie privée. Je peux vous dire – ne m'interrompez pas – je peux vous dire que si on avait eu la publicité sur le patrimoine, je pense que beaucoup de gens feraient très attention avec ce qu'ils font et peut-être qu'on aurait eu moins de problèmes dans le passé et peut-être moins de présents actuellement. Je sens qu'il y a vraiment un malaise et en fait tous les engagements, quelque part dans cette majorité, c'est de juste respecter la loi et aller un pas plus loin, se montrer - et donc même respecter la loi c'est difficile pour certains, je constate - mais même aller un pas plus loin et donc déclarer des choses que vous devez déjà déclarer, donc ce n'est pas un travail en extra, c'est juste s'engager à le rendre public, ça pose problème. C'est interpellant. Cette solution ça aurait pu déjà et avec la troisième proposition permettre de voir juste immédiatement quand il y a un changement de la situation au niveau des activités privées et des rémunérations privées que de toute façon vous devez déclarer chaque année, que s'il y a un changement, de le déclarer tout de suite comme ça on peut le publier. On respecte la loi c'est-à-dire que c'est un effort extra que la commune fait et j'entends clairement qu'ici on le refuse, qui est mal à l'aise avec ça ? Votez pour.

Mme la Présidente :

Est-ce qu'on peut garder le calme dans nos débats s'il vous plaît, parce que le malaise je ne sais pas où il est mais on se calme.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Très rapidement. J'ai été très attentif à ce que vous avez dit, madame la bourgmestre, par rapport à la légalité de ce qu'on déclare dans la déclaration de patrimoine. Je me pose une question, je voudrais faire une remarque. Je voudrais savoir si à Zelzate on fait ça aussi ? La commune de Zelzate, parce que vous prenez des exemples du Danemark etc. à Zelzate je ne suis pas convaincu qu'on déclare le patrimoine et aujourd'hui on ne va pas voter, pour des raisons légales, on ne va pas pouvoir voter cette motion et j'espère qu'un jour on va y arriver. J'espère qu'un jour on va pouvoir tout déclarer mais j'espère qu'on va pouvoir aussi déclarer tous les logements que les élus du PTB ont gratuitement en faisant croire aux gens qu'ils gagnent beaucoup moins d'argent que les autres élus, voilà, j'ai dit.

Mme la Présidente :

Le calme s'il vous plaît, les conseillers.

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard :

Tu as entendu que je disais « illégal » mais je n'ai pas dit ça, j'ai dit que ce n'était pas légal. Je dis que ce n'est pas légal de le voter ici. Molenbeek n'est pas la Belgique, tout comme vient de le dire Jamal, Zelzate n'est pas la Belgique non plus, donc ce n'est pas là

que cela se décide, c'est tout. Mais moi je n'ai aucun problème, mon patrimoine a été rentré régulièrement, avec des plus et des moins, je n'ai aucun souci avec ça mais la législation est telle, c'est tout. Je ne suis pas pour qu'on vote autre chose que ce qui tient à une législation fédérale.

Mme la Présidente :

On passe au vote s'il vous plait. Je pense qu'on passe au vote monsieur De Block, on vient de faire déjà un nombre de minutes incalculables sur vos mentions. Monsieur De Block, c'est toujours moi qui dirige la séance et sinon je vais interrompre nos travaux, vous profitez de votre grosse voix, c'est très désagréable, ce n'est pas comme ça qu'un conseil fonctionne, non, écoutez, j'interromps la séance. Les conseillers ont la dernière parole et c'était la dernière parole et donc maintenant c'est l'écran de vote. Maintenant, je n'accepte pas, écoutez-moi bien, que parce que vous avez une grosse voix, excusez-moi, vous vous passez le micro et vous passez au-dessus de la mienne, ça n'est pas comme ça qu'un conseil communal fonctionne.

Pouvez-vous approuver ?

5 conseillers présents ne prennent pas part au vote

Le point est rejeté.

33 votants : 4 votes positifs, 27 votes négatifs, 2 abstentions.

5 aanwezige gemeenteraadsleden nemen niet deel aan de stemming.

Het punt wordt verworpen.

33 stemmers : 4 positieve stemmen, 27 negatieve stemmen, 2 onthoudingen.

Hassan Ouassari quitte la séance / verlaat de zitting.

24. Secrétariat communal - Motion déposée par Madame Vandembemt, Conseillère communale PTB*PVDA, relative à la journée internationale de lutte pour les droits de la femme. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mevrouw Vandembemt, Gemeenteraadslid PTB*PVDA, betreffende de Internationale dag van de vrouwenrechten. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

J'apprends que madame Vandembemt est malade et madame Addi la remplace pour présenter la motion concernant la journée internationale de lutte pour les droits de la femme.

Mme Addi :

Le 8 mars c'est bientôt et le 8 mars c'est la journée internationale de lutte pour les droits de la femme et donc partout dans le monde, à cette occasion, les femmes vont se lever pour se battre pour leurs droits et notamment en Belgique évidemment puisqu'on est encore loin de l'égalité entre les sexes.

Juste pour vous rappeler un petit peu quelques chiffres qui sont assez interpellants. Aujourd'hui encore en Belgique, 80% des familles monoparentales sont portées par les femmes, on a encore 20% de différence salariale entre les hommes et les femmes et cette différence elle a aussi une conséquence évidemment sur les pensions. Donc aujourd'hui, 50% des femmes touchent moins de 1.000 € par mois de pension, c'est énorme quand on sait le prix d'une maison de repos qui coûte en moyenne 1.700 €, avec 1.000 € c'est difficile de pouvoir survivre. Pour ces raisons on voudrait demander à ce que la commune fasse un acte symbolique fort, qu'elle soutienne le combat des femmes et à ce sujet-là, d'abord qu'elle

relaye la demande des syndicats à mener une action le 8 et 9 mars et en plus de cela qu'elle propose de maintenir la rémunération des femmes employées communales qui vont participer aux actions, ça on trouve que ce serait un acte symbolique assez fort.

Puis, qu'est-ce que la commune pourrait faire en plus pour les femmes molenbeekoises ? Voilà un sujet qui nous tient à cœur au PTB et qui touche directement l'autonomie des femmes, c'est le problème du nombre de places dans les crèches. Aujourd'hui à Molenbeek il y a une place en crèche pour 4,6 enfants sur liste d'attente. Ça pose un gros problème évidemment d'émancipation pour les femmes, d'autonomie financière mais aussi ça crée de gros problèmes pour de nombreux ménages.

C'est pour ça que nous demandons que la commune décide de :

Article 1 : de relayer l'appel à mobilisation et de soutenir les travailleurs et les travailleuses de la commune qui souhaitent se mobiliser pour l'occasion et de rémunérer les travailleuses de la commune pendant leur action si elles décident de participer à une organisation ou une action.

Article 2 : que le collège élabore un plan crèche avec des objectifs précis par quartier ; que ce plan crèche soit discuté au conseil communal avant le 8 mars prochain ; que ce plan crèche doit décrire comment la commune compte créer plus de places dans les crèches communales publiques et accessibles, pour la fin de la législature communale afin de faire un pas important pour approcher le taux de couverture vers le taux moyen régional comme première étape, vers un taux de couverture à 50%. Merci pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Madame Ouberri et monsieur Mahy vont répondre mais je vois qu'on a d'abord des prises de parole de monsieur Sumlu, madame Agic, est-ce qu'il y a d'autres membres qui souhaitent intervenir ?

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Ça va être court. Effectivement, nous sommes d'accord avec tout ce qui a été cité dans cette motion mais la seule chose que je voudrais ajouter c'est qu'il ne faudra pas qu'on reste limité ou qu'on résume la journée des droits de femmes à une augmentation du nombre de crèches et de maisons de repos. Je souhaiterais en tout cas qu'on élargisse. Effectivement, je suis d'accord avec cette proposition mais je voudrais qu'on élargisse ces mesures, peut-être ce que peut faire en tout cas la commune pour la journée des droits des femmes, ou en général pour les droits des femmes, et faire un jeté et qu'on en discute entre nous, de trouver peut-être un compromis entre nous tous, quelles sont les mesures à prendre à plus large sens. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Agic.

Mme Agic :

D'abord je souhaiterais revenir sur le titre de cette motion parce que je pense que c'est important, c'est bien une journée de lutte pour les droits des femmes, je crois que c'est important de le souligner, parce que les femmes sont différentes, il n'y a pas une seule femme, il n'y a pas un seul idéal de femme, il y a des situations très différentes. Et on doit

penser à toutes les femmes dans leur diversité et, malheureusement, même si je suis d'accord, et je pense que mon groupe me rejoindra là-dessus, sur évidemment tous les cas que vous énoncez, ces écarts salariaux qui existent aujourd'hui, ces problèmes de pension qui sont une très dure réalité pour les femmes encore aujourd'hui parce qu'elles sont souvent aussi à mi-temps etc...le manque de crèches est effectivement une question qui nous préoccupe et c'est aussi présent dans la déclaration de politique des échevins.

Toutefois, et évidemment, je pense qu'il faut soutenir les mobilisations du 8 mars et du 9 mars auxquelles je participerai moi-même mais je trouve quand-même cette motion assez réductrice dans ses demandes, particulièrement au niveau des crèches. Je pense que c'est une question importante mais parler uniquement des crèches pour le 8 mars je trouve ça personnellement assez réducteur. Je suis bien évidemment la première à soutenir toutes les démarches qui peuvent nous aider pour les droits des femmes et je pense que cela doit se mener aussi tout au long de l'année. On a pour une première fois une échevine des droits des femmes qui peut mener des actions tout au long de l'année. Je sais qu'on a une action, qu'on arrivera bientôt sur la charge mentale par exemple, donc je pense qu'il y a des questions très intéressantes et qui devront être traitées tout au long de l'année mais vraiment je suis assez mal à l'aise par ce que demande cette motion finalement parce qu'elle ne va pas trop loin ou est utilisée pour d'autres fins que vraiment le 8 mars et je ne vois pas vraiment comment on pourrait reparler de ça avant le 8 mars vu qu'on est déjà fin février. Ah d'accord, 2021, OK, alors on pourra peut-être revenir avec des choses plus concrètes et bien plus larges que les crèches jusque-là, merci.

Mme la Présidente :

Merci madame Agic.

Je donne la parole à madame Zamouri.

Mme Zamouri :

Dank u wel mevrouw de voorzitter.

Ik wil collega, mevrouw Addi, bedanken voor de vraag die u gesteld heeft, zeer pertinente vraag en zeer interessante vraag maar ik moet collega Agic ook wel bijstaan dat de vraag die u stelt zeer beperkt is en jammer genoeg zich accentueert rond thema's waar wij niet onmiddellijk hier in de gemeente een oplossing voor kunnen vinden. Maar op zich is dat niet erg, het is goed dat vrouwen zich verenigen op zo'n belangrijk moment en het is goed dat wij samen zitten. Daarom zou ik eigenlijk een stuk collega Sumlu willen bijtreden om aan de schepen voor gelijke kansen, mevrouw Ouberri een voorstel te doen om samen te zitten om eigenlijk op een participatieve manier die verschillende zaken bij elkaar te zetten en te kijken hoe wij als gemeente meer gewicht kunnen brengen om iets duurzamer, iets gestructureerder te kunnen opzetten ook voor de volgende jaren. Ik denk, mevrouw de schepen, dat er veel mensen zijn die geïnteresseerd zijn, dus ik denk dat het een begin kan zijn voor iets wat er vanuit onze gemeente toch wel met meer dan honderd of honderdduizend inwoners een mooi initiatief kan zijn, ik denk het.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Je trouve aussi que cette intervention certainement soulève de gros problèmes mais il y a d'autres problèmes. Je repense par exemple à la discussion du conseil de police hier à

propos de la convention d'Istanbul, cela permettrait aussi, si on l'appliquait vraiment, si on l'étudiait vraiment au niveau communal et au niveau national aussi, de faire avancer beaucoup de situations difficiles pour les femmes et donc je me demande si on n'aurait pas intérêt à plutôt faire une commission ensemble, d'étudier les propositions et de faire une motion alors bien réfléchie. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Goris.

Mme Gilles-Goris :

Je vais donner à l'avance mon accord de soutien à cette motion et donc effectivement je trouve que c'est intéressant de pouvoir l'élargir, de reconnaître les femmes dans leurs différences et pas spécialement vouloir l'égalité mais surtout reconnaître la diversité et la différence. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Ouberri.

Mme l'échevine Ouberri :

Je vous remercie, les uns, les unes et les autres pour toutes ces interventions, merci madame Addi et Joke Vandembemt à qui je souhaite prompt rétablissement.

En fait, l'ensemble du collège partage évidemment les préoccupations et les constats de cette motion, la charge de travail quotidienne, la précarité économique, les différences de revenu, les discriminations dans l'accès à l'emploi, les violences intrafamiliales, les violences sexuelles, le harcèlement dans l'espace public sont évidemment des réalités quotidiennes que vivent les femmes dans notre société. Ces difficultés et discriminations nécessitent de notre part des mesures fortes et transversales.

La première décision prise sous cette nouvelle mandature a été de rebaptiser l'échevinat de l'égalité des chances en échevinat de l'égalité des chances et des droits des femmes. Cette première mesure sonne comme un indicateur de notre volonté de mettre la question de l'égalité entre les femmes et les hommes au centre de nos préoccupations politiques pour cette mandature.

Nos intentions sont donc claires à ce sujet, je vous renvoie à notre déclaration de politique générale. De quoi s'agit-il ? C'est agir sur la sensibilisation en partenariat avec les écoles et le monde associatif pour déconstruire les préjugés et lutter contre les discriminations, intégrer la dimension du genre dans toutes les politiques communales avec une attention particulière pour la promotion de l'égalité des femmes et des hommes dans l'administration communale, dans tous les grades et dans un maximum de métiers. Ceci est d'ailleurs un des nombreux points d'attention du plan diversité mis en place par l'administration.

Et enfin, créer des synergies entre la commune, la police et les associations, avec pour objectif la prévention, le soutien, la prise en charge et un meilleur suivi judiciaire des victimes de violences intrafamiliales, du sexisme dans l'espace public et de toute forme de violence ou de discrimination. La mobilisation des femmes de plus en plus nombreuses et de mouvements féministes pour plus d'égalité et moins de discrimination notamment à travers les actions des 8 et 9 mars mais pas seulement, est évidemment une évolution positive que nous devons accompagner et soutenir dans notre action politique au quotidien. La commune de Molenbeek s'associera évidemment, et comme chaque année, à la journée internationale

de lutte pour les droits des femmes ce 8 mars. Nous relayerons les actions les plus importantes auprès de notre personnel et dans nos espaces publics communaux. Par ailleurs, une minute de bruit est prévue le 9 mars à 11h, une note de service sera envoyée à tous nos agents et bien sûr sans perte de salaire, c'est clair, parce que c'est aussi pour les encourager, les inciter à participer à des actions et ne pas les priver. Je vous invite d'ailleurs à vous joindre toutes et tous à nous le 9 mars à 11h devant la maison communale pour faire cette minute de bruit pour attirer l'attention sur la situation et ne pas passer sous silence juste une motion.

Dans le cadre de cette journée internationale et dans la prolongation de cette date symbolique, nous proposons la diffusion d'un outil de sensibilisation, appelé violentomètre. Je ne sais pas si vous avez entendu parler de ça, il s'agit d'un outil de mesure des violences conjugales au sein d'un couple. Il s'agit d'une règle qui va de 1 à 24, du vert au rouge, d'une relation saine au danger physique ou moral. Celle-ci est initialement destinée aux femmes afin qu'elles puissent se faire une idée sur leur propre situation, leur propre cas. Cet outil de sensibilisation est donc en cours de réalisation.

Nous organisons également ce 27 mars 2020, un colloque sur la charge mentale avec des oratrices de renom telles que Coline Charpentier, militante et autrice de « t'as pensé à », notamment, Laurane Wattecamp, journaliste chez Flair qui fera une intervention sur la charge sexuelle, Miriam Ben Jattou, juriste, qui fera une intervention en faveur de la prolongation du congé de paternité, et j'en passe. Ce colloque d'ailleurs sera une première sur le sujet en Belgique.

Mme la Présidente :

Est-ce que je pourrais vous demander le silence pour écouter l'échevine jusqu'au bout svp.

Mme l'échevine Ouberri :

Nous collaborons également avec l'Asbl Espace Sémaphore pour l'organisation d'une rencontre autour du thème « les femmes migrantes, les descendantes de l'immigration, les classes populaires, la double peine ? » avec les interventions de Nouria Ouali, sociologue professeur à l'ULB, avec Fatima Ouassak, politologue fondatrice du réseau Classe/Genre/Race avec Nacira Guenif-Souilamas, sociologue ou encore Barbara Mourin, clinicienne, coordinatrice Espace Sémaphore.

Nos services travaillent à la rédaction d'une brochure à destination des familles monoparentales parce qu'actuellement à Bruxelles, une famille sur trois est monoparentale et à la tête de celles-ci on retrouve dans 85% des cas, des femmes. Comme vous le savez, ces familles sont particulièrement touchées par le risque de paupérisation à la suite de soit la séparation, soit la perte d'un revenu. Cette brochure a pour but d'informer et d'aider les mono-parents à se retrouver parmi les différentes aides existantes, notamment financières, psychosociales ou juridiques mais aussi les aides au logement, à l'emploi, à la santé, ou encore, différents types d'activités à l'attention des parents et des enfants.

Dans le courant de l'année scolaire prochaine, donc 2020-2021, l'administration mettra à disposition du public scolaire de la commune, une exposition qui s'appelle « l'égalité des filles et des garçons, c'est bon pour les droits de l'enfant et le respect aussi ! ». Cette exposition propose d'aborder l'égalité des filles et des garçons dans le cadre de la convention internationale relative aux droits de l'enfant. Elle a pour objectif de faire prendre conscience aux enfants qu'elles ou ils ont de nombreux droits et que les adultes doivent respecter. Rappeler aussi que pour bénéficier d'un même droit, filles et garçons rencontrent

parfois des difficultés différentes, mettre en évidence les obstacles spécifiques rencontrés par les filles et les garçons à l'exercice de leurs droits.

Impliquée donc dans la lutte contre toutes les violences, la commune de Molenbeek exprime tous les 25 novembre sa solidarité avec toutes les femmes victimes de violences et montre son engagement collectif en portant le symbole universel contre la violence, le ruban blanc. Cette année, le personnel communal a été invité à le porter et il n'a pas été sanctionné non plus au niveau du salaire parce qu'il a assisté à la minute de bruit que nous avons organisée ce jour-là. Et nous comptons bien sûr chaque année renouveler l'action jusqu'au moment où, nous l'espérons un jour, obtenir vraiment les droits et l'égalité et la non-violence surtout, on y travaille, ne t'inquiète pas monsieur Chakir.

Enfin, vous évoquez l'augmentation des places en crèches gérées par les pouvoirs communaux comme un élément urgent et indispensable de solution pour une société plus égalitaire, afin de soutenir l'émancipation et l'autonomie des femmes. Nous nous sommes engagés à augmenter sensiblement le nombre de places en crèches disponibles sur notre territoire mais également à mettre en place des garderies gratuites pendant les pauses de midi et étudier la possibilité d'extension de cette gratuité à toutes les garderies. Je pense avoir fait le tour et je vous remercie de m'avoir écoutée.

Mme la Présidente :

Merci madame Ouberri.

Je donne la parole à monsieur Mahy.

M. l'échevin Mahy :

Je vais compléter les propos de ma collègue.

Il faut d'abord rappeler que dans notre politique générale, nous disions donc il y a presque deux ans, « afin de soutenir l'émancipation et l'autonomie des femmes, la commune s'engage à augmenter sensiblement le nombre de places en crèches disponibles sur son territoire ». Donc, faire une motion sur une guideline de la majorité est quelque peu inopportun j'ai envie de dire. Nous disions également dans la note de politique générale, en 2019, ce sera en fait en 2020 et en 2022, deux nouvelles crèches verront le jour, la première quai des Charbonnages et la seconde rue de Liverpool. Elles totaliseront 168 places, elles feront partie du réseau crèches Olina, une Asbl communale que vous connaissez bien qui met au centre de son projet la méthode Montessori. Nous précisions également dans cette note que l'ouverture d'une crèche dans les nouveaux quartiers de Molenbeek serait un objectif poursuivi. Egalement une autre voie pour augmenter les places en crèches était de sensibiliser les entreprises d'une certaine taille à créer leur propre crèche d'entreprise et je dirais même un ministère très connu qui a d'ailleurs la tutelle sur l'ONE, ce serait évidemment la cerise sur le gâteau que d'avoir une crèche pour l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles - je vais prendre le PC de mon voisin puisqu'à 11h précises mon PC se ferme, ne me demandez pas pourquoi, j'avais prévu, donc j'ai prévu d'avoir le texte chez mon collègue, à chaque fois à tous les conseils communaux il me fait la surprise – excusez-moi de ce petit interlude.

Un autre moyen que nous mettons en œuvre, quand cela va être possible bien sûr, pour créer des surfaces de crèches c'est lors de la délivrance de permis, nous demandons qu'un équipement soit produit, qu'un équipement crèche soit créé lorsqu'un nombre élevé de logements est développé.

Egalement un autre système qui est soutenu par mon collègue Amet Gjanaj, ce sont les charges d'urbanisme qui sont parfois utilisées également pour financer ces infrastructures lorsqu'elles sont publiques. Il faut une fois de plus rappeler que les moyens d'une commune sont comptés et les budgets pour créer des crèches dépendent, et vous le savez très bien, pour les projets briques de subsides régionaux liés aux contrats de quartier notamment et CRU mais également pour les budgets de fonctionnement quand ces crèches existent, des subsides des communautés flamande et française. A ce propos, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles avait enclenché une réforme de l'ONE et in fine une réforme des lieux d'accueil et donc in fine leur mode et leur niveau de financement. Cette réforme est actuellement à l'arrêt, ne me demandez pas pourquoi mais cette réforme est à l'arrêt depuis plusieurs mois et nous pose pas mal de difficultés, elle nous met dans une situation, dans une expectative qui dure. Donc nous devons hélas attendre bien sûr la mise en œuvre de cette réforme pour pouvoir avancer. Lorsque les intentions de l'ONE et de la Fédération, côté francophone, seront connues, nous pourrons établir bien sûr des objectifs réalisables dans le chef de la commune.

On va tendre vers 50% de couverture, mais 50% de couverture est illusoire, on ne peut pas y arriver car nous manquons de moyens. L'ONE qui finance la création de crèches dans leur fonctionnement manque, elle ne peut pas couvrir ces financements dans toutes les communes pour atteindre ces taux de couverture, elle doit faire des choix, d'ailleurs, à chaque fois qu'elle souhaite créer de nouvelles infrastructures, elle fait des appels à projets, c'est parce qu'elle ne peut pas financer tous les projets. Le PTB le sait très bien que les budgets pour arriver à de tels taux de couverture sont colossaux et c'est un exercice que vous reproduisez régulièrement c'est-à-dire qu'à chaque fois que vous intervenez sur une thématique, il faudrait concentrer quelque part tous les budgets des services sur cette thématique. Aujourd'hui, ce soir, ce sont les crèches, hier c'était le logement, avant-hier c'était l'école, à un moment donné, on a des moyens limités et on doit travailler avec les moyens limités également de nos argentiers tels que je les appelle d'ailleurs. J'ajouterais que les chiffres que vous avancez, quand on fait de telles comparaisons il faut être prudent, c'est-à-dire que nous ne nions pas le fait que des places de crèche manquent à Bruxelles et spécifiquement à Molenbeek mais nous avançons, nous avons un certain nombre de places de crèche qui sont liées au revenu qui sont assez élevées par rapport aux autres communes, il faut bien le rappeler. Nous sommes derrière Bruxelles-Ville et Schaerbeek la troisième commune qui avons le plus de places de crèche publiques et ça il ne faut pas l'oublier. Donc nous sommes devant des communes qui sont plus peuplées comme Anderlecht par exemple. Du coup on peut lire les taux de couverture des communes d'une autre manière et sans parler de certains facteurs socio-économiques qui influencent également cette lecture, je parle notamment du chômage.

Je dirais en conclusion que nous ferons, comme d'habitude, le maximum avec les moyens qui seront disponibles et lorsque ces moyens, lesdits moyens seront définis par l'ONE je l'espère dans un avenir proche, nous pourrons venir avec des objectifs beaucoup plus chiffrés. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je vous rappelle la règle, seul l'intervenant a le droit de réplique, madame Addi, puis on clôture.

Mme Addi :

Je suis un peu étonnée de toutes les réponses que j'ai entendues. D'un côté j'entends que quand de trop, ça ne va pas, et quand on propose une seule solution concrète, là ce n'est pas assez. On a voulu faire un pas symbolique, que la commune fasse un acte qui rend possible l'émancipation des femmes et là j'entends, je vois un lever de bouclier. Je

suis assez étonnée, nous ce qu'on veut dans cette motion c'est surtout d'avoir un plan à long terme jusqu'à la fin de cette législation et avec des objectifs clairs, je ne vois pas ce qu'il y a de compliqué dans cette motion et j'ai l'impression qu'on est globalement d'accord. Je pense que le vote est nécessaire.

Mme la Présidente :

Je retiens certaines paroles assez sages de la plus jeune conseillère je crois de l'assemblée. Je vous propose qu'on passe au vote de cette motion, je pense que c'est indiqué à ce stade.

Pouvez-vous approuver ?

1 conseiller communal présent ne prend pas part au vote

Le point est rejeté.

36 votants : 6 votes positifs, 27 votes négatifs, 3 abstentions.

1 aanwezige gemeenteraadslid neemt niet deel aan de stemming.

Het punt wordt verworpen.

36 stemmers : 6 positieve stemmen, 27 negatieve stemmen, 3 onthoudingen.

25. Secrétariat communal - Motion déposée par le PTB*PVDA, relative au soutien aux élèves et personnel de l'athée Toots Thielemans.

Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door de PTB*PVDA, met betrekking tot de ondersteuning aan de studenten en het personeel van het atheneum Toots Thielemans.

Mme la Présidente :

Puis-je considérer que la motion remplace l'interpellation de votre groupe parce que c'est sur le même thème ? Qui va présenter la motion ? Allez-y madame Addi. L'interpellation tombe au profit de la motion qui est postérieure.

Mme Addi :

C'est une motion qui concerne l'école Toots Thielemans.

Pour ceux qui ne le savent pas, c'est une école technique et professionnelle qui forme à des métiers d'électromécaniciens, d'électriciens ou de mécaniciens automobile et depuis septembre ils n'ont pas d'atelier dans lequel s'entraîner. Pourtant en juin dernier, on leur avait promis qu'en septembre ils auraient un atelier, arrivés en septembre on leur a dit d'attendre janvier, en janvier 2020 il n'y a toujours pas d'atelier et c'est avec raison que les enseignants, les élèves et les parents d'élèves ont été manifester devant les autorités en charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils ont fait des arrêts de travail pour marquer leur mécontentement, ils ont fait signer des pétitions, ils ont même demandé à ce que d'autres écoles viennent les soutenir dans leurs revendications et leurs revendications sont très claires et assez justifiées.

D'abord, ce qu'ils demandent c'est qu'on rénove l'école Toots Thielemans. Les photos parlent d'elles-mêmes où on voit des trous dans les vitres, il y a des murs qui sont fissurés, il y a des parties de murs qui sont effondrées, il y a deux sanitaires pour 400 élèves, deux sanitaires qui fonctionnent normalement, donc la situation au niveau des sanitaires est vraiment désastreuse.

Ensuite, ce qu'ils demandent c'est d'avoir un atelier provisoire pour pouvoir y pratiquer leurs travaux pratiques.

Et, enfin, troisième revendication, c'est d'avoir la garantie que l'école soit toujours ouverte en 2020 parce qu'évidemment, vous imaginez qu'une école technique qui forme à des métiers précis qui n'a pas de travaux pratiques, c'est une école qui est vouée à disparaître. Evidemment ça inquiète les élèves, les professeurs et les parents d'élèves. Les parents d'élèves ne voudraient pas que leurs enfants aient un diplôme qui ne vaut rien sur le marché de l'emploi.

En regard de ces considérations, on voudrait déléguer Catherine Moureaux, notre bourgmestre et en charge de l'enseignement à Molenbeek, d'aller défendre les revendications des enseignants et des élèves auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de faire en sorte que leurs revendications soient respectées.

Article 1 : le respect des promesses au sujet de la mise en état des ateliers pour la section mécanique avec, le cas échéant, encore une solution intermédiaire acceptable pour l'année scolaire en cours;

Article 2 : la mise en œuvre de travaux pour remettre en état l'entièreté des bâtiments Toots Thielemans afin d'assurer aux élèves et aux professeurs des conditions d'étude suffisantes et de qualité;

Article 3 : d'offrir les garanties suffisantes pour le maintien de l'école à la rentrée 2020. Et ce qu'on propose aussi c'est que la commune se positionne par rapport à cette situation-là dans le cas où on n'aurait pas de réponse assez rapide de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Article 4 : de décider de remettre en état, en collaboration avec le pouvoir organisateur Wallonie-Bruxelles Enseignement, dans les plus brefs délais pour le bâtiment rue Piers;

Article 5 : de mettre à disposition un bâtiment, s'il n'y a pas de solution alternative, pour garantir qu'il y ait un atelier à partir de septembre 2020 et pour assurer la continuité de la section mécanique pour l'année scolaire 2020-2021;

Et enfin,

Article 6 : de proposer une solution pour rattraper les heures qui ont été manquées de travaux pratiques. Les élèves ont 19h par semaine de travaux pratiques, depuis septembre ils n'en ont pas, ils apprennent sur des vidéos Youtube leur futur métier. Ce qu'on propose c'est de mettre un place un stage peut-être pour ceux qui le souhaitent, un stage de remise à niveau et pour faire en sorte que leur diplôme vaille quelque chose. Merci pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Milis.

M. Milis :

Merci madame la présidente.

Effectivement, c'est une situation qui interpelle les molenbeekois et les non-molenbeekois puisque l'école ne reçoit pas que des élèves de Molenbeek mais des élèves de toutes les régions pour aller assister à des cours dans des locaux de pratique de mécanique et aussi liés au chauffage et à l'électricité industrielle et d'habitation, dans les locaux de la rue Piers.

Cette situation nous la connaissons depuis un bon bout de temps ou bien depuis le mois de juin, voire avant que les bâtiments aient été considérés comme insalubres et qu'aujourd'hui le pouvoir organisateur n'a toujours pas mis les moyens en œuvre pour pouvoir mettre ces locaux à disposition. Cependant, je suis quand-même interpellé parce qu'effectivement, nous déplaçons des élèves vers d'autres ateliers pour l'instant et ce n'est quand-même pas toujours agréable pour des élèves qui ont demandé à aller vers cette école Toots Thielemans, d'aller dans un autre établissement, dont ils ne connaissent pas

spécialement toujours le projet éducatif, qui n'est pas toujours le même que le leur, et puis la situation de déplacements qui doivent probablement être inutiles.

Et la dernière chose qui m'interpelle très fort c'est de proposer de trouver un moyen pour que les élèves ne perdent pas leurs heures de pratique. On est quand-même dans l'enseignement qualifiant et demander à des élèves de l'enseignement qualifiant de revenir passer des heures et des heures de pratique perdues en dehors de leur timing habituel, ça va quand-même être très dur pour ces élèves de leur trouver des solutions de faire des heures en plus de leur horaire qu'ils auraient dû avoir normalement. Merci.

Mme la Présidente :

Je vais être synthétique, la motion est un peu nulle et non avenue parce qu'en fait, tout ce que vous proposez a déjà été fait dedans.

Cela fait déjà plusieurs mois que j'ai eu l'attention attirée et j'ai reçu pas mal de monde et j'ai été aussi deux fois en visite déjà à Toots Thielemans. Dès que j'ai été avertie de la situation là-bas, j'ai pris mon bâton de pèlerin et j'ai interpellé le ministre, tout d'abord oralement, ensuite par écrit, suite à quoi il est venu visiter, la semaine passée il était sur les lieux, il a pu visiter. Il a pu visiter l'implantation principale et à ma demande il a également visité l'implantation dite atelier mécanique, on a fait la visite de fond en comble et des mesures s'ensuivent, donc tout ceci est déjà en cours.

Le pouvoir organisateur de l'école, c'est bien WBE, Wallonie-Bruxelles-Enseignement, le ministre qui est en charge des bâtiments scolaires, c'est le ministre Daerden, mais WBE, ce n'est pas le ministre, donc là il y a une toute petite nuance qu'il faut apporter. C'est le ministre Daerden qui est venu à ma demande pour visiter les lieux et pour apporter des solutions. Je suis en contact très direct avec le cabinet, on nous garantit aujourd'hui qu'à la rentrée académique prochaine, la solution Dieteren ?? sera effective, donc les deux plateaux de Dieteren seront à disposition pour nos étudiants. D'ici là, c'est évidemment extrêmement problématique, d'ici là il y a diverses pistes que je qualifierais de créatives, qui sont en train d'être explorées, je ne peux pas vous en dire plus parce que je n'ai pas envie de soit donner de faux espoirs soit éventuellement diminuer la chance que les pistes puissent être empruntées. Mais donc on m'a expliqué les diverses pistes qui sont en train d'être explorées pour obtenir une solution à court ou à moyen terme pour les élèves et pour pallier cette situation difficile d'ici à la fin de l'année, à la rentrée prochaine.

Pour finir, vous devez savoir que les professeurs de l'athénée aujourd'hui, pensaient avoir découvert un bien qui aurait pu être réaffecté dans le cadre de la mise à disposition pour l'atelier mécanique et qui se situe à quelques encablures de l'implantation principale de Toots Thielemans. Le ministre a dépêché les inspecteurs de la communauté pour valider cette possibilité et choisir s'il allait acheter ou pas ce bâtiment. Et il se fait que les inspecteurs ont décrété qu'il n'était pas pertinent dans la situation actuelle d'acheter ce bâtiment parce que ce bâtiment était inutilisable à court et moyen terme et c'est le court et moyen terme qui pose problème puisqu'à la rentrée, je le répète, la solution Dieteren sera opérationnelle. Pourquoi pas pertinent à court et à moyen terme ? Parce qu'il y a trop de travaux à faire pour pouvoir intégrer le bâtiment et donc ce n'est pas la solution qui va être retenue.

Enfin, je veux terminer sur la situation de délabrement des toits et les infiltrations d'eau qui courent le long des murs dans l'implantation principale. Pour cela, le ministre a fait part dans son plan 2020 d'investissement, que Toots Thielemans était une des priorités. Je pense qu'il y avait 5 priorités dans ce plan, qui est un plan à cinq millions d'euros, et Toots Thielemans, le toit, la réparation qui permettra d'arrêter, de mettre à néant ces infiltrations d'eau est dans la liste des opérations.

Donc je pense vous avoir donné les éléments suffisants pour que nous n'ayons pas à voter une motion nulle et non avenue ce soir.

Je donne la parole à madame Addi.

Mme Addi :

Petite remarque, quand vous parlez des travaux qui sont une priorité pour 2020, vous parlez juste du toit mais j'ai reparlé par exemple des deux sanitaires qui sont dans.....

Mme la Présidente :

Je ne sais pas répondre sur les deux sanitaires, je peux vous dire que la situation qui est extrêmement lourde, extrêmement pénible et extrêmement coûteuse, c'est la question du toit. Et donc c'est celle-là je pense qui est dans le plan pluriannuel prévu maintenant directement en 2020 suite à la visite du ministre la semaine passée avec moi dans les bâtiments.

Mme Addi :

Donc il n'y a pas de réponse encore pour les travaux.....

Mme la Présidente :

Je ne vais pas vous dire des bêtises, je n'en suis pas certaine, je ne sais pas si les sanitaires sont également dans ces plans mais je suppose que vous pouvez poser la question à un autre endroit. Je répète que la commune n'est pas pouvoir organisateur de ces écoles et je répète tout ce que j'ai mis en œuvre moi depuis que j'ai été attirée sur ce sujet. Je pense que c'est plutôt pas mal pour un pouvoir local qui n'est pas pouvoir organisateur.

Mme Addi :

Juste une dernière question, alors quid du bâtiment rue Piers ?

Mme la Présidente :

Je ne sais pas répondre à ce stade à cette question.

26. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Addi, Conseillère communal PTB-PVD*A, relative à la situation de l'athénée Toots Thielemans - Report du 22/01/2020

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Addi, Gemeenteraadslid PTB-PVD*A, met betrekking tot de situatie van het atheneum Toots Thielemans - Uitstel van 22/01/2020

Mme la Présidente :

L'interpellation est sans objet suite au dépôt de la motion au point 25. De interpellatie is zonder bezwaar na de indiening van de motie onder punt 25.

27. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Evraud, Conseillère communale LISTE BOURGMESTRE, relative aux défibrillateurs - Report du 22/01/2020. Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Evraud, Gemeenteraadslid LISTE BOURGMESTRE, betreffende de defibrillatoren - Uitstel van 22/01/2020.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Evraud.

Ça vous va madame Addi ? D'accord.

Mme Evraud :

Merci madame la présidente.

Personne ne doute de l'importance d'un accès facile aux défibrillateurs.

Puis-je vous demander combien sont disponibles et où sont-ils dans la commune ?

Combien de voitures de police sont équipées dans la zone ?

Est-ce qu'il y en a dans les stations de gares et dans les métros ?

Combien de personnes dans nos différentes implantations communales, administratives, sportives, éducatives, associatives ou culturelles sont à même de donner les premiers secours et si les formations de remise à niveau sont suivies ?

Et je suggère de proposer aux enseignes, supermarchés, restaurants, salons de thé, cafés, centres sportifs etc...vous avez lu le document, de faire l'achat d'un défibrillateur en organisant l'achat pour limiter le coût et en mettant une plaque, comme je l'ai proposé, avec un pictogramme pour qu'on sache où il est et s'il est disponible.

Les défibrillateurs des centres sportifs sont-ils bien indiqués et accessibles pour les riverains ?

Je pense que l'avantage de tous ces lieux est que leurs plages horaires sont beaucoup plus importantes et offrent une grande sécurité. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

C'est madame Ouberri qui va répondre pour le collègue.

Mme l'échevine Ouberri :

Ma chère collègue, madame Evraud, ma chère Dany, merci pour cette interpellation.

Comme vous le savez, l'arrêt cardiaque et la mort subite concernent tout le monde, chacun est responsable et chacun peut faire quelque chose pour sauver une vie. Pour cela, trois lettres symbolisent la marche à suivre, AMD, A appeler les secours, M masser le cœur et D pour la défibrillation. Quand on sait que l'arrêt cardiaque est la première cause de mort naturelle dans notre pays, qu'il touche 11.000 personnes chaque année et que seuls moins de 10% y survivent, on est tous d'accord pour souligner l'importance d'une intervention dans les premières minutes et l'accès facile à un défibrillateur. Ces chiffres sont donnés par la Belgian Haert Rhythm Association.

Concernant la disponibilité de ces derniers, il y en a dans les salles de sport gérées par Molenbeek Sport et Move, qui en sont donc équipées. Il n'y en a pas dans nos bâtiments communaux à l'exception de la salle de gymnastique à l'école 2, rue Ulens-Le Lorrain, où un défibrillateur a été installé par une Asbl privée qui occupe la salle.

Nous avons également les formations secourisme organisées par l'ERAP. L'administration veille à avoir des secouristes, deux à trois dans chaque bâtiment appartenant à l'administration communale. Pour les services qui organisent des événements et qui accueillent des personnes extérieures à l'administration, tout le personnel est formé au niveau Cultures et Bibliothèques par exemple et tout le personnel communal est invité à suivre la formation, libre à lui de s'y inscrire ou pas, on y travaille pour les stimuler, les inciter à plus participer. Les gardiens de la paix ont également tous suivi cette formation organisée par l'ERAP ainsi que les animatrices d'accueil et le personnel des crèches, en plus elles ont le secourisme-enfants, ce qui hyper important. Ces formations sont également accompagnées d'un recyclage régulier de nos agents et à ce propos je demanderais au service du personnel, dans la mesure de leurs possibilités, d'envoyer une fois par an une liste via une note de service, une liste actualisée des membres du personnel formés.

La liste des lieux où il y a un défibrillateur est disponible.

En guise de conclusion je dirais que je prends bien note de votre suggestion de collaborer avec les enseignes extérieures et je pense qu'à ce sujet, mon collègue Amet Gjanaj, qui est échevin de l'économie et des commerces, avait proposé de relayer l'information, la proposition lors d'une prochaine réunion des commerçants pour un peu sonder. Et je voulais un retour de sa part pour voir si c'est fait, s'il y a un intérêt des commerçants, s'ils sont preneurs et comment on peut faire. Merci.

M. l'échevin Gjanaj :

Lors d'une assemblée générale d'une des associations, on a fait la demande, on a relayé votre demande. Pour l'instant nous n'avons pas encore de retour par rapport à ça malgré la bonne volonté, on n'en est pas encore à, mais ça peut venir, en tout cas c'est à suivre.

Mme l'échevine Ouberri :

Je voulais juste apporter un complément d'information. Je voudrais voir avec notre échevin des finances et de l'économat, voir dans quelle mesure du possible on peut financer des défibrillateurs dans notre commune, dans le bâtiment central, voir où on peut les placer et comment et prévoir évidemment des formations à ce sujet. Je me tourne vers lui mais on reviendra avec des éléments concrets de budget. Merci.

Mme la Présidente :

Merci madame Ouberri.

28. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Eylenbosch, Conseiller communal LIDEM, relative à l'approvisionnement des véhicules électriques et CNG - Report du 22/01/2020.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Eylenbosch, Gemeenteraadslid LIDEM, betreffende het CNG tanken en het laden van de elektrische voertuigen - Uitstel van 22/01/2020.

Mme la Présidente :

Le point est reporté, à la demande de Monsieur Eylenbosch. Het punt wordt verdaagd, op aanvraag van de heer Eylenbosch.

29. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Duquesne, Conseiller communal LISTE BOURGMESTRE, relative aux difficultés et aux coûts d'application de la zone 30 - Report du 22/01/2020.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Duquesne, Gemeenteraadslid LISTE BOURGMESTRE, betreffende de moeilijkheden en kosten van de toepassing van zone 30 - Uitstel van 22/01/2020.

Mme la Présidente :

Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite. Het punt wordt van de agenda gehaald en omgezet in een schriftelijke vraag.

30. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Milis, Conseiller communal LISTE BOURGMESTRE, relative aux mesures préventives concernant le protoxyde d'azote - Report du 22/01/2020.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Milis, Gemeenteraadslid LISTE BOURGMESTRE, betreffende de preventieve maatregelen met betrekking tot distikstofmonoxyde - Uitstel van 22/01/2020.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Milis.

M. Milis :

Merci, inutile de vous présenter le protoxyde d'azote, le tristement célèbre gaz hilarant utilisé par de nombreux jeunes pour ses effets euphorisant. Destiné à l'origine à recharger les bombes à chantilly, ce gaz vendu dans des fioles pour quelques euros dans les commerces est malheureusement devenu une distraction fort à la mode. Il suffit de se promener aux abords des parcs, des écoles, pour découvrir ces fioles grises jetées par terre après leur utilisation détournée. Inhaler du protoxyde, non perçu comme une drogue par les jeunes, peut pourtant devenir une accoutumance conduisant à des effets néfastes tels que les gelures du nez, des lèvres, la désorientation, la perte d'équilibre, voire dans certains cas extrêmes des crises cardiaques. Des décès liés à l'usage répété du protoxyde d'azote ont été déplorés à l'étranger, notamment en Grande Bretagne, mais aussi dans notre pays.

Molenbeek et son conseil communal avait été, sous la législature précédente, l'une des premières communes à tirer la sonnette d'alarme. En 2017, une proposition de résolution visant à interdire la vente de protoxyde d'azote aux mineurs avait été déposée par le MR au parlement fédéral mais n'avait pu malheureusement aboutir. Trois ans plus tard, plusieurs communes dont Saint-Josse, Koekelberg mais aussi Tournai ont décidé d'interdire la vente de protoxyde d'azote aux mineurs. Evidemment, pour que cette interdiction soit réellement efficace elle ne peut se limiter à une seule commune. En attendant, nous

apprenons par la presse que les bourgmestres des 19 communes vont interdire à partir du 1^{er} avril, la possession et l'utilisation du gaz hilarant à des fins récréatives via le règlement général de police. C'est une bonne chose. Toutefois je crains qu'elle ne soit évidemment pas suffisante pour dissuader les jeunes qui pourront toujours continuer à en acheter.

Par ailleurs, se pose aussi la question du contrôle. Je vois mal les gardiens de la paix réprimander un groupe de grands ados parce qu'ils inhalent du gaz hilarant tandis que les plus jeunes pourraient le faire tout simplement en cachette. En attendant, la prévention est extrêmement importante, il faut expliquer aux jeunes et aux parents les dangers du protoxyde d'azote et combattre toutes les formes d'assuétude. A Molenbeek nous avons la chance d'avoir une structure telle que Move ainsi que de nombreuses associations fréquentées par des jeunes. Elles peuvent collaborer dans le cadre d'une campagne de prévention qui serait initiée par la commune de Molenbeek en collaboration avec la COCOF qui a des compétences en la matière.

Madame la bourgmestre, l'interdiction de détention de protoxyde d'azote à Molenbeek sera-t-elle bien d'application à partir du 1^{er} avril ?

Vise-t-elle uniquement les mineurs ?

Qui sera chargé du contrôle ?

Par ailleurs, je pense que la confiscation n'est pas suffisante. Il faudrait aussi mener une action pédagogique pour expliquer aux jeunes les raisons de l'interdit, les dangers de ce gaz pour leur santé, leur remettre peut-être une brochure explicative. Avez-vous un programme de prévention à mettre en œuvre dans les associations, les maisons de jeunes et les écoles ? Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

D'abord je voudrais remercier mon collègue pour cette interpellation. C'est un sujet très sensible, un sujet que je connais bien parce que j'ai interpellé à plusieurs reprises au parlement à ce sujet. J'ai interpellé à plusieurs reprises le ministre de la santé et effectivement depuis qu'on a découvert ce phénomène dans nos quartiers, l'utilisation du protoxyde d'azote mais aussi les ballons dans certaines discothèques, dans certains chicha-bars, il y a des ballons à disposition, des ballons et on utilise l'air avec lequel on a gonflé ces ballons, on l'inhale et ça devient un jeu. Donc ce qui est dangereux, c'est ça, c'est que beaucoup de jeunes considèrent que c'est un jeu et ne se rendent pas compte de l'aspect très dangereux de ce gaz, de ce protoxyde d'azote.

Effectivement, plusieurs communes ont pris le pas, avait prévu le pas d'essayer d'interdire cette utilisation. Maintenant, comme l'a dit mon collègue, toutes les zones en tout cas vont prendre un règlement pour l'interdire. Je pense qu'il faut jouer également sur la vente, il l'a dit lui-même, il y a des communes qui par exemple agissent au niveau des commerçants, au niveau de la façon dont on présente la vente, un peu comme les cigarettes, on ne les met plus dans les rayons comme ça mais on les met à côté des caisses, ça dissuade beaucoup.

Mais je pense qu'il y a quand-même un gros travail de prévention à faire parce qu'on aura beau interdire, interdire n'est pas la solution parce que vous allez interdire, il y a beaucoup de jeunes qui vont continuer à consommer même parce que c'est interdit

justement. Et donc il y a un grand travail à faire de dissuasion, de prévention et d'explication parce que c'est une des drogues qui existent malheureusement sur le marché mais j'ai envie de dire, l'interdiction est presque un passage obligé parce que ce genre d'utilisation, ce genre de drogue frappe beaucoup nos quartiers et frappe nos quartiers populaires, nos jeunes parfois qui se retrouvent, qui peuvent trouver facilement ce produit qui est évidemment beaucoup moins cher que d'autres drogues ou des cigarettes.

Donc j'appelle vraiment à ce que la commune lance un plan pour qu'on mette le paquet sur la prévention, la sensibilisation, dans nos écoles, dans nos associations, on a un tissu très riche qui peut nous aider à rendre cette prévention plus efficace. Merci.

Mme la Présidente :

Ce protoxyde d'azote c'est le gaz hilarant. Il occupe une place un peu à part dans les drogues. Ça fait depuis à peu près depuis fin 2016 qu'il y en a beaucoup à Molenbeek. Ce sont ces petites capsules que vous connaissez et parfois aussi de plus grandes bonbonnes ou des ballons remplis du protoxyde d'azote. Ça donne comme effet un rire brusque, court et qui en soi, une fois, en fait ne pose pas tellement de problèmes. Le problème vient lorsqu'on répète l'inhalation de manière rapprochée ou lorsqu'on s'expose à de fortes doses, ce qui heureusement n'a pas encore entraîné de décès chez nous depuis cette fin 2016.

C'est un souci évidemment pour les familles. C'est un peu une drogue récréative vraiment pas chère puisque ça se trouve dans les capsules qui servent aussi de siphon de chantilly dans les bars, dans les cafés, donc ça s'achète en vente libre, ça s'achète sur internet, c'est très facile de s'en procurer. Ça, peut-être que vous le savez déjà tous. Pour dire que c'est une drogue qui n'est pas aussi létale évidemment que toute une série d'autres mais qui pose plein de problèmes puisqu'on la voit très fort, puisqu'on voit ces capsules, donc on sait que ça existe donc on est perturbé, on est inquiet et elle touche des assez jeunes.

Qu'est-ce qu'on a fait dans la commune depuis le début de ce phénomène ? Beaucoup d'efforts différents et de démarches proactives et je vais en recenser quelques-unes avant de venir sur la notion de l'interdiction.

Tout d'abord nos gardiens de la paix effectivement. Nos gardiens de la paix interviennent, ils ont reçu une formation spéciale en matière de consommation de drogues sur l'espace public et dans cette formation, évidemment, il y avait une place et une place importante qui était donnée par rapport à ce protoxyde d'azote. Les équipes de terrain ont pu être correctement sensibilisées. Cela dit, comme c'est une drogue relativement nouvelle il y a certainement des choses qu'on ne sait pas encore. Mais nos gardiens de la paix, de manière globale, et ils travaillent en collaboration avec Le Pont qui est la branche de l'Asbl Move qui s'occupe de l'accompagnement des toxicomanes etc..et travaille à ce phénomène.

Il y a eu plusieurs actions de sensibilisation en 2017 et 2018 sur la thématique, notamment via la diffusion d'affiches dans les bâtiments publics et de flyers à destination du public-cible par les gardiens de la paix. A vrai dire c'est difficile de savoir si ces opérations fonctionnent réellement. Certains se demandent même si ces types d'affiches, sans autre forme de processus ne sont pas des initiatives à tout le moins inutiles voire contre-productives, ce n'est pas évident que ce soit utile.

Il y a, toujours dans le champ de nos gardiens de la paix, un recensement des traces de consommation et du coup je peux vous dire que tous les quartiers de la commune sont touchés et que la consommation a lieu principalement dans les espaces verts. Je peux vous dire aussi que c'est un phénomène extrêmement volatile. Il n'y a pas un lieu propre à la consommation, il y a des déplacements réguliers qu'on peut constater à travers les résidus

de capsules qu'on trouve dans l'espace public. Ces consommateurs sont assez furtifs, il y a peu d'interaction directe entre les gardiens de la paix et les groupes de consommateurs. Et en ce qui concerne les modes de consommation, il y a très peu d'informations collectées. Ça tend à faire penser que la consommation a lieu manifestement en groupe, à des heures tardives et dans des espaces de socialisation qui sont recherchés parce qu'ils sont moins ou peu fréquentés et donc l'identification des consommateurs est assez difficile.

De la nature de la consommation et des informations recensées, il semble que l'interdiction de la consommation des capsules constitue la mesure la plus opportune pour limiter le phénomène sur l'espace public. Aujourd'hui, dans notre règlement général de police, je devrais dire plutôt, avant notre dernier vote, l'utilisation et la possession du gaz hilarant n'y est pas interdit. Et dans le nouveau règlement, règlement général de police commun, que vous venez de voter, presque tous, l'utilisation et la possession du gaz hilarant sont interdits et c'est à l'article 43 que je vais vous lire :

« Sauf autorisation de l'autorité compétente, il est interdit de se livrer sur l'espace public, dans les lieux accessibles au public et dans les propriétés privées à une activité quelconque pouvant menacer la sécurité publique ou compromettre la sûreté et la commodité du passage telle qu'utiliser ou posséder à des fins récréatives certaines substances dangereuses comme le gaz hilarant. ».

Donc, c'est une des nouveautés que nous avons votées ce soir et je vais en terminer par cela.

L'incident est clos.

31. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Milis, Conseiller communal LISTE BOURGMESTRE, relative à la sécurisation des passages pour piétons - Report du 22/01/2020.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Milis, Gemeenteraadslid LISTE BOURGMESTRE, betreffende het beveiligen van zebrapaden - Uitsstel van 22/01/2020.

Mme la Présidente :

Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite. Het punt wordt van de agenda gehaald en omgezet in een schriftelijke vraag.

32. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur El Khannouss, Conseiller communal CDH-CD&V, relative à la nuit de la Saint Sylvestre. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer El Khannouss, Gemeenteraadslid CDH-CD&V, betreffende oudejaarsavond. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite. Het punt wordt van de agenda gehaald en omgezet in een schriftelijke vraag.

33. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur El Khannouss, Conseiller communal CDH-CD&V, relative aux subsides aux associations de commerçants dans le cadre des décorations de fin d'année. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer El Khannouss, Gemeenteraadslid CDH-CD&V, betreffende de subsidies aan handelsverenigingen in verband met eindejaarsversieringen. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Je vous demande, si vous le voulez bien, madame la bourgmestre, si vous respectez votre engagement, pas comme la fois dernière où je vous avais demandé de la transformer en question écrite mais je n'ai jamais vu les réponses arriver donc si vous vous engagez ici publiquement.....

Mme la Présidente :

J'ai demandé qu'on vous réponde, c'est une erreur, désolée.

M. El Khannouss :

Je n'ai pas eu de réponse, donc si vous vous engagez publiquement ici à me répondre, je veux bien transformer cette interpellation sur la nuit de la Saint-Sylvestre en question écrite.

Mme la Présidente :

En fait, la réponse est ici, je vais vous la donner.

Pour moi c'était déjà fait, j'étais étonnée de vous voir à l'ordre du jour, il y a eu visiblement un twist.

M. El Khannouss :

Pour les deux, par contre, celle qui concerne les fameux tapis rouges, je vais interpellier.

Mme la Présidente :

Tapis rouge pour le tapis rouge.

M. El Khannouss :

Merci madame la présidente. Chers collègues, certains m'ont pris pour un fou, certains s'imaginaient que je faisais une fixation par rapport à la couleur des tapis. Ils auraient pu être rose-bonbon, ils auraient pu être rouges ou verts ou un rouge le plus écarlate, sachez que cela ne m'aurait pas posé problème. Le souci, c'est que comme tous les citoyens, dans les environs du 14, 15 décembre, monsieur l'échevin en charge du commerce, si vous n'aviez pas fait une réponse provocatrice, vous aviez fait amende honorable, vous aviez reconnu votre connerie, sachez que je n'aurais peut-être pas été plus loin. Mais vous dites dans la presse que c'est une tempête dans un verre d'eau. Acheter deux semaines avant une décision de collègue pour 28 à 30.000 € de tapis rouges et

commander de l'éclairage public alors que vous le savez, nous avons tous ici régulièrement un point qui passe chaque année où la commune, le collège, fait voter un point pour une dépense de 80.000 € pour l'éclairage festif du Nouvel An. Et donc, vous avez le collaborateur de l'échevin qui va comme ça, comme si c'était son argent personnel, frapper à la porte d'un commerçant chaussée de Gand, « s'il te plaît, vends-moi du tapis ». Excusez-moi, je le dis avec rires et on peut en rigoler mais c'est très grave parce que nous ne respectons pas la législation sur les marchés publics, nous avons comme ça cette propension à utiliser l'argent public comme si c'était notre argent personnel. Je suis choqué, je suis dans la politique depuis 2003 et je suis sûr que la majorité des personnes ici présentes, personne n'a jamais vu ce genre de pratique. Alors, quand on fait une connerie, on fait amende honorable, on corrige et on la ferme et on ne va pas faire de son nez dans la presse et dire que c'est une tempête dans un verre d'eau comme si on avait bousculé une mémé dans une avenue, non, c'est très grave, on n'a pas respecté la législation, on....

(On entend beaucoup de commentaires - Men hoort wat commentaren)

Mme la Présidente :

S'il vous plaît, je vous demande le calme, on y est presque.

M. El Khannouss :

Je disais simplement, madame la bourgmestre, c'est qu'ici, nous sommes vraiment face à un problème grave et je vous assure que je suis relativement surpris que ce grave problème de gouvernance, ce grave problème de gestion, n'ait pas provoqué plus de réactions que ça de la part de votre chef, madame la bourgmestre, qui êtes la patronne et le commandant de ce fameux paquebot qui, j'ai très peur, commence à ressembler au Titanic et qui un jour va peut-être sombrer corps et âme, je suis très inquiet.

Mme la Présidente :

Ne restez pas dans la chaufferie.

M. El Khannouss :

Madame la présidente, dans la presse, vous avez parlé d'une tempête, l'échevin a parlé d'une tempête dans un verre d'eau. En guise d'introduction, je vais le laisser méditer, je pense qu'il a eu le temps depuis lors, sur la citation d'un certain monsieur Milton Rocha, qui est suisse de son état, qui a dit « d'un verre d'eau est né un nuage, d'un nuage est né une tempête ». Nous sommes dans la tempête aujourd'hui et vous n'êtes pas le seul, monsieur Gjanaj, vous le troisième échevin qui défraie la chronique dans ce collège et c'est très grave, en moins de 2 ans, 1 an et 6 mois exactement, c'est du jamais vu et la population est très inquiète sur l'avenir de notre commune.

Monsieur l'échevin, lors du collège du 24 décembre, vous avez octroyé deux subsides, l'un à l'association des commerçants du Molenbeek historique, de l'ordre de 24.000 €, l'autre de 3.500 € à l'association des commerçants du quartier Maritime. Cet argent devait servir à embellir la chaussée de Gand, je l'ai déjà dit, en y installant des tapis rouges mais aussi l'installation de plusieurs points lumineux pour éclairer certaines façades de la chaussée de Gand et de la rue de Ribaucourt. Il s'avère que ces montants émanent d'articles budgétaires de fonctionnement pour lesquels aussi bien l'inspecteur régional que notre secrétaire communal, qui est ici présent d'ailleurs, ont émis un avis très mitigé. Ils étaient très étonnés de la manière dont on allait octroyer un subside alors que pendant toute l'année, ce budget n'a pas bougé. Pour les gens qui ne savent pas, un budget qui ne bouge pas, cela veut dire qu'on n'a rien foutu dans le cadre de ses compétences et c'est

malheureusement la triste réalité. Ce qui fait qu'on s'est vite empressé de dépenser cet argent n'importe comment et évidemment en bafouant les règles élémentaires de droit.

Il s'avère que ce montant émane d'articles budgétaires, je l'ai déjà dit, d'autant plus qu'une Asbl communale avait été créée et gérée par la commune ainsi que par des représentants des quatre associations des commerçants qui nous avons mises sur pied sous la précédente législature. Quatre associations de commerçants qui ont pour mission la valorisation des noyaux commerciaux et plus particulièrement durant les périodes festives. Cette Asbl, mesdames et messieurs, possède un budget de 70.000 € et a aussi pour mission de participer aux appels à projets proposés par la région en matière de soutien au développement économique et aux noyaux commerciaux.

Il est aussi intéressant de rappeler aux conseillers que chaque année la commune de Molenbeek, je l'ai dit, dédie 80.000 € pour l'éclairage festif des fêtes du nouvel an. Il s'avère que ces tapis rouges et l'éclairage des façades ont été installés 10 jours avant la décision du collège d'octroyer les montants que j'ai évoqués plus haut. En rappelant aussi à celles-ci, la bonne décision du collège, l'obligation, et c'est écrit noir sur blanc, et je vais citer, « l'obligation de respecter la législation sur les marchés publics ». Dans le cas qui nous concerne il s'agit de marchés négociés bien évidemment vu les montants. Beaucoup plus grave, certains commerçants étonnés et même intrigués par le fait que votre collaborateur, monsieur l'échevin, ait été négociateur l'acquisition des tapis auprès d'un commerçant de la chaussée de Gand ainsi que l'installation des points d'éclairage, je le répète, 10 jours avant l'approbation du point au collège, ce qui n'a pas manqué d'attirer et de provoquer une réaction chez les commerçants par rapport à cette démarche qui, reconnaissez-le chers amis, est très particulière.

Je ne vous cache pas ma grande inquiétude devant de telles dérives et sur le fait qu'on s'assied sur la législation qui encadre les marchés publics ainsi que toutes les règles les plus élémentaires de bonne gouvernance. Afin de comprendre ce qui vous a amené à ne pas respecter la législation sur les marchés publics, je souhaiterais vous poser quelques questions et je souhaiterais vraiment, sincèrement, avoir des réponses précises.

Je rappelle, mesdames, messieurs, que le ministre en charge des communes a diligenté une enquête et aujourd'hui l'administration régionale a posé quelques questions.

La première question que je souhaiterais poser c'est de savoir si vous avez eu des contacts avec l'administration régionale qui, comme moi, s'est inquiétée de la manière dont les choses se sont déroulées ? Et je souhaiterais avoir une réponse.

Je veux évidemment savoir qui a décidé d'installer des tapis rouges ainsi que l'éclairage sur la chaussée de Gand et la rue de Ribaucourt ?

Je voudrais savoir : étiez-vous au courant que c'est votre collaborateur qui a été négociateur et qui a acheté ces tapis auprès d'un commerçant de la chaussée de Gand ainsi que l'installation de l'éclairage 10 jours avant la décision du collège d'octroyer des subsides aux associations ?

Pourriez-vous me donner le prix exact de l'acquisition de ces tapis puisque je sais que votre collaborateur en a parlé à plusieurs commerçants ?

Pourriez-vous me donner le coût des différents éclairages installés ?

Pourriez-vous nous dire qui s'est chargé de l'installation de ces tapis sur la chaussée de Gand ainsi que sur la rue de Ribaucourt ? C'est-à-dire, qui s'est chargé de dérouler les

tapis et de les fixer pour qu'ils ne bougent plus ? On a notre petite idée mais je voudrais entendre votre réponse bien évidemment.

Pourriez-vous nous dire qui s'est chargé, et ça je vous l'ai déjà posé....

Mme la Présidente :

Vous avez déjà deux fois votre temps, si vous pouviez clôturer.

M. El Khannouss :

J'ai fini.

Qui sont les personnes qui ont été rémunérées et à combien s'élevée leur rémunération pour l'installation de ces tapis ? Et j'attends évidemment des précisions et des réponses très précises à nos nombreuses questions. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci madame la bourgmestre.

Tout d'abord je voudrais féliciter mon collègue Ahmed El Khannouss, je ne savais pas qu'il avait autant de talent d'acteur théâtral, j'en suis presque jaloux.

Juste une précision, pour mon groupe et pour l'ensemble de la majorité ici. Bousculer une mémé dans l'avenue, ce n'est pas une tempête dans un verre d'eau pour nous. Je sais qu'il est très excité, c'était sa première théâtrale aujourd'hui, il n'est jamais resté aussi tard. Je dirais simplement, je ne sais pas si vous connaissez Jules Renard, Jules Renard a dit : « que vous jetiez l'océan ou un verre d'eau sur le trou d'une aiguille, il n'y passera toujours qu'une seule goutte d'eau ».

Mme la Présidente :

Bien alors, après cette histoire de chat et d'aiguille, on va demander la réponse de l'Echevin.

M. l'Echevin Gjanaj :

Merci Madame la Présidente, je vais être gentil aujourd'hui parce qu'en fait, comme il y a eu une plainte qui a été introduite par Monsieur El Khannouss auprès de la Région, j'aurais pu me suffire en disant simplement qu'il faudra attendre les éléments de réponse qui seront fournis et le résultat de cette enquête, et que je n'aurais pas à répondre par rapport à cette interpellation pour ne pas compromettre les éléments qui seront remis par rapport à cette plainte-là. Mais je vais quand même répondre par ce que ça fait quand même un petit temps que vous courez sur un territoire où vous êtes le seul à rigoler finalement.

Alors Monsieur le Conseiller, vous parlez de de subsides octroyés aux ASBL concernées, il y a lieu de préciser que ces montants ont été octroyés suite à une procédure de marché public pour une prestation très spécifique telle que prévue par l'article 42 de la loi sur les marchés publics de 2016. Le montant total de 27.500 € hors TVA ne dépasse pas les 30.000 € hors TVA prévus par la loi pour les marchés publics de faible montant, ce qui permet à la commune de procéder par un marché à conclure sur facture acceptée. À ce

propos, Monsieur le Conseiller, vous prétendez déceler une irrégularité dans la procédure de marché public, mais sans jamais préciser pour autant en quoi consiste cette violation. Dans le processus d'élaboration de la décision du collège des bourgmestre et échevins, qui ne vous échappera pas, parce que vous avez quand même été quelques années, à moins que pendant toutes ces années-là vous n'ayez rien compris au fonctionnement d'un collège, plusieurs instances sont amenées à approuver ou non une délibération proposée, dont le Secrétaire communal, dont le Directeur financier est également l'Inspecteur régional, lesquels ont tous avalisés cette délibération, même si vous semblez faire un cas d'une petite remarque qui peut être mise dans toutes les délibérations.

Monsieur le Conseiller, vous semblez aussi faire une confusion en parlant d'une part de subsides et d'autre part de marchés publics, alors que ces deux procédures obéissent à des règles tout à fait distinctes. Monsieur le Conseiller, vous rappelez l'existence de l'ASBL communale créée et gérée par la Commune, ainsi que par des représentants des quatre associations de commerçants de notre commune, dont une des missions est la valorisation des noyaux commerciaux et plus particulièrement durant les périodes festives. À ce propos, il y a lieu de préciser que dans les limites du respect des dispositions légales et réglementaires, la Commune et son collège sont libres de choisir les moyens qu'ils mettent en œuvre pour mener à bien ces projets.

Par ailleurs, Monsieur le Conseiller, vous vous rappellerez que le compte de l'ASBL en question a été bloqué pendant tout votre mandat, à la présidence de cette fameuse association, et que j'ai dû vous relancer à plusieurs reprises, avant que vous ne signiez la convocation que je vous avais totalement préparée, de l'assemblée générale électorale qui m'a permis enfin de débloquent ce compte en seulement quelques semaines, alors que vous n'y arriviez pas en plus de six ans.

Quant aux allégations relatives aux négociations que mon collaborateur aurait menées pour l'acquisition des tapis rouge, qui semblent faire vraiment un scandale pour vous, auprès d'un commerçant de la chaussée de Gand, elles sont basées que sur des affirmations et ne sont aucunement fondées sur des éléments objectifs. Vous avez même des relents de ce que on pourrait appeler quelque chose de pas vraiment amical par rapport à une communauté en particulier, parce que vous osez dire « tardaj » ou je ne sais quoi et ce n'est pas vraiment quelque chose de sympathique, c'est la même chose pour la « mémé », c'est dans le même registre. Monsieur El Khannouss, j'essaye de vous répondre, laissez-moi continuer, j'attendais ce moment déjà au conseil communal précédent et vous m'avez échappé, vous êtes partis plus tôt, j'étais déjà prêt et maintenant je le suis encore plus.

Par ailleurs, la procédure suivie ici, suppose une communication intensive entre les associations et la Commune pour la remise des factures et les preuves de paiement, je vous rappelle qu'il s'agit de l'article 42 qui suppose des factures acceptées. En l'absence de la responsable du service Economie qui est malade, j'ai chargé mon collaborateur de récolter toutes ces informations afin de suivre formellement l'objet de cette délibération, donc qui est cette communication entre les acteurs pour justement mener à bien cette mission d'apporter toutes les factures acceptées.

Quant aux questions du détail des dépenses, je vais enfin dévoiler ce qui était une tempête dans un verre d'eau, puisque nous avons un tapis, qui même si vous vous l'avez estimé à 20.000 €, parfois même à 25.000 €, il n'est que de 7.600 €. Il y avait les décorations sur les façades de la chaussée de Gent pour 9.600 €, il y avait trois arbres illuminés pour 1.200 €, un ruban bleu sur la façade de la maison communale pour 3.750 €, il y avait quatre arbres illuminés aux Etangs Noirs pour 1.600 €, il y avait trois arbres illuminés au parvis Saint-Jean Baptiste pour 1.500 €, six arbres illuminés sur la place de Mexico et Ribaucourt pour 2.400 €, des frais de placement et d'enlèvement de 495 €, ainsi qu'une activité qui

consistait à avoir une maison de Saint-Nicolas le tout pour 20.958 € hors TVA, plus le tapis rouge de 7.600 €, ce qui fait un total de 34.559,50 € TVA comprise, dont 24.000 € ont été apportés par la Commune et 3.500 € et 10.000 € par les associations de commerçants.

Je voulais aussi vous faire part de deux éléments, il y a deux images qui me viennent en tête, la première c'est un cuisinier, pour votre communication, un cuisinier qui va en cuisine... En fait, Monsieur El Khannouss, vous êtes un cuisinier qui cuisinez des trucs tout à fait pourris et pour y vous faites livrer votre nourriture pourrie dans les réfectoires et là, vous allez ensuite en tant que client faire semblant de ne pas savoir qui a cuisiné, en disant que la cuisine est bonne et les gens trouvent ça en fait pourris, et ils n'ont même pas envie de manger. La deuxième image qui me vient à l'esprit, vous me faites penser à un danseur, mais vous savez il y avait un danseur qui était très vieux et même parfois on avait dit qu'il n'était pas aussi vieux que ça, mais peut-être un peu fou et qui ne savait plus danser, il était incapable de danser et alors la seule chose qu'il faisait de temps en temps, c'est claquer sur ses doigts quand il voulait attirer l'attention parce qu'il n'avait l'intention de plus personne et donc il claquait sur ses doigts en criant pour essayer d'attirer l'attention. Vous me faites penser à ce danseur-là et aussi à ce cuisinier. C'est vraiment déplorable de votre part.

M. El Khannouss :

Je vous rassure, je ne vais pas faire de pas de danse, je ne vais pas claquer des doigts, mais par contre, j'ai encore deux ou trois questions à vous poser, et j'espère avoir des réponses précises.

Je sais que vous avez l'habitude d'essayer de noyer le poisson en essayant de faire la vierge effarouchée, la pauvre petite victime, alors moi, je souhaiterais savoir comment vous expliquez sur le plan légal, que le 14 et le 15 décembre les tapis étaient déjà installés et que le point est passé au collège le 24 décembre ? Expliquez-moi ça et expliquer ça à l'ensemble des personnes qui sont ici, je serais très intéressé de connaître votre réponse ! Vous avez beau essayer de trouver des explications qui n'ont ni queue ni tête par ce que j'attends effectivement que cette enquête aboutisse pour voir un peu toutes les allégations que vous avez évoquées.

Et alors deuxième question, je voudrais aussi vous poser une autre question, moi j'affirme publiquement, c'est enregistré, que c'est votre collaborateur qui a été acheter les tapis rouge et qui a négocié avec l'entreprise qui loue et qui vend l'éclairage. Je l'affirme parce que j'ai les éléments. Vous dites que ce n'est pas vrai. Mais dites-le clairement, si oui ou non, c'est votre collaborateur qui est allé acheter les tapis rouge ?

Pouvez-vous répondre à mes deux questions, est-ce que les tapis ont été installés le 14 et le 15 décembre oui ou non ? C'est-à-dire 10 jours avant la décision du collège. Madame, je contrôle l'utilisation de l'argent public. Alors si vous avez l'habitude qu'on fasse tout et n'importe quoi avec l'argent public, moi je ne tolère pas ça. On n'est pas au tribunal on est dans notre rôle de conseiller communal et on vérifie que l'argent public est bien utilisé. Alors moi, je veux bien qu'on fasse des erreurs, mais qu'on ne vienne pas faire de son nez et se présenter comme une victime. Non, il a fauté et il doit expliquer sa faute. S'il avait au moins fait amende honorable, on aurait pu comprendre, mais ici, il continue sur sa lancée de dire moi, je vous emmerde tous, je fais ce que je veux. C'est ça que je dois comprendre dans son message. Alors son humour à cinq balles, ça fait peut-être rire certains, mais moi ça ne fait pas rire du tout. Et je suis sûr que ça ne fait pas rire les citoyens Molenbeekois. Donc deux questions, vous avez installé les tapis le 14 et le 15 décembre, comment se fait-il que le 24 décembre, le point est passé au collège ? Et deuxième question, est-ce que oui ou non c'est votre collaborateur qui est allé acheter les tapis et qui a commandé l'éclairage ? Voilà, je veux une réponse claire nette et précise ! C'est enregistré, ne commencez pas à faire de la philosophie, répondez par oui ou par non.

M. l'Echevin Gjanaj :

Calmez-vous, et c'est à moi de répondre. L'association de commerçants, comme je vous l'ai dit, a mis plus de 10.000 € dans ce projet-là. Et même si la décision a été prise postérieurement, le tapis ne coûte que 7.600 €. Donc, si je compte bien il y a 10.000 € de l'association des commerçants, le tapis ne coûte que 7.600 €, puisque vous vous êtes focalisés sur ce tapis et que vous avez été suivre, vous avez été photographier les gens, vous avez préféré la pression sur l'association des commerçants en leur disant que c'était illégal, que l'Echevin était devenu complètement fou, qu'il fait des choses totalement illégales, vous avez mis la pression non-stop sur les associations, je sais même pas comment qualifier votre attitude complètement dingue en fait, parce que pour aller comme ça mettre la pression sur les gens pour essayer d'avoir la moindre petite information etc., donc ça, moi je trouve ça con.

En plus de ça, nous on a fait... Je sais que je suis enregistré et je n'ai pas peur ! Vous, vous avez été mettre la pression sur les gens et vous avez l'impression que vous pouvez le faire avec tout le monde. Arrêtez un peu parce que vous n'êtes pas ici dans un terrain conquis, vous n'avez rien à faire, posez votre question et vous avez la réponse. Arrêtez avec vos insinuations parce que vous-même, vous avez très bien comment se passe le fonctionnement d'une décision. Alors que vous le savez, ou bien ne savait pas...

Deuxièmement, puisque vous parlez de la situation du collaborateur, je vous ai dit que nous sommes dans le cadre de l'article 42 qui suppose qu'il y ait des factures acceptées et que vous savez comme moi qu'un marché public ne va pas mettre une personne en difficulté, il n'y a pas de contradiction avec la loi lorsqu'il s'agit d'aller chercher des documents. Donc la personne, le collaborateur, a été cherché tous les documents pour faire en sorte que cette mission qui a été octroyée à l'association de commerces soit réalisée telle qu'elle est prévue dans cette décision, c'est-à-dire une mission qui a été donnée aux associations pour réaliser un complément au niveau de l'éclairage public et des fêtes de fin d'année. C'est très précis, c'est une mission qui a été donnée et c'est dans ce cadre-là que toute cette décision et cette délibération a été acceptée.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur l'Echevin.

Dernier mot à Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Madame la Bourgmestre, je vais commencer par vous dire que malheureusement je m'attendais un espèce de mea culpa, d'entendre qu'on avait fait une erreur et qu'on ne recommencerait plus. Malheureusement, les dernières réponses que Monsieur l'Echevin m'a données sont totalement erronés, c'est le contraire de la vérité. Tout d'abord, c'est effectivement le collaborateur de Monsieur Gjanaj qui est allé, non pas chercher des factures, parce que au stade d'aujourd'hui il n'y a toujours pas de facture, le 14 et le 15 décembre, il est allé négocier l'acquisition des tapis et négocier l'éclairage. Deuxièmement, ça été fait 10 jours avant la décision du collège. Je veux que ce soit acté et compris par tout le monde. L'acte que Monsieur Gjanaj a validé ou cautionné, est un acte qui malheureusement est illégal, et d'ailleurs la Région, à mon avis, rendra les mêmes conclusions.

Mme la Présidente :

Messieurs, si vous voulez encore allez-vous expliquer dehors, allez-y mais maintenant, laissez-nous continuer le travail s'il vous plaît !

34. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Vossaert, conseiller communal DéFI, relative aux informations reprises dans la presse par rapport à un membre du Collège de Molenbeek et sa participation à la gestion de l'école des jeunes de football de l'Union Saint-Gilloise.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Vossaert, gemeenteraadslid DéFI, betreffende de informaties in de pers over een lid van het Collège van Molenbeek en zijn deelname aan het beheer van de jeugdvoetbalschool Union Saint-Gilloise.

36. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Mutambayi, conseiller communal N-VA, concernant les transactions financières de l'Echevin Achaoui au club de football Union-Saint-Gilloise. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Mutambayi, gemeenteraadslid N-VA, betreffende de financiële transacties van schepen Achaoui bij de voetbalclub Union-Saint-Gilloise. (Aanvullend)

37. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur El Bouazzati, Conseiller communal PTB*PVDA, relative au cumul et frais "bénévole" d'un échevin. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer El Bouazzati, Gemeenteraadslid PTB*PVDA, met betrekking tot de cumuls en "vrijwillige" uitgaven van een schepen. (Aanvullend)

38. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur El Khannouss, Conseiller communal CDH/CD&V, relative à la bonne gouvernance. (Complémentaire)

Gemeentelijk Secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer El Khannouss, Gemeenteraadslid CDH/CD&V, met betrekking tot goed bestuur. (Aanvullend)

39. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur De Block, Conseiller communal PTB*PVDA, relative à l'affaire Achaoui. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer De Block, Gemeenteraadslid PTB*PVDA, met betrekking tot de zaak Achaoui. (Aanvullend)

40. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Sumlu, Conseiller communal ECOLO-SAMEN, relative à l'affaire Achaoui. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Sumlu, Gemeenteraadslid ECOLO-SAMEN, met betrekking tot de zaak Achaoui. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Monsieur Vossaert, vous ouvrez le feu, sur ce qui va occuper maintenant plusieurs de nos conseillers, je vous passe la parole.

M. Vossaert :

Merci madame la Présidente, donc ici nous avons, il n'est pas question d'avoir, en tout cas dans mon chef, enfin je veux dire que je veux un débat serein. Notre commune a besoin d'un débat serein, nos habitants ont besoin d'un retour sur ce dossier. J'avais déposé une interpellation qui a quelque peu évolué à la lumière de l'actualité, elle a été transmise dans la presse, mais c'est vrai que mon message ce soir c'est qu'il faut qu'on rétablisse la confiance et la sérénité dans la commune, mais pour cela, il faut qu'il y ait des actes qui soient posés, il faut aussi des éléments d'information qui soit transmise au conseil communal, les citoyens demandent la clarté, l'opposition fait son travail, mais je pense qu'ici on peut même dépasser ce cadre-là et peut-être que dans l'intervention de mon collègue, il y avait pour certains, un peu de côté théâtral, mais je pense que fondamentalement on doit pouvoir redescendre sur ce dossier. Mon collègue a parlé d'un autre problème, de la bonne gouvernance dans notre commune et donc une série d'éléments ont été transmis par

l'intermédiaire de plusieurs médias et certains étaient interpellant. On parle bien évidemment des activités de Monsieur Achaoui au sein de l'école des jeunes de l'Union Saint-Gilloise et ici, à la lumière des informations qui ont été transmises par un média, Madame la Bourgmestre, votre porte-parole qu'avait répondu dans la presse, disait que vous tombiez un peu des nues et que vous alliez prendre connaissance du dossier et que vous alliez chercher à avoir plus d'informations, en jouant la transparence à 100 % et que votre réaction serait sans équivoque. Une échevine d'une autre commune disait également qu'elle tombait des nues, qu'elle tombait sa chaise même.

Un second élément, ce sont les informations qui ont été transmises par Monsieur l'Echevin, qui a été interrogé par la presse, et les déclarations ont été différentes selon les médias, c'est donc ici l'occasion de clarifier.

Un troisième élément, ça été relevé par la presse, c'est la situation au sein de Parking Brussels, une potentielle nomination au sein de l'agence de Monsieur l'Echevin par le biais de la commune. Une sortie dans la presse encore une fois du président sortant qui parle du faite de ne pas laisser l'agence entre les mains de l'Echevin. C'est ce qu'il dit, je relate seulement ce qui est écrit.

Quatrième élément, et ça, c'est important, c'est l'information judiciaire est ouverte. Je rappelle qu'il faut faire preuve de prudence, la présomption d'innocence est de mise dans ce dossier et nous la respectons.

Cinquième élément, on parlait souvent de l'engagement à 100 % à Molenbeek, cette situation qui est relayée ici, met en question cette disponibilité des membres du collège et pas simplement le cas de votre l'Echevin, il y a d'autres membres au sein du collège qui font en sorte qu'on n'ait pas cet engagement à 100 % et je le déplore. Cette affaire peut remettre ça en avant.

Le sixième et dernier élément, c'est ce que je vous disais au départ, la priorité que vous aviez mise par rapport à l'éthique et à la bonne gouvernance, ici on parle véritablement de la question d'éthique. Ce dossier et la question du tapis rouge, et il y a quelques jours Molenbeek Sport, l'ASBL MOVE, on voit qu'il y a aujourd'hui une sorte soit de division au sein de cette majorité ou qu'il y a des éléments qui font penser que votre navire chavire. Et donc on se dit où est votre ligne ? Où est votre cohérence ? Où est votre éthique par rapport à tous ces éléments ? Je ne dis pas que je les remet en question, je dis simplement qu'aujourd'hui des éléments sont interpellants, des inquiétudes existent et il est temps de pouvoir clarifier. Nous avons ici une série d'éléments, j'en ai cité six, il y en a peut-être d'autres et d'autres collègues font le rappeler, comment peut-on comprendre votre absence de positionnement au sein de la majorité PS et MR par rapport à la situation ? J'avais proposé le pas de côté, parce que le pas de côté, c'est la sérénité aussi, c'est respecter la présomption d'innocence et c'est surtout faire en sorte qu'on rétablisse la confiance. Aujourd'hui, je n'ai pas vu un acte pris par la majorité ou le collège, et donc c'est l'occasion aussi de voir si vous avez encore la confiance par rapport à votre l'Echevin. Les citoyens veulent cette clarté et cette transparence, donc j'ai quelques questions par rapport à ça. Est-ce que vous confirmez le fait que vous n'étiez pas au courant des activités de l'Echevin au sein de l'école des jeunes ? Quelle est donc votre attitude par rapport à ça ? Quelle est votre attitude par rapport au cumul des membres du collège ? Quelles mesures allez-vous prendre pour favoriser la transparence des rémunérations et des mandats au sein du collège ?

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Vossaert.

Je groupe et puis, ceux qui voudront s'inscrire pourront s'inscrire en sus des interpellations, comme ça on a toutes les questions et ensuite on vous donne la réponse et enfin les répliques. Je donne donc la parole à Monsieur Mutambayi.

M. Mutambayi :

Geachte burgemeester en schepenen, met enige vertraging ik vind vandaag het debat over de financiële transacties van collega Achaoui eindelijk plaats. Deze zaak had op onze spoedzitting van 11 februari langsleden bespreken moeten worden. Jammer genoeg, door toe doen van bepaalde partijen ging het debat niet door. Het was in mijn hogen een groot gemis voor onze lokale democratie en sommigen denken dat zij recht hebben om onze lokale democratie te rijzelen en omwille van politieke politicienne van belangrijk debat te doen mislukken. Het college moet het voorbeeld geven. Ik ga direct door mij vragen om tijd te vinden aan introductie over te slaan.

Geachte college, in verband met deze zaak, die voor ons van groot belang is, en het imago en de reputatie van dit college zou kunnen aantasten, heb ik de volgende vraag voor u : zijn er falingen gebeurt ? Soja, hoeveel ? Voor welke bedragen in totaal en waarom en er zijn blijkbaar aanzienlijke bedragen afgenomen, de dag na de ontvang van de subsidie van 160.000 €. Hoe verklaart Mijnheer Achaoui deze transactie ? Mijnheer Achaoui heeft in het verleden verklaard dat deze verloning dit mandaat opneemt uit puur liefde voor het voetbal, neemt hij vandaag afstand van deze verklaring of klopt het nog altijd? Hoeveel heeft hij effectief verdient, als verloning voor dit mandaat, bij jeugd Union? En naar aanleiding van beschuldiging van het magazine, heeft hij eind januari, zijn mandaat als voorzitter bij jeugd Union neergelegd, waarom heeft hij in tempore suspecto zijn mandaat neergelegd? En mijn vraag aan de burgemeester is of ze ter hoogde was van deze toestand ? Welke maatregelen werden genomen of zullen worden genomen om deerlijk toestand in de toekomst te vermijden? Dank u voor uw antwoord.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur El Bouazzati.

M. El Bouazzati :

Suite aux différentes informations et articles de presse, est-ce que vous trouvez normal d'avoir un montant de 500 € de frais de bénévolé, alors que dans vos propres statuts, il est indiqué que l'administrateur exerce une fonction gratuite. En tant que mandataire communal, payé par le contribuable Molenbeekoï, ne pensez-vous pas qu'il faudrait investir votre temps libre, votre disponibilité et votre énergie dans votre échevinat, plutôt que d'avoir d'autres mandats ? Enfin, avez-vous d'autres mandats ou fonctions que nous devons savoir pour la bonne gouvernance et la transparence de notre commune plutôt que de l'apprendre via la presse ?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss, relative à la bonne gouvernance avec un « a » et pas un « e » comme vous l'écrivez.

M. El Khannouss :

Errare humanum est, s'il y a une faute de frappe, je m'en excuse, je n'ai pas fait beaucoup d'études, sachez-le.

Alors Madame la bourgmestre, nous arrivons à presque un tiers de la législature est déjà l'image de notre collège ainsi que de notre belle commune est ternie par des problèmes de compétences et surtout par des problèmes graves de gouvernance. Jamais dans l'histoire de notre commune nous n'avons connu une telle situation. Trois échevins d'une même formation politique, qui est la vôtre d'ailleurs, le Parti Socialiste, qui défraient la chronique après un an et demi d'installation de la nouvelle majorité. Nous avons connaissance d'accusations très graves qui sont portées contre l'échevin des Sports par une personne qui s'est adressée aussi bien à moi, qu'à vous Madame la bourgmestre, ainsi qu'à de nombreux autres membres du collège précédent, à fin de faire part du calvaire qu'elle aurait vécu. D'ailleurs, ça été relaté par la presse et l'ASBL Molenbeek Sport, nous avons un conseil d'administration il y a quelques jours, où nous avons longuement débattu sur une situation très grave qui se passe au sein de l'institution. Pour que tout le monde le sache, nous avons été mis en demeure par un avocat par rapport à une procédure qui est lancée par quelqu'un qui travaille au sein de l'ASBL et qui se plaint de problèmes graves de harcèlement. L'ASBL Molenbeek Sport connaît de graves problèmes de tensions au sein de son personnel, une situation jamais connue dans le passé entre le président et les membres du personnel qui ont conduit entre autres à des plaintes pour harcèlement.

Nous avons aussi la fameuse histoire des tapis rouge, j'en ai longuement débattu tout à l'heure avec l'échevin du développement économique, qui n'a pas respecté les législations sur les marchés publics et les appels d'offres, d'ailleurs dossier pour lequel le ministre en charge des pouvoirs locaux a ouvert une enquête..

Enfin, nous avons le dossier évoqué par mes collègues, celui de l'Union Saint-Gilloise qui a fait tant parler de lui ces dernières semaines. Pour ce dernier d'ailleurs, n'ayant pas tous les éléments, et moi cher collègues, je rappelle, ça été dit par plusieurs intervenants, et j'y tiens vraiment, c'est la notion de présomption d'innocence, je ne veux pas aujourd'hui me lancer dans des attaques sans avoir tous les éléments et c'est pour ça que j'attends avec impatience les résultats de l'enquête. Mais néanmoins il y a eu quelques informations qui ont été données, mais il s'avère que ces informations étaient contraires à la vérité. N'ayant pas tous les éléments, c'est pourquoi j'ai rappelé la présomption d'innocence, même si de nombreuses zones d'ombre sont apparues dans les explications données par l'échevin concerné. Vous comprendrez et cela fait beaucoup Madame, veel is te veel, Madame la bourgmestre, je souhaiterais connaître votre avis de commandant du paquebot de Molenbeek, parce qu'on parle beaucoup de paquebot, on compare notre belle commune un paquebot, sur ces dernières dérives de vos échevins, quels sont les mesures que vous allez préconiser pour garantir une bonne gestion de la commune ? Quid des échevins qui ont fauté ? Dans votre déclaration de politique communale, on n'en a aussi débattu lors des discussions sur le budget, vous proposiez de mettre sur place un bureau d'éthique et de bonne gouvernance qui serait dirigée, et vous me l'avez confirmé d'ailleurs, par des personnes qui seraient indépendantes c'est-à-dire qui ne seraient pas inféodées à un quelconque parti. Ce bureau se fait attendre et je pense qu'aujourd'hui, et tous les membres de ce conseil sont d'accord unanimes pour dire qu'il y a urgence. Vous vous êtes engagés lors du débat budgétaire à le mettre sur pied dans les plus brefs délais et ça c'est discuté bien avant que n'éclatent toutes ces affaires. Pourriez-vous nous donner une échéance d'installation de celui-ci au vu de l'urgence et de nombreuses affaires qui ternissent l'image de notre commune ?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai des questions pour Monsieur Achaoui, mais aussi pour la bourgmestre. D'abord je voudrais revenir sur cet accord de gouvernance PS MR, et le point trois qui dit que les partis s'engagent à désigner du personnel politique compétent pour exercer les fonctions, et de conduite exemplaire, et ils s'engagent à remplacer leurs mandataires s'il s'avère que tel n'est plus le cas. Je vous ai posé la question si vous jugez, donc c'est pour vous Madame la bourgmestre, si pour vous la conduite de Monsieur Achaoui est toujours exemplaire. Je vais développer quelques éléments. Et alors une deuxième question, est-ce que vous comptez respecter cet accord de gouvernance entre vous et le MR ? Je trouve qu'il y a des éléments qui peuvent indiquer que Monsieur Achaoui ne présente plus la conduite exemplaire exigée est promise par vous. D'abord il y a cette enquête qui est ouverte, on attend le résultat. Mais je pense qu'il y a un problème au niveau de la transparence et qu'on peut constater aujourd'hui qu'il y a un problème. J'ai vu lire la transcription d'une interview que Monsieur Achaoui a passée avec le journal Médor. J'aimerais bien entendre si il reconnaît que ce sont bien ces paroles et pourquoi il dit des choses qui sont contraires avec des choses qu'il a dites plus tard à d'autres médias ? Médor demande : « on m'a dit que vous étiez très souvent ici, à l'école des jeunes de l'Union. Vous êtes administrateur délégué et président ? ». Monsieur Achaoui répond « oui ». Médor poursuit : « si ce n'est pas indiscret, vous avez un salaire pour cela ? ». Monsieur Achaoui répond « non, j'ai des frais de déplacement comme ça, mais je ne veux pas de rémunération ». Médor : « pas de revenus ? ». M. Achaoui : « écoutez, je vous ai dit non ! Je ne veux pas être payé, d'abord économiquement parlant, ce n'est pas intéressant. » Médor : « le club professionnel ne vous paie pas non plus ? » M. Achaoui : « je ne suis pas dans le club professionnel, je suis dans la gestion ici, rien à voir avec l'équipe professionnelle, voilà quoi ». Plus tard, il va déclarer quand même au journal la Dernière Heure, il reconnaît avoir touché des sommes de 500 €, mais avec une explication de frais de bénévolat et des choses comme ça. Il va reconnaître que de l'Union, ce qu'il a lié dans cette interview, il touchait bien 1.250 € par mois et fois trois pour une mission de consultance. Il a donc dit des choses qui sont contradictoires.

Finalement, c'est contraire aux faits dont on peut disposer aujourd'hui. C'est-à-dire que oui, Monsieur Achaoui a reçu en tant qu'administrateur trois fois 500 € par virement sur son compte avec la mention « convention 2019 - 2020, gestion de l'école des jeunes ». En tant qu'administrateur il ne pouvait pas, c'était à titre gratuit, c'est dans les statuts. Donc s'il a touché en tant qu'administrateur, il y a un deuxième problème de transparence ou d'éthique, qu'un président ne respecte pas ses propres statuts.

Et alors il y a un fait interpellant, que le paiement qu'il reçoit pour sa consultance, il la facture sous le nom de Nour Consulting. Alors que le compte est bien le compte de sa société privée, sous le nom de Achaoui. Donc j'aimerais bien entendre de Monsieur Achaoui s'il confirme ces éléments ?

Alors j'ai évidemment des questions précises au niveau des 500 € et 1.250 €, pour cette dernière somme, c'est quoi la mission exacte ?

Finalement, j'aimerais bien savoir quelle est la disponibilité, le nombre d'heures que Monsieur Achaoui a presté ou a été occupé à l'école des jeunes ? On m'a dit qu'il disait qu'il s'y rendait beaucoup, que ça prenait beaucoup de temps et finalement il y a eu l'affaire des matchs de l'école des jeunes, ou selon les dires de l'ASBL, il y aurait encore 6.000 € que Monsieur Achaoui aurait pris à la maison. Il a été rappelé par le secrétaire de l'ASBL à plusieurs reprises sur le fait qu'il n'y avait pas d'entrée pour les matchs de l'école des jeunes, je ne parle pas des matchs de l'Union, et il n'y avait pas des entrées avérées et pas le nombre de tickets vendus. Jusqu'à mi-janvier, il n'y aurait pas de décompte là-dessus. Ça veut dire que pendant plusieurs mois, il y avait zéro sur les comptes des recettes des matchs de l'école des jeunes. Donc ce sont plusieurs faits qui interpellent, on est vraiment curieux

d'entendre les explications, mais je pense qu'à la fin, on doit se poser la question, si il dit des choses qui sont contraires dans plusieurs médias, est-ce qu'un échevin peut fonctionner si on n'a plus confiance qu'il dise la vérité ? Est-ce qu'un échevin peut gérer des responsabilités importantes dans une commune, faire respecter la loi et les réglementations, s'il ne sait même pas lui-même respecter les propres statuts en tant qu'administrateur ou président de son ASBL ?

Au niveau de la gestion d'argent, est-ce que un échevin, on peut lui faire confiance si dans d'autres fonctions il ne fait pas preuve de transparence au niveau de ses actes avec l'argent des matches, donc des rentrées des matches de l'école des jeunes?

Pour Madame la bourgmestre, je répète la question, est-ce que selon vous, la conduite de Monsieur Achaoui est toujours exemplaire et est-ce que vous comptez respecter votre engagement, l'accord de gouvernance entre le PS et le MR ?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Tout d'abord désolé si plusieurs éléments vont être répétés plusieurs fois, mais c'est toujours bien d'entendre. Commençons avec une petite chronologie des événements, donc nous sommes le 17 janvier 2020, le journal d'investigation Médor à un entretien avec Monsieur Achaoui à propos de sa fonction à l'école des jeunes. Il assure n'être rien payé pour sa disponibilité. Lors de la parution de l'article le 27 janvier, on apprend tout l'inverse. Monsieur Achaoui est en réalité payée plus de 2.000 € mensuels pour ses prestations via une société créée par Monsieur Achaoui, qui n'est pas inscrite au Moniteur belge. Le 8 novembre 2019, Monsieur Achaoui retire 6.500 € avec la carte de l'école des jeunes. Le 29 novembre, Monsieur Achaoui retire ensuite 2.500 € cash en six opérations. La veille, le subside régional avait été versé. Rien que cela pose question quant à l'éthique de Monsieur Achaoui et pose également question sur sa crédibilité. Comment peut-on croire une personne qui n'informe pas correctement sur ces rémunérations, qui plus est sont illégales. Ces rémunérations sont en effet contraires au statut de l'ASBL de l'école des jeunes de l'Union Saint-Gilloise. Nous avons donc là un échevin qui commet des actes illégaux. Il n'y a pas que les rémunérations qui posent problème. On apprend aussi que durant la courte période de gestion de Monsieur Achaoui, la gestion a été marquée par du favoritisme, de la nervosité et des soupçons de monter les personnes les unes contre les autres. La gestion en elle-même pose donc question. Lorsque vous faites du favoritisme dans une ASBL, n'êtes-vous pas susceptibles de le faire dans la politique ? Suite à ces révélations, nous voyons le 28 janvier dans un article du Soir paru à 19h21 en version numérique, que Monsieur Achaoui démissionnent de ces postes, sans toutefois rendre l'argent retiré. On peut dire que c'est moins bien. Nous pouvons également lire dans ces lignes que Madame Moureaux a reçues Monsieur Achaoui et qui lui a assuré de sa totale bonne foi et de sa totale honnêteté dans son engagement dans l'association. Il n'y a donc aucune remise en question de la part de la majorité sur un échevin coupable d'informations incorrectes et dans l'illégalité totale. C'est totalement assumé par Monsieur Achaoui car, dans ce même article du Soir, on apprend qu'il a admis toucher 1.700 € pour ces activités à l'Union. Ce sont des chiffres différents de Médor, certes, mais cela reste quand même plus proche de 2.000 € que de zéro euro. C'est dommage au vu des engagements sur la transparence et la gouvernance sur lesquelles la majorité a quand même insisté de n'avoir aucune remise en question au sein de la majorité sur les activités de Monsieur Achaoui. Nous attendons donc que les actes se joignent à la parole, mais ça n'est pas toute l'affaire. Encore une fois dans Médor, le 29 janvier, nous apprenons que Monsieur Achaoui ne prenait pas de l'argent dans les caisses, mais prenait les caisses tout simplement chez lui, alors que le club emploi des bénévoles spécialement à

cet effet. Lorsque ce journal à contacter Monsieur Achaoui pour savoir ce qu'il comptait faire avec le contenu de la caisse, 6.000 € tout de même, Monsieur Achaoui n'était pas joignable. Ensuite nous apprenons dans ce même journal que Madame Moureaux a déclaré : « je vois cela d'un bon œil. Il est important pour une commune de 100.000 habitants de compter sur ses mandataires à 100 % présents ». Le lui aviez-vous dit avant qu'il ne prenne ses fonctions ? Ensuite nous apprenons également que le retrait de 6.735 € a été remboursé, mais pas celui s'élevant à 2.775 €, en plus des potentiels 6.000 € que Monsieur Achaoui à garder chez lui, ça fait beaucoup. Nous estimons à ce stade qu'il faut une transparence absolue sur l'affaire et également sur l'activité et les rémunérations du collège communal. Qu'est-ce que tout cela nous montre, que Monsieur Achaoui a perdu énormément de crédibilité au sein du conseil communal, mais également que Monsieur Achaoui n'informe pas correctement et change de version. Nous apprenons que la majorité ne remet pas sa crédibilité en question et veut éviter la confrontation. Nous espérons sincèrement une remise en question de la majorité sur ce point et un maximum de transparence sur cette affaire et dans les années à venir, afin d'éviter que notre commune ne fasse à nouveau la une des journaux pour des raisons négatives. Donc le groupe ECOLO SAMEN soutiendra donc toute mesure sincère vers plus de transparence et condamne fermement les actes de Monsieur Achaoui et le cumul des mandats, encore plus quand des conflits d'intérêts apparaissent. Suite à ça, je voudrais encore ajouter une chose, et poser la question Monsieur Achaoui, en faisant une petite recherche en tant que simple citoyen, j'ai découvert aussi que vous avez un mandat chez SIBELGA INTERFIN, vu que la Cour des Comptes n'a pas reçu votre déclaration, je vous pose également la question, parce que dans aucun article, et vous avez bien vu que j'ai fait chronologie des faits, dans aucun cas vous ne citez en plus de ce mandat que vous avez et donc moi je me pose des questions est-ce qu'il y en a encore d'autres et si vous n'avez pas cité ce mandat c'est que peut-être il y a une raison ?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

En complément de mon collègue et à la suite de son intervention pertinente, je voulais juste reprendre les compétences de l'intéressé : mobilité, espaces verts et plantations, énergie, environnement, agenda 21, développement durable, simplification administrative. Ce ne sont pas de petits enjeux, nous sommes dans une commune de 100.000 habitants, il y a vraiment beaucoup travail par rapport à tous ces enjeux. C'est la raison d'ailleurs pour laquelle on nous indiquait que ce collège allait pleinement se consacrer à ces différents défis. Et puis on découvre, et ça vient d'être largement décrit par mes collègues qu'en fait, il y a un désintérêt et énormément d'éparpillement dans le temps qui peut être consacré par l'intéressé lui-même. Je voulais rajouter quelques questions à ce qui est été dit : et qu'il y a encore d'autres mandats que vous nous avez cachés, chez vous chez vos collègues Madame la bourgmestre ? Est-ce qu'il y a encore des choses qu'on ne sait pas en termes de quantité de travail réalisé en plus du travail à temps plein des échevins de cette commune importante qui est la nôtre, est-ce qu'il y a encore d'autres montants qu'on ne connaît pas et qui n'ont pas été déclaré à la Cour des Comptes pour d'autres mandats, on vient d'en citer un chez INTERFIN, mais il y en a probablement d'autres, enfin y en a-t-il d'autres ? Ce serait très intéressant de le savoir parce que nous garantir qu'il n'y a pas d'autres choses en plus de celle-là qui sont déjà inacceptables qui vont sortir demain. Est-ce que vous êtes sûrs à 100 % de votre échevin cumulard ? Est-ce que demain on ne va pas encore découvrir un nouveau cadavre dans les placards qui va abîmer l'image de notre commune et qui va faire la démonstration que finalement les grandes déclarations de 2018 à la création de cette majorité n'étaient que du vent ? Est-ce que vous gardez confiance, malgré cette démonstration qui a été faite ces dernières semaines, d'une série de mensonges proférés dans la presse par le même intéressé qui un jour dit blanc et le

lendemain petit noir à propos du même sujet ? Est-ce que le SP.A et le MR de cette majorité qui disait avoir obtenu un tournant du collège en faveur de la bonne gouvernance se sentent satisfait de la situation qui est décrite et de ce que ça induit par rapport au manque de service public donné par les échevins dans cette commune ?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Madame la bourgmestre, moi je voudrais, simplement je ne me prononcerais pas sur le fond de l'affaire, puisque des questions ont été posées et je pense une partie du collège va y répondre, néanmoins je voudrais amener quelques éléments factuels de droit. Vous avez parlé de la présomption d'innocence, c'est très bien, c'est beau d'en parler mais il faut aussi la mettre en pratique. Je rappelle que la présomption d'innocence est un principe de droit pénal selon lequel toute personne suspectée d'avoir commis une infraction ou poursuivie est considérée comme innocente des faits qui lui sont reprochés tant qu'elle n'a pas été déclarée coupable par la cour ou le tribunal compétent pour la juger. Pour rappel, ce conseil communal n'est pas un tribunal et ses membres ne sont pas des juges. Je rappelle également que la présomption d'innocence constitue un droit fondamental reconnu par la convention européenne des droits de l'homme ainsi que par la déclaration des droits de l'homme de 1789. Je le dis simplement pour rappeler l'importance de ce que c'est que la présomption d'innocence. Ce n'est pas juste dire oui il y a la présomption d'innocence et on doit essayer de ne pas porter des accusations trop vite, facilement. Les seuls qui sont habilités à porter des jugements dans ce pays, ce sont des cours et tribunaux. Je voudrais rappeler, Madame la bourgmestre, l'article 10 du règlement d'ordre intérieur qui indique que toute parole injurieuse, toutes assertions blessantes, toute allusion personnelle, tout propos portant atteinte aux droits et libertés reconnues par la constitution et la convention européenne de la sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont considérés comme troublant l'ordre et dans ce cas, le procès-verbal doit le mentionner, en plus du retrait de la parole.

Personne ne l'a précisé, mais je voudrais saluer la décision de Monsieur Achaoui qui en fait accepte ce soir de s'expliquer dans ce dossier pour une fonction privée qui ne concerne ni Molenbeek, ni directement sa fonction d'échevin. Si les conseillers ont le droit de poser toutes les questions qu'ils veulent, notamment les questions liées à l'éthique, la bonne gouvernance, Monsieur Achaoui aurait pu parfaitement ne pas répondre à une série de questions et ne pas aller aussi loin dans sa volonté de répondre et sa volonté de transparence. Nous souhaitons tous la transparence et donc Monsieur Achaoui va s'exprimer ce soir en tant qu'homme et père de famille. Et je ne souhaite à personne de vivre la situation qu'il a vécue ces dernières semaines.

Et alors je terminerai simplement avec deux exemples qui démontrent qu'il est nécessaire d'être extrêmement prudent dans ce genre d'affaires. À mon époque d'opposition, je me rappelle, j'ai refusé de participer au lynchage d'un ancien Echevin, dont l'enfant était accusé de tous les maux de la terre. Plus récemment, je vous rappelle cette semaine, la décision de la Cour de Cassation qui a prononcé un non-lieu dans le cadre de l'affaire qui incriminait un juge sur laquelle pesaient des soupçons de faux et de tentative d'escroquerie, alors que ça fait plusieurs années que cette personne a été traînée dans la boue, humiliée, complètement démolie et détruite. Je voulais simplement rappeler ces éléments factuels de droit à votre sagacité aux uns et aux autres.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Raiss.

Mme Raiss :

Je vais m'inscrire un peu dans le même registre que mon collègue ici présent, trop souvent, trop facilement les citoyens, dans notre cas ici les conseillers, font le procès d'une personne à la place de la justice. Ainsi, dès qu'ils entendent parler d'une ouverture d'une enquête ou d'une instruction, il pense et déclare que la personne concernée est coupable. Or le droit belge dit que tant qu'une personne n'a pas été jugée coupable par un tribunal, il est présumé innocent. Vous l'aurez compris, nous ne disposons pas à ce jour des éléments déterminants afin de pouvoir statuer sur ce dossier. Si nous sommes maîtres des mots que nous n'avons pas prononcés, nous devenons par contre esclaves de ceux que nous avons laissé échapper. Néanmoins, en matière de cumul des mandats, le SP.A et moi-même sommes convaincus qu'il est primordial qu'au sein d'une commune comme Molenbeek qui compte plus ou moins 100.000 habitants, qu'on puisse compter sur des mandataires impliqués à 100 % pour notre commune. Nous souhaitons par ce fait que les mandataires au sein du collège cessent de cumuler leur siège de député avec un mandat exécutif local. Nous comptons également des élus néant pas introduit leurs déclarations de mandat et de patrimoine, j'aimerais qu'à l'avenir, et là je parle au nom du SP.A également, une attention plus accrue soit portée au niveau du principe de transparence.

Mme la Présidente :

Je vais d'abord répondre et Monsieur Achaoui poursuivra.

Le paquebot Molenbeek est sur sa lancée qui est tracée par la déclaration de politique communale. Le paquebot Molenbeek remplit ses missions, il rénove les écoles, il finance CPAS, il organise la vie de tous les apports priorité cette année la propreté et le logement, il solidifie son administration tous les jours au meilleur profit des Molenbeekois, il travaille à ce que nos jeunes ait une éducation et un meilleur accès à l'emploi. Donc rassurez-vous, ce paquebot va bien, il trace sa route et il avance rapidement et je ne peux m'empêcher de vous rappeler, comme je suis fière du bilan de la première année de cette majorité. J'espère à vrai dire qu'on sera capable de tenir le rythme qu'on a eu pendant la première année durant les années qui suivent.

Je veux vous rassurer sur autre chose, nous ne sommes pas ici dans ce collège docteur Jekyll et Mister Hyde, et la question de l'éthique reste pour nous fondamentale. Ce n'est pas pour rien qu'elle trouve une place essentielle dans notre déclaration de politique communale, nous y tenons et je vais y revenir.

Je quitte un instant la casquette de bourgmestre pour prendre celle de cheffe de file du Parti Socialiste, je peux vous dire qu'au Parti Socialiste, nous n'avons pas à rougir devant quiconque de notre attitude en ce qui concerne le cumul des mandats. Je vais en reparler, nous sommes trois collègues ici dans le collège à avoir quitté leurs fonctions à la députation pour nous consacrer ad integrum à 100 % à notre commune. Je pense et là je vais m'exprimer à titre personnel, que le décumul et une pratique politique passéiste. Je pense que dans le futur et je crois que le débat actuel au Parlement régional bruxellois vont dans ce sens, dans le futur, nous verrons naître une ordonnance qui instaurera le décumul entre le mandat législatif et le mandat communal, ce qui mettra chacun devant ses responsabilités. Nous n'avons pas à rougir au Parti Socialiste de ce que nous avons fait puisque nous avons déjà fait cela.

Je reprends ma casquette de cheffe de file du Parti Socialiste à Molenbeek, j'ai clairement au début de la législature et nous avons eu des débats assez longs chez nous au Parti Socialiste, indiquer à ceux qui souhaitaient s'engager comme échevin pour notre belle commune de 100.000 habitants, qu'ils devraient s'engager à se consacrer et avoir une disponibilité maximale pour leur fonction d'échevin. C'est un engagement qui a été pris.

Je viens sur un point qui me tient particulièrement à cœur. Je veux remercier ici Dirk De Block, un point de la déclaration de politique communale qui me tient particulièrement à cœur, c'est ce bureau d'éthique et de transparence. Ce bureau verra le jour cette année. On n'en est toujours dans une phase de prospection, dans une phase de prise d'information et on a toujours pour vocation d'engager la première personne qui travaillera dans ce bureau et de créer ce bureau cette année, comme en témoignent nos budgets et je voulais vous rassurer par rapport à ça.

Avant de passer la parole à Monsieur Achaoui pour ce qui concerne les aspects de son engagement au sein de l'ASBL l'école des jeunes et au sein du club de football professionnel l'Union Saint-Gilloise, je voudrais encore dire quelques mots sur ce dossier. Tout d'abord est-ce que j'ai été surprise, oui j'ai été surprise. Oui j'ai été surprise. Lorsque j'ai appris par voie de presse que cette polémique naissait, j'ai demandé à Abdellah Achaoui de venir me voir et notre rencontre a lieu le lendemain de la parution de l'article, le mardi 28 janvier pour faire le point sur les éléments repris dans l'article. À ce moment, qu'est-ce que je constate, certains d'entre vous ont lu les déclarations que j'ai pu faire à la presse, je ne vais pas les démentir, qu'est-ce que je constate : en premier lieu, il produit une série de documents et il m'affirme sa probité dans son engagement, probité et honnêteté. Il me parle de ce mandat qu'il a décidé de prendre à titre privé et il avance des éléments qui tendent à démonter point par point les accusations qui visent à faire de lui quelqu'un de malhonnête. Le lendemain, il le fera également dans la presse. Vous avez eu l'occasion de lire les chiffres et ce qu'il a dit. Donc le premier volet, c'est la probité et l'honnêteté de Monsieur Achaoui.

Deuxième chose, la question éthique et la question de l'engagement à 100 % pour Molenbeek. Là-dessus, nous n'avons pas la même interprétation. Je lui ai demandé aussitôt, le 28 janvier, d'arrêter ces prestations de consultants et de quitter ses fonctions au sein de l'école des jeunes. Il l'a fait. Je l'en remercie et je lui cède la parole.

M. l'Echevin Achaoui :

Merci madame la Présidente, merci aux nombreux intervenants qui me donnent le privilège aujourd'hui d'être devant vous et de m'accorder une considération particulière. Je vous en remercie.

Mais je veux avant toute chose et à titre liminaire, constater que vous m'interrogez sur des éléments étrangers à ma fonction au sein du collège communal Molenbeekois. Je respecte bien sûr votre droit d'interpellation, mais cela me semble important à souligner. Rien dans vos interpellations ne concerne mes fonctions d'échevin de mobilité et autres, et rien non plus n'a voir avec la gestion communale.

Ma deuxième remarque porte sur le climat qui entoure les éléments relatés dans la presse et sur base desquels vous semblez déjà avoir tiré vos conclusions. Jours espérés que nous sommes encore dans un État de droit et qu'il ne suffit pas de quelques articles de presse, avec tout le respect bien évidemment que j'ai pour la presse, pour procéder à un procès expéditif au détriment d'un débat serein, et contradictoire, et surtout de l'honneur d'un homme comme s'il ne s'agissait que d'un détail.

J'ai sous les yeux vos interpellations, sur les réseaux sociaux, des déclarations au ton péremptoire, des jugements portés sans réserve, et dois-je je vous le dire,

particulièrement violents à mon encontre. J'en prends acte. Vous avez fait le choix de relayer et de prendre pour argent comptant ce qui est écrit. Je me réserve du reste le droit de défendre mes droits et mon honneur, en ce compris et si nécessaire par un dépôt de plainte en diffamation. Je dois aussi vous dire que je profite de vos interpellations pour vous répondre mais surtout pour répondre à l'opinion publique, pour informer aussi celles et ceux qui me font confiance et je les en remercie, sur l'ensemble des allégations proférées à mon encontre. Alors ou les réseaux sociaux ont parfois pour effet, comme le disait récemment un avocat célèbre, mettre Dupont Moretti, de nous déchieter sans nous donner la possibilité de faire valoir notre bonne foi. Oui, je vous le redis, je suis heureux de pouvoir vous répondre à armes égales.

Tout d'abord, sur la question du prétendu cumul, puisque finalement, après les deux faits qui sont sortis dans un premier temps, ça a été vite démonté, mais j'y reviendrai point par point, pièces justificatives à l'appui. D'ailleurs, à titre de préambule, tout ce dossier-là est à disposition pour toute personne souhaitant consulter des pièces, parce que sur base d'un article qui a été, mais je ne vais pas me prononcer sur la manière dont le pseudo journaliste aujourd'hui, s'est invité lui-même lors d'une réunion de coordination, sous prétexte qu'il voulait faire un reportage sur l'Union et que dans une discussion ouverte, très rapidement j'ai vite constaté son agenda caché, avec des questions très hasardeuses, me prétextant qu'il avait un rendez-vous avec l'ancien administrateur délégué et qu'il avait eu écho d'un certain nombre de choses, ça vous donne déjà la manière dont il va falloir communiquer avec ce personnage. Ça, c'est important de le redire, je n'ai pas voulu le dire ici, mais je pense que c'est important puisque tout part de cet élément-là. C'est donc un monsieur qui s'invite à une réunion de coordination, qui se fait pressant, il a dû attendre 1h30 parce que ce n'était pas prévu, je pars du principe qu'il y a également de l'éthique chez les journalistes, ceux qui veulent faire un reportage avec une bonne vision des choses prennent rendez-vous comme il se doit, prennent le temps, posent les vraies questions, et ne pas venir avec des agendas cachés pour susciter finalement un climat d'incertitude.

Sur la question du prétendu cumul, comme vous le savez dans l'intérêt de l'Union Saint-Gilloise, j'ai décidé de démissionner de la fonction suite à l'entretien que j'ai eu avec Madame la présidente, Madame la bourgmestre. L'Union Saint-Gilloise qui a immédiatement affirmé que je n'avais commis aucune irrégularité. Chose qu'aucun d'entre vous, c'est tout de même étonnant, n'a relevé ou reconnu. Ce n'est pas de la presse, c'est de la confirmation de la direction. Preuve s'il en est que vous avez décidé de mener une attaque sans nuance. Mais sur le fond tout de même, replaçons les choses, il n'est pas question ici de cumul avec une autre fonction politique exécutive ou parlementaire. Rien dans la loi ni dans les statuts de mon parti ne m'interdisait de pouvoir assumer une fonction dans une association sans but lucratif ou au service d'une autre structure. J'ai certes demandé d'être déchargé de mes fonctions à l'Union Saint-Gilloise pour la tenir éloignée des polémiques que certains ont fait le choix d'entretenir. Mais ma collaboration avec le club sportif qui a fait le choix d'intégrer la jeunesse bruxelloise issue des quartiers populaires n'est en rien en contradiction avec les dispositions légales, réglementaires ou statutaires. S'il vient à l'idée à certains d'entre vous de vouloir interdire à un élu local ou à un échevin toute forme d'implication dans une structure sportive, culturelle, caritative, philanthropique, syndicale ou autre, qu'il s'emploie alors à faire remonter ce débat au niveau régional. Je tiens simplement à rappeler qu'il existe dans notre État de droit des libertés publiques garanties par la constitution et la liberté d'association en fait partie, et fort heureusement d'ailleurs ! Je souligne aussi que si d'aucuns veulent aussi porter le débat d'une compatibilité entre une fonction d'échevin ou de bourgmestre et une autre fonction professionnelle en dehors de la politique, je les invite à porter le débat au niveau régional s'ils le souhaitent. Pour ce qui me concerne, aucune activité qu'il m'a été donné d'exercer, dans l'a été en contradiction avec les règles d'incompatibilité. Ça, c'est le préambule.

Deuxième élément important qui a suscité suspicion, interrogation, condamnation, ce sont les fameux retraits d'argent. Alors trois volets importants vont être débattus, démontés créait pièce par pièce. Le premier, c'est le cumul et les fonctions. J'y reviendrai avec le contrat bénévolé et les autres composantes. Mais d'abord commençons par les retraits d'argent qui ont vraiment suscité l'inquiétude auprès de nombreuses personnes. Il a été évoqué que plusieurs retraits d'argent suspicieux aient été effectués auprès de l'agence Belfius, située à la Barrière de Saint-Gilles, que les retraits ont été effectués sans communication, qu'à ce jour un retrait de 2500 € reste dans la nature, que les retraits d'argent ont été effectués juste après la perception du subside régional sur le compte de l'ASBL le 28 novembre, un possible abus de l'utilisation des subsides régionaux.

Alors les éléments de réponse, petit rappel tout de même, pour mieux comprendre le sujet qui nous préoccupe ce soir, il est en effet important de vous préciser le contexte global du club, son évolution, son ambition et ses objectifs. Comme vous le savez certainement, le club de l'Union Saint-Gilloise est un club mythique, comme notre RWDM à Molenbeek. En 2018, le club a été racheté par des investisseurs anglais et c'est important de le savoir. Ambitieux, les nouveaux dirigeants choisissent Bruxelles et en particulier l'Union pour construire et pérenniser leurs projets sportifs. Des moyens financiers importants sont injectés, l'objectif recherché est de professionnaliser à très court terme et moyen terme les deux entités, à savoir la SCRL et l'ASBL. Une réorganisation s'ensuit et elle a été réalisée, avec la constitution d'un nouveau conseil d'administration, avec la nomination de cinq nouveaux administrateurs, dont le CEO du club lui-même. L'AG du 6 septembre 2019 entérine cette décision, date à laquelle je suis devenu administrateur délégué et président. Bien évidemment, le dossier est complet en termes de pièces, toutes les pièces sont justifiées, la pièce numéro une du dossier, ce sont même les statuts.

Dépendant directement de la SCRL, l'ASBL dispose de son autonomie de gestion. La garantie financière de continuité signée par la SCRL, assure la santé financière de l'ASBL. C'est la raison pour laquelle la SCRL a été amenée à financer le besoin de l'ASBL durant plusieurs mois, juin, juillet, août et septembre, avec les salaires, les équipements et autres. Les montants n'ont pas été remboursés à la SCRL, c'est la pièce numéro 17 du dossier.

Alors pourquoi les retraits finalement, c'est ce qui nous intéresse, au mois de novembre 2019, plusieurs clubs de la Pro League, et pas uniquement l'Union, ont vu leur compte bloqués, en termes de dépôts et de retraits de liquidités. En toute normalité, le club et les dirigeants de l'équipe première, suite à l'organisation des matchs à domicile, introduisent une première demande. Ici, il y a la chronologie des faits justifiant les retraits : demande numéro une, restez assis s'il vous plaît, ne tombez pas de vos chaises parce que ça va être méthodique, parce que tout va être démontré. Le 8 novembre, il y a une demande à 11h58, objet de la demande : besoin de billetterie matchs à domicile, match Union contre Westerlo. Le CEO du club, personnalité importante et responsable, me demande par e-mail d'aller chercher une commande à l'agence Belfius, dont voici l'extrait de l'e-mail, c'est la pièce du dossier numéro deux. Je vous lis l'extrait : « Abdel, sais-tu aller à partir de 14 heures à l'agence Belfius, à la Barrière de Saint-Gilles, pour retirer de la monnaie, l'agence est au courant. Deux cartouches de deux euros, deux cartouches de un euro et trois cartouches de 0,50 €. Pour les billets, il faudra les retirer aux distributeurs, mais il faut d'abord passer à l'accueil pour qu'ils te préparent les retraits. Il s'agit de 160 billets de 20 €, 250 billets de 10 € et 165 billets de cinq euros. Merci de me dire si c'est possible pour toi d'y aller, c'est une urgence pour notre match de ce soir ». En date du 8 novembre 2019, le montant de 6.735 € correspondant évidemment à la commande a été retiré du compte de l'ASBL en présence du comptable de la SCRL, à la banque Belfius, conformément à la demande reçue. L'opération s'est faite en 13 transactions, avec comme communication : « fonds de caisse », il s'agit des transactions 1621 à 1633, extrait de banque 47/3, pièces du dossier deux bis.

En date du 21 novembre 2019, le montant retiré de 6.735 € a été remboursé est reversé sur le compte de l'ASBL. Il s'agit de l'extrait 49/3, dépôt réalisé en cette transaction, avec communication « fonds de caisse ». Il s'agit de la pièce numéro trois.

Alors la demande du 22 novembre 2019, toujours avant le subside, à 10h28, objet de la demande « dépôt de recettes sur le compte de l'ASBL ». Pour les mêmes raisons, suite à deux marches à domicile, Westerlo Virton, une caisse conséquente a été constituée. Il s'agit évidemment de liquidités. Ne pouvant pas garder cela dans les bureaux de l'équipe première, je reçois un premier e-mail du comptable me demandant : « bonjour Abdel, serait-il possible qu'on aille à la banque Belfius pour y effectuer un dépôt qui par la suite sera reversé sur le compte de la SCRL ? Car pour le moment, les dépôts sont bloqués sur nos comptes Beobank ». M'assurant évidemment de la directive, le CEO lui-même confirme par e-mail à 14h32. Voici l'extrait reçu : « bonjour, Abdel va déposer les recettes à la banque et il les vire après sur Beobank. Merci de lui envoyer le numéro de compte, communication recettes Westerlo Virton ». C'est signé Monsieur Philippe Borremans, CEO de la Royale Union Saint-Gilloise. En date du 22 novembre, un dépôt de 5.265 € de cette caisse globale a été effectué sur le compte de l'ASBL. Pourquoi uniquement 5265 €, c'est parce que les comptes de l'ASBL sont limités. Sur une base mensuelle, on ne peut faire de dépôts ou de retraits selon des limites. Cette opération a été faite bien évidemment en plusieurs opérations, la pièce qui le confirme est dans le dossier.

Alors remarque importante, la totalité de la recette reçue initialement, c'est-à-dire 17.775 € n'a pas pu être déposée totalement sur le compte, à cause de la limite imposée aux comptes de l'ASBL. Le solde restant, c'est-à-dire 12.310 € ont été restitués le jour même en présence du comptable et du CEO.

La troisième demande, celle du 25 novembre à 10h55, avec comme objet : « besoin de billetterie matchs à domicile, Union contre Beerschot ». C'est le mail du comptable avec le CEO en copie qui confirme la demande, il s'agit de la pièce numéro cinq du dossier. Voici l'e-mail : « Bonjour Abdel, j'aimerais savoir quand on peut aller chercher le fonds de caisse pour notre match du 1^{er} décembre ? L'idéal serait le jeudi 28 novembre, voici les coupures : 100 x 20 €, 210 x 10 €, 135 x cinq euros, soit un total de 4.775 €. Merci d'avance ».

En date du 28 novembre, un retrait de seulement 2.775 € a été opéré, du fait que le retour des 12.300 € du solde constituait déjà un besoin pour les 100 x 20 €. Donc il n'avait besoin que de 2.775 €, en présence du comptable et ça a été fait. Et donc celle-ci a été remise de main propre aux deux concernés. Alors remarque importante, le dernier retrait, c'est-à-dire 2.775 € n'a pas été versé sur le compte de l'ASBL car la limite mensuelle était toujours atteinte. Le montant restitué à la SCRL viendra en déduction du montant déposé sur le compte de l'ASBL, soit 5.265 €, en date du 22 novembre 2019, recette Union contre Westerlo.

Ça c'est le chapitre des retraits, on parle de quoi, on parle de deux retraits et de un dépôt. Alors évidemment le journal Médor en a fait l'affaire Abdel, l'affaire Achaoui. C'est ça qui a déclenché le reste. Mais la conclusion par rapport à cette thématique, c'est que la réconciliation des différents mouvements retraits et dépôts bancaires opérés en novembre 2019 entre les deux entités dans le cadre des demandes de billetterie pour les matches à domicile de l'équipe première est conforme et ne montre aucune anomalie ni régularité. Suite à ces mouvements, l'ASBL reste à ce jour encore redevable d'un montant de 2.490 €, les fameux soi-disant 2.500 € qui restent dans la nature. Par rapport à ces mouvements, il reste effectivement dans le compte de l'ASBL 2.490 € qui correspondent effectivement au solde restant.

Le communiqué de la direction daté du 27 janvier affirme et confirme après analyse de la comptabilité qu'il n'y a ni fraude ni irrégularité, pièce numéro sept, dossier presse. Les

retraits effectués montrent clairement que ceux-ci ont bien été réalisés avant la perception du subside régional, dont le montant de la première tranche s'élève à 160.000 € a bien été enregistré sur le compte de l'ASBL des jeunes le 28 novembre 2019, que la deuxième tranche de 40.000 € correspondant au solde à recevoir du subside total de 200.000 € ne sera versé que durant le deuxième trimestre 2020, après évaluation et vérification des critères d'octroi. Donc seul le retrait de 2.775 € commandé le 25 novembre a été retiré le 29, c'est-à-dire le lendemain du versement du subside. Les communications portant sur les retraits sont mentionnées parfois incomplètes effectivement, pas précises. Le subside reçu n'a pas été utilisé. Et alors le pire, Madame la présidente, c'est que le solde du compte de l'ASBL aux 31 décembre 2019, enregistre un montant conséquent de 226.000 €. Donc je répète, au 31 décembre 2019, la balance, le solde restant montre un montant de 226.000 €. Alors ce qui affirment ou prétendent que le subside qui été reçu le 28 novembre a été utilisé à des fins autres, il va falloir comprendre les choses un peu différemment. Ceci est démontré dans la pièce numéro huit du dossier retraits. Tous les extraits sont là, n'hésitez pas à venir.

Pour assurer la plus grande transparence et éviter tout abus, une seule carte bancaire au nom de l'administrateur délégué a été activée. Sachez que toutes les autres cartes existantes auparavant ont été désactivées, il y en avait trois. L'accès aux comptes bancaires de l'ASBL et l'utilisation de la carte par l'administrateur délégué n'ont pu être autorisés qu'à partir du 20 septembre 2019 par la banque Belfius, pièce numéro neuf du dossier banque. Alors évidemment, ça c'est pour le volet retraits.

Deuxième volet important qui a également suscité beaucoup d'interrogations et de zones d'ombre, c'est le volet caisse. Selon Médor, le spécialiste en investigation, il existerait deux caisses, une bleue et une noire, l'administrateur délégué partait avec les caisses chez lui, l'administrateur venait en fin de journée rechercher les caisses dans une SUV, l'administrateur utilisait son fils et un ami pour faire les caisses, gestion opaque des pièces et manque de transparence, suspicion de fraude et vol de caisses, l'administrateur se répartit avec un montant de 6.000 €. Il est important de rappeler le contexte, pour ceux qui ne connaissent pas le domaine du football et le monde sportif, comme dans tous les clubs des jeunes, et Monsieur Vossaert ne me contredira pas, le principe de la caisse d'entrée des matchs des jeunes est appliqué. Les recettes perçues permettent de faire face aux petites dépenses récurrentes les jours des matchs : frais d'arbitre principalement, frais de réception, staff, équipe de réserve. Simplement, il faut rappeler que l'Union fait évoluer ces jeunes dans un championnat élite, que le championnat élite a des exigences en termes de réception, au niveau des frais d'arbitre, c'est chaque fois fois trois, pare que il y a des juges de ligne donc c'est beaucoup plus coûteux, c'est important de le savoir. Si les sommes récoltées restent modestes, la gestion de celles-ci est importante et exigent un contrôle systématique. C'est la raison pour laquelle en tant qu'administrateur délégué, un nouveau système de gestion des caisses garantissant un meilleur contrôle des caisses a été mis en place au mois de septembre 2019. Selon Médor, il existerait de caisses, une noire et une bleue. En réalité il existe trois caisses : une grise pour la buvette. Je rappelle simplement que depuis que je suis devenu administrateur, on a repris l'exploitation d'une buvette qui n'était pas exploitée par l'école des jeunes. L'école des jeunes dispose pour la formation des matchs de ses jeunes de deux sites importants : Ubens à Uccle et celui du Barca à Anderlecht. Chaque site dispose de sa propre caisse, un responsable par site est désigné pour assurer non seulement la caisse, mais le bon déroulement des matchs qui ont lieu les samedis et dimanche sur les deux sites. Entends que responsable de l'EDJ, j'assurais chaque week-end, effectivement c'est mon hobby, j'adore le football, comme d'autres font du jardinage, comme certains donnent des cours à des étudiants, c'est leur hobby, c'est comme ça. Il y a des gens qui sont agents, manager, c'est un hobby, il faut l'accepter. Et donc moi, c'est vrai je passe tous mes samedis et tous mes dimanches sur le terrain de football. Ça ne date pas de maintenant c'est depuis que je suis tout jeune, pour ceux qui me connaissent. En tant que responsable de l'EDJ, effectivement j'assurais chaque week-end de huit heures à 14 heures le bon déroulement des rencontres, au Barca principalement et je veillais à la bonne tenue

de la caisse, qui est parfois faite par des joueurs du club, affiliés, souvent blessés. Sinon la gestion des caisses était assurée par un bénévole sous contrat bénévole. La comptabilisation de l'ensemble des caisses et des contrôles des dépenses est comptabilisée par une personne de l'administration. Afin de faciliter le suivi et de garantir la bonne tenue de l'ensemble des caisses, un outil de gestion que j'écris effectivement, je l'appelle reporting fichier Excel, d'ailleurs il est là, a été créé, permettant ainsi une comptabilisation cohérente et une réconciliation permanente des pièces comptables, pièces annexées.

La gestion opaque des caisses qui est avancé par Médor, qui laisse croire à des possibilités de fraude et de vol, est totalement fausse. Non seulement le reporting des caisses permet une analyse analytique de toutes les dépenses et de toutes les recettes comptabilisées, mais celui-ci assure un suivi optimal en donnant un aperçu détaillé des dépenses et des recettes. Le fichier est là.

L'accusation selon laquelle l'administrateur serait réparti avec 6.000 € est totalement fausse. En fait, le total en termes de recettes pour la période concernée n'est pas de 6.000 € mais de 10.000 €. Mais il a oublié de mentionner les dépenses qui sont évaluées à plus ou - 9.000 €. Tout ça pour vous dire que fin janvier, effectivement, on reste avec un boni positif 1.748 € à reporter sur le mois qui suit. Si ça ce n'est pas une bonne gestion de la caisse, si ça ce n'est pas être responsable de la gestion des caisses, tout ce que je viens de vous dire est justifié pièces à l'appui, chaque pièce, chaque dépense a été avalisée est enregistrée.

Quant au fait que je viendrai chercher les caisses en SUV, pour les ramener chez moi, ça ne mérite aucun commentaire. Cela démontre le degré d'ignorance de certains et surtout la volonté de créer du buzz. Rappelons tout de même qu'une responsabilité est pleinement assumée quand celle-ci est assumée avant, pendant et après un processus mis en place. Il est pourtant facile de comprendre qu'une caisse ne se laisse pas sur place et que pour préparer au mieux les rencontres du lendemain, elle fait l'objet d'une vérification après chaque prestation par le responsable et préparer ainsi la caisse du jour d'après, soit le dimanche. Voilà Mesdames Messieurs pour le deuxième volet.

Madame la Présidente j'ai abordé à la fois le volet cumul est revenus, j'ai abordé la question des retraits, j'ai apporté les éléments de réponse quant à la caisse, venons maintenant par rapport à la transparence. Le seul élément que Médor finalement reprit d'une manière cohérente, c'est le fait que j'ai été nommé administrateur délégué et président au mois de septembre. En effet, l'assemblée générale a confirmé et entériné ma nomination le 6 septembre 2019. Elle vient donc en aval de ce fameux contrat bénévole, qui est une convention en parfaite légalité, c'est une initiative du gouvernement fédéral qui justement pour booster le secteur sportif, a mis en place cette possibilité de mettre à disposition des contrats bénévoles, à concurrence de 500 € par mois, 6.000 € par an, non imposables. Pourquoi, parce que on constate, et vous serez tous d'accord avec moi pour dire que le volet bénévolat dans toute sa dimension dans les ASBL, dans les clubs sportifs, tend à disparaître et donc aujourd'hui, mettre à disposition un outil qui a été fort apprécié par le secteur sportif ne peut qu'être encouragé. Ce contrat de bénévole a été signé le 1^{er} juillet 2019. Il n'a pas été signé en tant qu'administrateur ou président, mais en tant que ayant reçu une mission claire, il y a un avis juridique qui vient corroborer cela, donc aujourd'hui il n'y a aucune loi qui interdise la chose. Aujourd'hui vous ne pouvez pas me priver de faire quelque chose en parallèle. Monsieur De Block posait la question combien de temps est bien savez-vous que les entraînements ce n'est pas le matin, c'est généralement le soir à partir de 18 heures ou 19 heures et que c'est aussi les samedis et dimanches. Donc quand vous évoquez la question de la disponibilité en tant qu'échevin, moi je peux vous assurer aujourd'hui que tout ce qui a été fait, je n'ai l'ai pas fait en tant que novice, j'ai une certaine expérience et en toute modestie je le dis et c'est pour ça que j'ai eu évidemment la confiance des investisseurs qui ont vu en ma personne, une personne capable de mettre en place un projet élite. Encore une fois, je vais citer Monsieur Vossaert qui est dans le domaine du football et qui sait de quoi je

parle, le label élite, il faut savoir que l'Union Saint-Gilloise, l'année passée l'a raté de deux points. C'est important de le dire, mais on a quand même reçu une dérogation. Pour éviter que ça se reproduise, les Anglais ont mis les bouchées doubles. À savoir que pour le 31 mars 2020, il y a le compte à rebours qui démarre et il y a une comptabilisation des points. Il faut avoir 45 points. Et donc forcément, ils ont fait appel un à un encadrement professionnel, tant au niveau de l'équipe première qu'au niveau de la gestion de l'ASBL.

Alors évidemment, je me reconnais quelque compétences en ce domaine et donc j'ai mis en place une structure qui réponde à cela et aujourd'hui, ça été dit dans le communiqué, la direction a été très contente du travail que j'ai réalisé. La raison pour laquelle j'ai démissionné, justement et à juste titre, c'est pour éviter que ça se complique davantage en termes d'image. Mais en termes de travail réalisé et en termes d'intégrité, en termes de gestion, je défie quiconque, et d'ailleurs je suis très content qu'il y ait l'affaire qui sera reprise par le parquet parce que je vais pouvoir me conforter et vérifier effectivement ce que certains journalistes aujourd'hui avancent sans scrupules, parce qu'il faut vendre le magazine, parce que c'est un magazine trimestriel qui demande des éléments qui fassent le buzz. D'ailleurs c'est écrit dans sa carte de visite, 95 % est financé par vous.

Pour revenir à l'essentiel, voilà Madame la bourgmestre les éléments que je pouvais apporter aujourd'hui. Je confirme également un élément, que la rémunération qui a été perçue en décembre 2019, je dis bien en décembre 2019 pour un contrat qui a démarré en juillet 2019, ça veut dire qu'en juillet, je n'ai pas perçu pour une question de transparence et d'équité, je n'ai pas perçu au mois d'août, ni au mois de septembre, ni au mois d'octobre, ni au mois de novembre, mais en décembre, pour la simple et bonne raison que le 31 décembre, pour l'exigence du label, chaque contrat, et la convention de mandat bénévole est un contrat en soi sur le plan légal, doit être corroborée par un paiement. C'est pour cela que le 12 décembre nous avons effectivement activé un paiement de trois fois 500 €.

Pour le contrat de consulting, ce n'est pas 1.250 €, c'est 1.200 €. Et là, ça n'a rien à voir, et oui les chiffres ont de l'importance, certains parlent de 6.000 €, certains parlent de 2.000 €, mais quand on parle des chiffres, il faut avoir les pièces. Et tout ce que je vous dis, c'est sur base des pièces légales, conformes à la législation en vigueur.

Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire sur le sujet aujourd'hui, et évidemment, je suis à votre disposition pour toute question supplémentaire ou précisions à apporter. Je le redis, toutes les pièces sont là, et toute personne désireuse de les consulter, elles sont à votre disposition.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup Monsieur Achaoui.

Je rappelle que ce sont les conseillers qui ont été les initiateurs de l'interpellation qui peuvent réagir, en trois minutes chacun. Je donne la parole à Monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Merci beaucoup d'avoir répondu, honnêtement je ne pense pas que c'est un exercice qui est facile, et croyez-moi j'ai des crampes au ventre, parce que je n'aimerais pas être à votre place. En même temps, je pense que pour les conseillers ici, ce n'est pas non plus un moment agréable. Moi, quand j'ai un employeur, j'ai un temps de travail, je rendais compte et je pense que quand vous dites que vous allez à la banque, vous faites ça de manière bénévole, tant mieux. On n'est pas là pour vous juger effectivement. Mais quand on va chercher de la monnaie et de l'argent à la banque, les heures d'ouverture, c'est pendant la semaine. Je ne connais rien au football, je ne suis pas intéressé, moi je préfère discuter avec

vous de l'environnement ou de la mobilité, parce que vous êtes échevins dans ces matières. Je prends un plaisir de pouvoir discuter autour de ces thèmes. Vous avez dit que beaucoup de personnes qui étaient sur les réseaux sociaux vous ont jugé, ce n'est pas mon cas. Il y a une information judiciaire, ici, ce n'est pas un tribunal, je ne vous ai pas traité de coupable. Je suis simplement un conseiller communal est un citoyen de Molenbeek. Pendant deux semaines, sur plusieurs médias, j'ai vu des informations différentes. Effectivement je me pose la question. Tout simplement, je pense qu'on peut pas nous reprocher qu'on vous pose des questions et ce n'est pas à nous d'en juger.

Je vous avais posé la question sur vos mandats, parce que là effectivement je me bats assure la Cour des Comptes qui est quand même une institution publique et là, je n'accuse personne et je vous posais la question concernant votre mandat chez Sibelga Interfin et je pense que j'ai pas eu de réponse. Et je vous demande en toute transparence si vous avez aussi d'autres mandats, en tout cas pas en tant que bénévole dans un club de gym ou autre, mais en tant que mandataire. Y a d'autres mandats qui n'ont pas été publiés ou cités afin qu'on fasse pour une fois toute la transparence.

Par contre, j'ai remarqué qu'on n'a pas encore entendu votre partenaire MR se prononcer sur le sujet, et chaque fois qu'il y avait une intervention de Madame la bourgmestre ou du SP.A, on a toujours bien précisé qu'au PS et au SP.A, on ne cumule pas. Je vous remercie mais après bien entendre, parce que vous êtes dans une majorité avec le MR, et j'aimerais bien avoir aussi votre point de vue en tant que partenaire de la majorité.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur El Bouazzati.

M. El Bouazzati :

Monsieur Achaoui, merci pour vos réponses, comme l'a dit Monsieur Sumlu, nous n'avons à aucun moment jugé, nous n'avons à aucun moment commis des injures, à aucun moment on ne vous a critiqué, on a juste posé des questions claires. C'est vrai que sous couverture de la presse, on dit tout et n'importe quoi, je suis tout à fait d'accord avec vous, vous avez de bonnes pièces, vous avez tous les arguments qu'il faut pour pouvoir taire et infirmer et aussi confirmer les investigations. Par rapport à mes questions, les 500 € de frais de bénévole, c'est bien, parce que vous avez confirmé le fait que en tant que bénévole, moi aussi je suis arbitre le week-end en tant que bénévole, mais je trouve que 500 € comme bénévole c'est beaucoup. Vous faites ce que vous voulez, c'est votre argent, c'est juste par rapport au public, pour tous les bénévoles du foot qui font ça de manière gratuite, je trouve que vous pourriez montrer l'exemple en tant qu'échevin. Après, libre à vous de faire ce que vous voulez. Nous ici, en tant que conseiller communal, on ne veut pas vous salir, nous on veut justement que notre commune ait une très bonne image, on veut aussi que vous ayez une bonne image donc nous ne sommes pas contre vous, et on voudrait aussi pouvoir donner l'exemple à tous les Molenbeekois, que vous en tant qu'échevin, vous donnez une bonne image. En plus, je me répète, vous avez les pièces pour vous justifier, donc il n'y a aucun souci pour ça.

Par rapport aux autres mandats, comme l'a dit Monsieur Sumlu, on aimerait savoir si vous avez d'autres mandats ou d'autres fonctions qu'on aimerait pas apprendre par la presse. Merci pour vos réponses, nous sommes contents de vos réponses.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je pense que j'avais commencé avec une question simple, c'est-à-dire qu'il y a une transcription que j'ai lue, mot à mot, une transcription avec une interview avec vous et donc je voudrais savoir, je voudrais entendre de votre bouche, parce que vous ne l'avez pas dit, est-ce que c'est bien une transcription fiable de ce que vous avez dit ? À aucun moment vous n'avez expliqué pourquoi vous n'aviez pas de salaire, ni de revenu, ni de rémunération. C'est ça que vous dites ici dans cette interview et après il s'avère que c'est le cas. J'attends votre réponse.

Deuxièmement je n'ai rien entendu comme réponse pourquoi la facture de consultance est sous le nom de Nour Consulting, alors que le montant était viré sur le compte de votre société privée Achaoui.

Par rapport aux caisses de l'école des jeunes, vous faites le compte maintenant. Mais je vous avais parlé des interpellations de l'ASBL ou des personnes qui travaillent pour l'ASBL. Je voudrais savoir si vous avez des preuves des communications des décomptes sur les entrées et tickets et à quels moments précis entre septembre et janvier ? Et précisément quand et si vous avez fait le décompte, cet argent était en votre possession, si j'ai bien compris l'affaire des caisses, à quel moment vous avez remboursé ce montant, se solde de 1.700 € ? Peut-être que j'ai mal compris, mais donc est-ce que vous pouvez me dire les communications précises sur les recettes, combien et quand elles ont été envoyées à l'ASBL, et quand cet argent a été versé ?

Alors, vous dites que c'est normal de prendre les caisses à la maison et qu'elles ne reviennent peut-être pas à l'ASBL où on fait le compte, je n'ai pas très bien compris le mécanisme, mais si j'ai bien compris, la direction a quand même dit dans une interview que reprendre les caisses ce n'est pas une pratique normale. Vous dites que vous avez fait une nouvelle procédure, mais avant, il y avait une autre procédure, il y avait des gens qui faisaient ça et donc je voudrais savoir, dans une interview la direction dit que ce n'est pas à quelle avait demandé, donc comment vous expliquez cela ? Il y a d'autres questions auxquelles vous n'avez pas répondu non plus.

Mme la Présidente :

Merci monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci madame la Présidente, moi je souhaite simplement apporter une petite clarification, parce que un conseiller du groupe socialiste qui est intervenu sur la question de la présomption d'innocence s'est permis de faire un parallèle que je trouve un peu particulier, il a parlé d'une affaire qui concerne un ancien l'Echevin dont la fille à des difficultés judiciaires. Fort heureusement, j'aurais été vraiment choqué, même plus que ça si quelqu'un serait intervenu à ce moment-là et donc comparaison n'est pas raison. Nous parlons ici évidemment d'un échevin, quel qu'il soit, lorsque on est un homme public et qu'on est amené à occuper des responsabilités au sein d'un exécutif, oui on est soumis à la critique, on est soumis au questionnement et c'est un droit légitime de la part des conseillers de pouvoir interroger n'importe quel échevin ou la bourgmestre. Évidemment je rappelle que la présomption d'innocence, je l'ai dit dans mon intervention, elle est fondamentale. D'ailleurs c'est pour ça que je ne vais pas m'étendre par rapport aux questions, il y a de nombreuses réponses qui ont été apportées, même s'il y a encore quelques zones d'ombre, mais néanmoins, moi je rappelle que à aucun moment, il ne sera question de participer à une

quelconque critique par rapport à un membre de la famille d'un responsable politique ou de qui que ce soit et je rappelle, par ce que tout le monde a compris qu'il s'agissait évidemment de ma fille, que celle-ci a été acquittée avec les excuses du procureur du roi à l'époque.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Merci madame la Présidente, je prends acte évidemment des informations qui nous ont été ici données par Monsieur l'Echevin et par vous-même, donc je prends acte que vous confirmez votre confiance envers l'échevin. Je prends acte aussi que vous vous engagez dans le cadre d'un décumul à 100 %, en tous les cas, c'est la volonté affichée de décumuler de faire en sorte que tous les membres de votre collège ne soient plus dans le cadre de cumuls de mandat. Comme je le disais dans ce débat, il est important de voir les lignes que la majorité avait tracées en termes d'éthique et de transparence, vous annoncez la création et la mise en place de ce bureau d'éthique, c'est important et pour le reste, comme je l'ai dit, la présomption d'innocence doit être respectée, il n'est pas ici question d'accusations, il est question de clarifier et surtout de rétablir la sérénité pour notre commune, pour nos habitants. Ils le méritent, nous le méritons.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Mutambayi.

M. Mutambayi :

Merci madame la Présidente, suite à l'intervention de l'Echevin Achaoui, il dit en liminaire de son intervention qu'il ait eu un email du CEO, le priant d'aller opérer un retrait. À ce sujet, j'avais une question subsidiaire, pourquoi la demande n'a été formulée qu'à lui ? Était-il la seule personne pouvant effectuer cette démarche ? J'entends préciser que c'est sans arrière-pensée. Cela dit, je tiens aussi à remercier pour les éléments de réponse qu'il a bien voulu apporter dans le cadre des interpellations déposées par les différents conseillers communaux.

Cependant, je dois avouer que je suis quelque peu surpris par le ton de l'Echevin. M'en tenant uniquement à mon interpellation, à aucun moment, il n'a été attaqué de manière directe. Notre échevin peut bien comprendre que suite aux articles parus récemment à son sujet, que ces pairs conseillers l'interpellent au sein du conseil communal à fin d'éclairer notre lanterne. Il est important que ce débat ait lieu sans que, je tiens à le préciser, le conseil communal ne se substitue à la justice. Le juriste que je suis sait très bien ce que sont ces droits et j'entends les respecter. J'ai foi en la justice et j'attendrai les conclusions de l'enquête. J'aurai, j'espère, l'occasion de consulter les pièces qu'on voudra bien mettre à notre disposition, il faudra d'ailleurs nous fixer un lieu et un moment à ce sujet.

Pour conclure, je renvoie l'Echevin à mon interpellation dont il reconnaîtra le ton très prudent dans l'usage conséquent du conditionnel en lieu et place de l'affirmatif. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. l'Echevin Achaoui :

Merci beaucoup, je vais essayer de répondre aux questions additionnelles. Tout d'abord, par rapport à la question des mandats Sibelga et autres, effectivement, suite à mon élection en tant qu'échevin, j'ai été nommé comme président d'Interfin et membre du bureau CA de Sibelga. Mais ce sont des mandats qui concernent l'année 2019 et donc à juste titre, ils feront l'objet de déclarations de mandat en bonne et due forme pour l'année qui suit est donc c'est tout à fait normal qu'en 2018, celles-ci n'y figurait pas. Je rappelle tout simplement pour ceux qui critiquent aujourd'hui, la question de déclarations des mandats et je suis considéré, même s'il y a eu un oubli, je l'assume pleinement et je remercie Madame la présidente de l'avoir clairement dit est motivé, je suis considéré comme un très très bon élève en termes de déclarations de mandat. Il faut le rappeler, c'est important. C'est important de le dire.

Pour ce qui concerne les nouveaux mandats, je suis effectivement administrateur Sibelga, président d'Interfin et je suis également administrateur chez Publigaz. Ce sont des mandats dérivés de ma compétence en tant qu'échevin de l'environnement. Ça s'inscrit totalement dans cette optique-là, que la question de Monsieur Vossaert par rapport à la présidence de l'Agence, c'est une fake news, parce que c'est une continuité par rapport à cela charge aujourd'hui on a voulu discréditer. Aujourd'hui on parle de volonté de prendre la présidence de l'Agence, pas du tout, d'ailleurs je la refuse, même si on me la propose. Mais dans l'intérêt de la Commune, pour donner un élément de réponse à cela, nous étions la seule commune, malgré le fait qu'on ait confié notre mission à l'Agence, nous avons été la première commune à entrer au conseil d'administration de Parking Brussels. Nous l'avons défendu et nous l'avons déterminé et la volonté, et grâce à cette position, la décision a été entérinée hier par la Conférence des Bourgmestres. Il s'en est suivi cette polémique sur la présidence, mais en aucun cas elle ne me serait revenue. Mon positionnement au conseil d'administration, c'est dans l'intérêt de la Commune, nous considérons que c'est un dossier qui n'est pas facile du tout et je peux vous confirmer qu'il n'y a pas d'autres mandats cachés ou sous cachés. Ce sont des mandats qui sont clairement connus, l'épisode de l'Union, il est aussi connu, mais c'est à titre privé.

Par rapport aux autres questions, oui j'étais la seule personne à être mandatée justement à titre préventif et dans un souci de bonne gestion, puisque par le passé, plusieurs cartes subsistaient et des retraits systématiques de liquidités. Moi je peux vous assurer que durant mon mandat, la carte n'a jamais été utilisée, sauf pour les deux retraits qui ont été commandités par la direction de l'équipe première. Il est d'usage dans d'autres clubs que le fait d'utiliser la carte pour du cash se fait régulièrement et après on apporte des justificatifs. Moi je peux vous assurer que dans la bonne transparence et dans la bonne gestion, je n'ai jamais utilisé le moindre retrait, excepté les deux retraits qui ont été commandités et qui ont été justifié dans le cadre du ticketting de l'équipe première. C'est un élément essentiel.

Par rapport à la question de monsieur De Block, effectivement je suis le responsable, comme je l'ai dit, la responsabilité s'assume pleinement, je suis le seul administrateur délégué et président et donc j'ai la responsabilité totale. Alors qu'elle soit évaluée en amont pendant ou après, l'essentiel c'est qu'aujourd'hui, les comptes sont parfaitement réconciliés. Il n'y a aucune irrégularité. Le fait qu'il n'y ait pas eue de caisse au mois de décembre, c'est tout à fait normal puisque décembre est un mois où il y a la trêve hivernale. Il n'y a pas de match et donc il n'y a pas de ticketting, il n'y a pas de buvette non plus. Le fait qu'en novembre ce soit une autre personne qui consolide l'ensemble des caisses, c'est un élément additionnel dans la bonne gestion. Effectivement, c'est un membre de l'administration qui consolide les trois caisses. Fin janvier, après la reprise, qui a lieu à partir du 11 janvier donc on est déjà durant le mois de janvier, il faut avoir connaissance du mode de fonctionnement dans un club sportif, on ne fait pas une caisse tous les jours, d'autant plus que ce ne sont pas des caisses exceptionnelles, on parle de billetterie, de tickets de trois euros, quand il y a

beaucoup de monde, c'est peut-être une caisse de 200 €, sinon on parle d'entrée de 70 €. C'est ça en fait les caisses d'un club de football à Bruxelles. La consolidation, elle est faite et on fait une consolidation en fonction des pièces justificatives qui rentrent. L'essentiel de tout ça, c'est que aujourd'hui, quand j'ai remis les caisses, c'est qu'il y a un boni de trésorerie, chose qui n'est pas si évidente dans la gestion d'une caisse d'un club sportif. Je ne sais pas si j'ai répondu à toutes les questions additionnelles.

Concernant l'interview, monsieur De Block, vous semblez disposer d'informations très précises. Permettez-moi d'aller jusqu'au bout de ma réponse, vous avez posé une question, moi je vais au terme de ma réponse. Je m'inquiète et je m'interroge sur le fait que vous disposez soudainement d'informations très sensibles. Alors de deux choses l'une, je l'ai rappelé, quand le journaliste s'est invité, très rapidement, quand il a évoqué la question, j'ai rencontré l'ancien administrateur, il évoque un certain nombre de choses, bien évidemment qu'il avait un agenda caché. Permettez-moi d'aller jusqu'au bout, si vous attendez de moi que je vous dise oui, d'ailleurs à juste titre, ce journaliste en question, ne me donnait pas l'impression d'écrire et encore moins d'enregistrer. Alors je n'ai pas à la mémoire d'un éléphant, sauf s'il a enregistré à mon insu, j'aimerais bien le savoir, parce que si c'est le cas, ça veut dire qu'il a transmis certaines précisions de l'information que vous avez reçue, et j'aimerais bien le savoir.

Monsieur De Block, je ne suis pas dans un tribunal et je vous ai répondu.

Mme la Présidente :

Monsieur De Block, je pense que c'est important ce qui vient d'être dit. Je pense que tous les conseillers ont semblé avoir la même attitude, c'est-à-dire rejeter l'option du tribunal. Je pense qu'il y a eu énormément de débat, il y a eu énormément d'éléments qui ont été répondus, je peux comprendre qu'il y a des éléments pour lesquels vous n'êtes pas satisfaits, mais je pense qu'on va tout doucement clôturer ce débat. Et éviter l'aspect tribunal parce que ça, je pense que c'est vraiment très maladroit par rapport aux autres démarches qui sont déjà là. Je vous donne la parole pour la dernière fois, allez-y.

M. De Block :

Il s'agit de la transparence, il s'agit de la confiance à apporter à Monsieur Achaoui. Le fait qu'il y a eu des choses qui ont été dites contradictoirement dans différentes interviews, ça interpelle évidemment. On ne peut pas dire une chose et puis une autre vérité dans une autre interview, surtout que ça se contredit. Je vous ai posé la question est-ce que oui ou non vous avez répondu à cette interview si vous avez reçu des rémunérations et des revenus, vous dites non, juste des frais de déplacement. Vous n'avez pas répondu sur les frais de déplacement, vous dites que vous avez un contrat de bénévole. Les statuts disent que normalement l'administrateur ne touche rien, vous dites OK. Mais en tout cas je n'ai rien entendu sur les versions contradictoires sur cette affaire-là, vous dites que vous ne vous rappelez plus que vous n'avez pas une mémoire d'éléphant. Pour plein d'autres éléments vous avez une mémoire mais pour ceci, non.

J'ai posé une question précise sur Nour Consulting, avec le nom de la facture et le faite que ça a été versé sur votre société privée. Je n'ai pas eu de réponse là-dessus. Je vous ai posé aussi la question que depuis septembre, quand vous êtes devenu président, c'est quand que vous avez communiqué, fait le relevé des caisses. Vous dites aujourd'hui, donc je comprends bien qu'en fait aujourd'hui vous avez fait ce décompte, j'ai entendu qu'il y a quelqu'un qui a repris une certaine consolidation des caisses, mais quand vous avez fait des retours, pas tous les jours je comprends, mais quand vous avez fait des retours sur la caisse au niveau des recettes, tickets, dépenses entre septembre et octobre ou novembre, vous dites qu'une autre personne à consolider les caisses.

Mme la Présidente :

Alors on s'entend que Monsieur Achaoui répond à ceci et que monsieur De Block aura le dernier mot. Pour les autres c'est bon ? Madame Schepmans, je vous donne d'abord la parole.

M. El Khannouss :

Elle va annoncer qu'elle décumule.

Mme l'Echevine Schepmans :

Puisque dans les interventions qui ont été faites, certains conseillers ont élargi le débat à la question décumul des mandats politiques, je voudrais apporter des précisions, comme ça le débat pourra être clos et ne devra pas être nécessairement remis au conseil dans les prochains mois, je voudrais vous préciser que la question du décumul politique n'a pas été abordée dans le cadre de notre accord de majorité et que chaque groupe politique assume sa gestion. Il se fait que au MR la question du cumul ou du décumul n'est pas imposée, et vous le savez bien. C'est pour ça que je m'étonne de la question qui a été posée. En ce qui concerne le Parti Socialiste, vous savez que c'est chaque section locale qui choisit, puisque par exemple à Evere, il y a des communes qui sont autorisées, à Molenbeek ils ne sont pas autorisés. Donc moi, je constate et je vois qu'il y a des situations qui sont différentes de commune à commune et donc qu'il ne faut pas faire de généralisation. En tout cas, pour le mouvement réformateur, la question est très claire, nous sommes dans le cadre du respect de la législation et la législation au niveau régional l'autorise à ce jour et moi j'assume pleinement mes responsabilités au sein de la commune, je le fais en bonne collaboration avec les membres de mon groupe politique, j'ai l'historique des dossiers ce qui facilite le travail et donc c'est un plus pour la participation du groupe MR dans le cadre de la gestion de la Commune. Après avoir apporté cette précision, je pense qu'il sera inutile de revenir chaque fois de manière un petit peu obsessionnelle sur cette question.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. l'Echevin Achaoui :

Juste un élément de réponse, monsieur De Block, par rapport à la question du compte bancaire. Vous avez eu une information, il y a un compte professionnel qui a été créé, ce n'est pas compte personnel. En termes de création de compte, vous pouvez l'appeler comme vous voulez, mais le plus important, c'est le numéro d'entreprise. C'est ça l'élément essentiel dans la vérification et dans la transparence de la facture.

Mme la Présidente :

Je pense qu'on va en rester là.

Je vous remercie tous pour la tenue correcte de ce débat.

**35. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Akrouh, conseiller communal indépendant, relative à la bonne gouvernance et la transparence.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Akrouh, onafhankelijk gemeenteraadslid, met betrekking tot goed bestuur en transparantie.**

Mme la Présidente :

Le point est retiré de l'ordre du jour, en l'absence de Monsieur Akrouh. Dit punt wordt van de agenda gehaald in afwezigheid van de heer Akrouh.

Jef Van Damme quitte la séance / verlaat de zitting.

Hind Addi quitte la séance / verlaat de zitting.

Leila AGIC quitte la séance / verlaat de zitting.

Abdallah Kanfaoui quitte la séance / verlaat de zitting.

Ann Gilles-Goris quitte la séance / verlaat de zitting.

Leonidas Papadiz quitte la séance / verlaat de zitting.

Carine Liekendael quitte la séance / verlaat de zitting.

Laurent Mutambayi quitte la séance / verlaat de zitting.

41. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Raiss, Conseillère communale PS-SP.A, concernant une plainte pour viol sur une mineure au sein de l'école 2.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Raiss, Gemeenteraadslid PS-SP.A, betreffende een klacht van verkrachting van een minderjarige op school 2.

42. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur El Khannouss, Conseiller communal CDH/CD&V, relative à la sécurité dans les écoles. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer El Khannouss, Gemeenteraadslid van CDH/CD&V, met betrekking tot de veiligheid in de scholen. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Raiss.

Mme Raiss :

Merci Madame la Présidente. Vous avez certainement eu vent du triste incident qui a eu lieu à l'école numéro deux, il y a plus d'une semaine. Un jeune adolescent âgé de plus ou moins 14 ans auraient procédé à des attouchements sexuels sur une petite fille âgée de cinq ans. e jeune adolescent n'est pas scolarisé dans cette école, il s'agit néanmoins du grand frère d'un élève au sein de cet établissement scolaire. Les faits ont été rapportés par une surveillance scolaire à la direction, mais vu le manque de réactivité de la part de la direction face à cet incident impliquant deux mineurs, les parents n'ont pas eu d'autre choix que de déposer une plainte pour viol. Suite à cette plainte, une information judiciaire a été ouverte. Personnellement, ce qui m'interpelle fortement dans ce dossier, c'est le désintérêt et le laxisme de la direction face à ce malheureux incident. Il n'y a eu aucune démarche entreprise par la direction, pas de prise de contact avec les parents, aucune concertation avec le corps enseignant. La direction ignore-t-elle qu'une obligation légale de signalement des faits existe et qu'elle se trouve à l'article 29 du code d'instruction criminelle et qui dispose que toute autorité constituée, tout fonctionnaire ou officier public qui dans l'exercice de ses fonctions a la connaissance d'un crime ou d'un délit, sera tenu d'informer sur-le-champ les autorités compétentes. Rappelons également que ces signalements demeurent une obligation légale, dont la violation pourrait entraîner pour un fonctionnaire des sanctions

disciplinaires. Je me réfère également au décret du 12 mai 2004 relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitance, qui souligne clairement que l'enseignement, comme tout citoyen, a l'obligation d'apporter son aide pour prévenir ou faire cesser la maltraitance. En règle générale, quand un fait isolé se produit, le chef d'établissement, lorsqu'il l'estime nécessaire, peut demander l'intervention du PMS, demander auprès de la DGO le concours de personnes extérieures à l'école en vue de recevoir de l'aide pour la gestion d'un conflit, ce qui n'a clairement pas été le cas dans cette affaire. Rien n'a été entrepris par le chef de l'établissement scolaire. Nous sommes donc forcés de constater et d'admettre que des fautes graves ont été commises par la direction de cet établissement scolaire.

Au niveau du volet sécuritaire, j'ai pu également constater par moi-même qu'aucun contrôle au niveau de l'accès et le contrôle d'identité n'est prévu par l'école. Comment l'école assure-t-elle la sécurité de ses élèves si elle n'est pas capable d'identifier avec certitude les personnes qui accèdent aux différentes infrastructures de son établissement ? J'aimerais également encore vous poser les questions suivantes : quelles mesures ont été prises par le collège pour gérer cette affaire, comment évaluez-vous la prise en charge de cette affaire par la direction, pouvez-vous à ce stade confirmer le viol, que relève l'enquête interne, pouvons-nous parler d'un cas isolé au sein de cet établissement scolaire, est-ce que les faits ont été signalés au SAJ, est-ce qu'une évaluation en matière de sécurité est prévue au sein de l'école deux et pourquoi pas au sein de toutes les écoles communales à Molenbeek ?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci madame la Présidente, je pense que c'est un sujet qui est extrêmement important dans notre commune, parce qu'on parle ici de nos enfants et on parle de nos écoles et c'est vrai que moi je vais être assez rugueux dans mon interpellation parce qu'il se fait que nous avons des incidents qui s'enchaînent. Celui dont vient de parler Madame Raiss est d'une gravité extrême et il se fait que d'autres incidents ont eu lieu, que nous avons appris en rencontrant des parents dans nos écoles et c'est important d'en discuter et de voir ce qui se passe dans nos écoles parce que je suis évidemment très inquiet vu le nombre croissant d'incident, dont certains qui sont très graves.

Alors Madame la Bourgmestre, je m'adresse à vous dans le cadre de vos compétences, vous avez la responsabilité de l'enseignement dans nos écoles. Il s'avère depuis de nombreux mois, nous sommes confrontés à de nombreux incidents dans différentes écoles de notre réseau, dont un très grave qui s'est déroulé à l'école deux. Vous vous rappelez chers collègues qu'ici au sein de ce conseil, on a entendu une interpellation citoyenne des parents de l'école numéro six, qui après avoir constaté l'intrusion d'un individu à la mine patibulaire dans l'école de leurs enfants, ont avec le directeur essayé de vous joindre ainsi que votre cabinet, sans succès malgré l'envoi de plus de 12 e-mails et de nombreux appels téléphoniques, ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les papes représentants des parents qui sont venus nous interpellier ici. Il aura fallu qu'un drame soit évité de justesse avec un enfant de quatre ans qui avait échappé à la vigilance des enseignants ou des surveillants et qui s'était retrouvé hors de l'école, à quelques mètres du canal. Fort heureusement, la réactivité des parents présents sur place a pu éviter le pire.

Il y a deux semaines, un enfant âgé de cinq ans a été victime d'une agression sexuelle, on n'en a déjà parlé qui s'est déroulé à l'école numéro deux, je ne vais pas m'étendre sur les détails ni sur le profil de l'agresseur, étant donné qu'une enquête est en cours, ceci dit, comme pour l'école six, cet énième incident démontre qu'il y a de graves

dysfonctionnements au niveau de la gestion de l'encadrement de nos enfants dans nos écoles et aux abords de celle-ci.

Après cette dramatique agression, vous êtes empressés de faire de la communication en annonçant à travers un article de la Dernière Heure que vous alliez rencontrer les parents. Il se fait que vous les avez rencontré, mais plusieurs jours après. Vous avez annoncé que vous alliez les rencontrer, chose que vous n'avez pas faite directement et vous vous êtes contentée d'envoyer un fonctionnaire le jour même après-midi. Moi-même ainsi que les parents de l'école numéro deux, nous sommes choqués par le peu d'intérêt que vous avez démontré au moment-même pour la victime et les parents. Une situation de crise, Madame la bourgmestre, aurait valu que vous soyiez en première ligne pour reconforter les parents, comme le font tous les bourgmestres du royaume en de pareilles circonstances. Je voudrais par ailleurs avant tout vous poser un certain nombre de questions et vous dire que lors des échanges que j'ai eu avec les enseignants, ainsi qu'avec les surveillants, parce que moi j'ai été les jours qui ont suivi rencontrer ceux qui éduquent et qui apprennent à le savoir à nos enfants, j'ai appris que nous avons connu d'autres incidents dans des écoles de notre réseau. Vous allez me dire si c'est confirmé ou pas, nous sommes étonnés de constater qu'aucune information n'est remontée jusqu'aux conseillers, je fais allusion par exemple on parle d'un enfant de l'école 11 qui aurait traversé la chaussée de Ninove, qui est une vraie autoroute urbaine, je le rappelle, durant les heures de cours pour se retrouver dans le magasin Delhaize qui se trouve en face. Un drame a été une fois de plus évité de justesse. Je suis convaincu que les sources du problème résident dans le fait que le personnel étend sous-effectif et que vous palliez l'absence des professeurs, je dis vous mais c'est votre administration bien évidemment, mais vous avez la responsabilité politique, en imposant aux surveillants de les remplacer, ce qui déforce les équipes qui ne peuvent plus assumer leurs missions. Madame Raiss a rappelé les circonstances de l'encadrement des enfants le jour du drame, effectivement il n'y avait qu'une seule personne qui surveillait à ces enfants et je tiens à rappeler qu'il y avait 35 enfants et donc, je reviendrai plus tard avec mes questions quant au taux d'encadrement qui nous est imposé par les décrets de la Fédération Wallonie-Bruxelles, parce que je crains réellement que ceux-ci ne sont pas respectés et d'ailleurs, je voudrais étendre cette inquiétude à nos crèches, où là aussi il y a de plus en plus d'appels au secours de plusieurs puéricultrices qui se plaignent que lorsqu'il y a de l'absentéisme de leurs collègues pour des raisons de maladie ou autre, elles se retrouvent dans une situation où elle ne peuvent pas assurer pleinement la sécurité des enfants vu le nombre d'enfants qui leur sont confiés. Madame la bourgmestre, vous comprendrez que l'heure est grave et que des mesures urgentes pour préserver la sécurité de notre enfant doivent être prises bien évidemment.

Alors je vais vous poser une série de questions, il y en a un certain nombre, je voudrais connaître les circonstances de l'agression au sein de l'école numéro deux, combien d'enfants étaient présents, combien de surveillants étaient présents lors de l'agression, quelles sont les consignes données aux surveillants pour l'accompagnement des enfants dans les toilettes, est-ce que les gardiens de la paix étaient présents le jour de l'agression, pourquoi n'avez-vous pas rencontré les parents directement le jour même comme vous l'aviez annoncé, les avez-vous rencontrés finalement les jours suivants, qu'avez-vous proposé à la famille comme mesure d'accompagnement, avez-vous fait une communication vis-à-vis de l'ensemble des parents de l'école afin de les rassurer. Je sais qu'il y a eu un avis qui a été diffusé quelque jours plus tard, que prévoit le décret de la fédération Wallonie Bruxelles en matière de taux d'encadrement de nos enfants ? J'attends ici de savoir combien de surveillants encadrent nos enfants par groupe d'enfants ? Combien d'enfants restent en garderie dans nos écoles et combien de surveillants sont affectés à l'encadrement de ceux-ci ? Est-ce que les gardiens de la paix sécurisent les rapports de toutes nos écoles, francophones et néerlandophones, vous allez probablement avancer comme argument le manque de moyens, alors moi, j'ai une suggestion à vous faire, sans évidemment faire de quelconque démagogie, on a parlé ici de s'occuper de la formation des imams de nos

mosquées, de leur apprendre à parler la langue de Voltaire, il s'agit de 180.000 €, d'ailleurs je rappelle que je le dis dans mon interpellation, que ce n'est pas une compétence communale, vous avez bien négocié ce montant avec la région, puisque c'est le reliquat d'une association que vous avez récupérée, je sais Madame que ça n'a rien à voir, mais est-ce que vous ne pourriez pas récupérer cet argent en négociant, comme vous avez la capacité de le faire, et de le réinjecter dans du personnel au sein de nos écoles. Je pense que là, il y a vraiment des besoins et ce serait beaucoup plus intéressant pour nos enfants, que de s'occuper d'une matière qui relève de la compétence de l'Exécutif des Musulmans de Belgique qui reçoit des moyens pour apprendre le français et le néerlandais aux imams de nos mosquées.

Pour conclure, je souhaiterais savoir quelles sont les mesures concrètes et urgentes que vous avez prises pour améliorer la qualité et la sécurité de l'encadrement dans nos écoles ? Je vous remercie d'avance pour la précision de vos réponses.

Mme la Présidente :

La situation est grave et raison pour laquelle j'aimerais vous demander à tous les deux la prudence. Vous n'avez aucun des deux utilisé le conditionnel et il faut le faire ici. Je suis quand même un peu marie parce que vous m'incriminez personnellement et ça, je n'aime pas du tout. Sincèrement les faits ont eu lieu, si ils ont eu lieu, enfin de mercredi après-midi. Il s'agit du 5 février au soir, quand les parents entendent le récit de la petite fille et c'est à ce moment qu'ils se mettent en branle et qu'ils essayent de téléphoner. C'est en fait le jeudi dans le courant de la journée que je suis avertie de de ces événements. Je prends contact à ce moment-là et j'ai un rendez-vous en début d'après-midi, le vendredi, donc le jour qui suit avec les parents. Étant donné que je sais qu'ils sont pris en charge au niveau police et qu'ils ont fait les démarches etc., je pense que c'était le bon timing et je n'aime pas tellement les reproches que vous me faites.

Deuxième chose, il semblerait qu'il y ait eu des faits d'attouchements dans les toilettes sur une petite de maternelle par un grand frère habitué de l'école. Il ne s'agit donc pas d'un problème de sécurité. Donc là, je suis désolé, je dois vous démentir. Il s'agit d'un fait, s'il a eu lieu, qui est dramatique et pour lequel on a besoin d'une prise en charge sérieuse de l'enfant. C'est ça que moi j'ai vraiment favorisé et mis au centre de la démarche lorsque j'ai vu les parents. On a parlé énormément de ce qu'ils allaient faire, de comment faire, comment passer ceci etc. À ce moment, j'ai proposé toutes sortes d'aides possibles et ils étaient déjà pris en charge et j'ai consolidé ce qui fait déjà pris en charge. Je pense que c'était la bonne attitude. Mais donc, il s'agit, si les faits sont avérés exacts, non pas de quelqu'un étranger à la communauté, non pas de quelqu'un qu'il fallait arrêter à la porte, mais de quelqu'un qui avait l'habitude de fréquenter le bâtiment. Je pense qu'il est faux de dire que la sécurité du bâtiment est en cause, et mélanger les choses comme ça, n'est pas de nature à améliorer le psychisme de tous ceux qui sont touchés par ce dramatique événement.

J'insiste sur la nécessité d'éviter à tout prix que cet événement n'entraîne la déscolarisation de qui que ce soit. Je répète que le conditionnel est de mise. Je répète une enquête judiciaire est en cours. Je répète que des interrogatoires ont eu lieu et vont encore avoir lieu. Nous ne sommes pas la justice, nous n'avons pas les moyens et ce n'est pas notre travail. Donc aujourd'hui, il ne faut pas tout mélanger. La sécurité du bâtiment ce jour-là n'est pas en cause.

Je peux répondre par contre, parce que je pense que c'est important que vous le sachiez, qu'à ma demande, a eu lieu un inventaire des difficultés en termes de sécurité sous deux angles dans toutes nos écoles. Cet inventaire existe désormais et des priorités ont été définies dans les services pour intervenir sur base de cet inventaire. Deux axes, la sécurité

aux abords des écoles, sécurité avec les voitures etc., et d'autre part tout ce qui concerne les dispositifs de portes, que ce soit la vidéophonie, que ce soient les serrures etc. C'est un inventaire existe et les interventions sont programmées avec un ordre de priorité. C'est un travail qui a été effectué.

Pour poursuivre sur ce qui s'est passé dans cette affaire-ci, nous sommes avec les parents et je vais vous dire que tout le monde est inutile dans l'affaire. Parce que le jeune homme qui est suspecté, en fait aujourd'hui, il est présumé innocent, il n'a pas encore eu l'occasion de se défendre et il est déjà lynché sur les réseaux sociaux et ça a déjà des conséquences sur lui, sur son école, sur sa famille. J'ai eu l'occasion aussi de recevoir cette famille-là. Cette famille-là est également en souffrance. Je vous demande la plus grande prudence par rapport à la suite de cette affaire. Je vous demande de faire confiance à la justice qui travail, le SAJ a évidemment été informé, ainsi qu'une série d'autres intervenants à caractères psycho-médico-sociaux pour venir en aide aux familles et je ne voudrais pas que ceci porte préjudice à l'école ou à la direction par ce que laissait-moi vous dire que je défendrai avec fermeté la directrice qui est excellente et qui a fait ce qu'il fallait faire. Elle a su ce qui se passait et elle a laissé travailler la justice et la police et elle n'a pas jugé utile premier jour d'appeler la famille et je pense sincèrement que ce n'étaient pas forcément son rôle. Si elle a senti à ce moment-là, moi, je respecte ça. C'est une excellente directrice et je pense qu'elle a jugé nécessaire que d'abord la famille puisse retrouver en famille et avoir le soutien de la police et des services spécialisés. Je ne suis pas sûr que son rôle était le premier jour d'être aux côtés de la famille. Par contre le vendredi, elle a proposé de voir la famille et la famille a refusé de la voir. La famille a refusée de l'avoir le vendredi. Donc au moment où moi je la voyais, la famille refusait de voir la directrice. Donc moi, je ne vais pas juger cela, je comprends que la famille soit bouleversée, je veux juste exonérer la direction parce que je ne pense pas que la direction ait mal agi dans cette affaire-ci. La direction a vu avec le directeur de l'instruction publique francophone les autres parents qui étaient intéressés. Il y a eu une grande réunion à ce moment-là. Donc je pense que ce qui s'est passé dans l'école était adéquat, sachant qu'on est sur des faits qui ne sont pas encore certains, qui sont traités en justice, dans lesquels plusieurs familles sont mêlées. Donc, je vous demande la prudence et j'espère qu'avec ces éléments-là, je vous ai un peu rassurés.

43. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Agic, Conseillère communale PS-SP.A, relative à la qualité de l'air intérieur dans les écoles et l'application du guide Scol'Air .

Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Agic, Gemeenteraadslid PS-SP.A, betreffende de kwaliteit van de binnenlucht in scholen en de toepassing van de Scol'Air-gids.

Mme la Présidente :

Le point est reporté. Het punt wordt verdaagd.

44. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Gilles-Goris, Conseillère communale CDH-CD&V+, relative aux subsides donnés aux asbl par le service de l'Action sociale. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Gilles-Goris, Gemeenteraadslid CDH-CD&V+, betreffende de subsidies die door de dienst Sociale Actie aan de vzw's werden toegekend. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Le point est reporté. Het punt wordt verdaagd.

Je clos ici la séance publique et je remercie le public d'être resté si tard avec nous.